
JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(31^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 23 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4727).

Agriculture, B.A.P.S.A. (suite)

MM. Charles Revet,
Henri Nallet,
Jacques Bompard,
Aymeri de Montesquiou,
Yves Tavernier,
M^{me} Marie-Thérèse Boisseau,
MM. Jean-Yves Le Déaut,
Elie Marty,
Noël Ravassard,
Martin Malvy,
Gilbert Mathieu,

Jean-Pierre Balligand,
Régis Barailla,
Jacques Blanc,
René Souchon.

Suspension et reprise de la séance (p. 4742)

MM. François Guillaume, ministre de l'agriculture ; Henri Nallet.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Arnaud Lepercq, René André, Gérard Léonard, Gérard Bordu, Remy Auchedé, Claude Hoarau, Philippe Vasseur, Charles Revet, Michel Vauzelle, Guy-Michel Chauveau, Pierre Métais.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4754).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (n^{os} 941, 960).

AGRICULTURE, B.A.P.S.A. (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Monsieur le ministre de l'agriculture, vous nous avez présenté ce matin votre budget. Les différents rapporteurs qui sont intervenus vous ont fait part de leurs observations, des aspects positifs qu'ils ont relevés, des insuffisances dans certains domaines, de leurs suggestions.

M'exprimant le premier au nom du groupe U.D.F. - d'autres collègues interviendront après moi - je vous indique d'emblée que nous voterons votre budget. Ce n'est pas, et vous le comprenez, que tout nous paraisse pleinement satisfaisant. Il est certain - j'y reviendrai dans un instant - que dans des domaines précis, nous aurions souhaité une action plus significative, mais nombre des dispositions prévues sont positives et viennent ainsi s'ajouter à celles que nous avons déjà adoptées, tant dans le collectif de 1986 que dans le budget de 1987.

L'effort, cette année, porte en premier lieu sur le B.A.P.S.A., avec une augmentation sensible de la participation de l'Etat. Mon collègue et ami Germain Gengenwin l'a suffisamment développé pour que je n'y revienne pas. Je soulignerai simplement la nécessité qu'il y a à rendre rapidement possible le cumul entre une retraite et une pension de réversion, comme cela est le cas dans les autres secteurs sociaux. Je reviendrai ultérieurement sur le montant de la retraite elle-même.

Le deuxième effort prioritaire porte sur la formation et la recherche. La hausse des crédits pour le fonctionnement de l'enseignement privé est importante, il faut le souligner, mais elle ne permettra pas d'atteindre l'objectif des 4 000 francs par élève, tant pour l'enseignement à plein temps que, d'une autre façon, pour l'enseignement par alternance dispensé avec beaucoup d'efficacité par les maisons familiales rurales. Un petit effort, monsieur le ministre, serait le bienvenu.

Autres points positifs, les aides aux zones défavorisées, particulièrement les zones de montagne, et les aides aux investissements - hydraulique, recherche, aménagement rural - qui étaient en régression constante et pour lesquelles on commence à percevoir l'amorce d'un redressement.

Nous souhaiterions, monsieur le ministre - un amendement a été déposé dans ce sens - que les crédits prévus pour l'amélioration génétique du cheptel bovin soient nettement

accrus, sous peine de remettre en cause l'effort entrepris depuis de nombreuses années et qui doit être poursuivi sans relâche. De même - et les conditions climatiques que nous avons connues cette année en sont une raison supplémentaire - il est indispensable que l'Etat provisionne à hauteur de la part qui lui revient sa contribution au budget des calamités agricoles.

S'agissant de la fiscalité, là encore des dispositions positives sont à relever. La loi de finances pour 1987 a permis aux agriculteurs de constituer des provisions à hauteur de 10 p. 100 de leurs bénéfices et plafonnées à 20 000 francs. Il nous semble, monsieur le ministre, qu'il eût été sage que ce chiffre fût porté à 50 000 francs, l'agriculture étant, pour reprendre l'expression d'un responsable professionnel que vous connaissez bien, Michel Ledru, « la plus lourde des industries lourdes ». Le fait de permettre cette majoration pour les G.A.E.C. va dans le bon sens. Peut-être devrait-on élargir cette disposition aux autres formes juridiques d'associations de producteurs, telles les E.A.R.L. ? Vous paraît-il possible d'envisager cet élargissement ?

Dans le domaine foncier, le report de l'actualisation du taux de la taxe sur les propriétés non bâties est une sage décision. Une application dès cette année eût abouti à des conséquences dans certains cas insupportables.

Une autre disposition concernant le foncier non bâti est sans conteste positive : celle qui lie l'évolution de cet impôt à l'évolution de la taxe d'habitation. Nous sommes d'autant plus attentifs à cette disposition qu'elle reprend un amendement que, avec quelques collègues, nous avons déposé pratiquement dans les mêmes termes l'année passée.

Il reste qu'il faut aller plus loin car, dans certains cas, le poids du foncier non bâti est tel qu'il aboutit, pour les propriétaires, à un revenu zéro, voire à un revenu négatif, ce qui n'est pas - c'est le moins que l'on puisse dire - une incitation à l'apport de capitaux extérieurs pourtant si nécessaires pour alléger la charge, en particulier, des jeunes agriculteurs. De ce point de vue, l'ouverture au bénéfice des bailleurs de baux ruraux d'une possibilité d'option pour la T.V.A. irait elle aussi dans le bon sens.

Nous aurions aussi souhaité, monsieur le ministre, un relèvement substantiel de la limite de 40 000 francs au-delà de laquelle l'imputation des déficits agricoles sur le revenu global n'est plus possible. Il s'agirait d'une mesure d'harmonisation avec les autres secteurs économiques qui, tous ou presque, peuvent l'appliquer, d'autant qu'aujourd'hui, et de plus en plus, en particulier chez les jeunes, soit par choix, soit par nécessité économique, l'un ou l'autre des conjoints est amené à travailler à l'extérieur.

Je n'irai pas plus loin dans l'analyse de ce budget. D'autres députés du groupe U.D.F. vont à leur tour vous faire part de leur sentiment. Des mesures positives, je le répète, sont à relever. Je souhaite que vous puissiez, soit dans le cadre d'amendements, soit par des décisions ultérieures, pallier certaines des insuffisances que j'ai mises en évidence.

Avant de vous parler de l'avenir, c'est-à-dire des perspectives à l'horizon 1992, dont on parle tant, et des perspectives pour l'an 2000, vous me permettez, monsieur le ministre, de vous entretenir un instant de la situation de l'agriculture dans le département dont j'ai l'honneur d'être l'un des représentants à l'Assemblée nationale.

Un agriculteur qui aurait eu la possibilité, le matin du 14 juillet, de vendre sa récolte sur pied, eût sans doute fait une bonne affaire - à supposer, bien sûr, qu'il ait eu un acheteur pour l'ensemble de ses produits.

M. Michel Lambert. C'est le problème !

M. Charles Revet. Les blés et les céréales se présentaient bien. Les pois n'avaient jamais été aussi beaux. Le lin n'avait jamais été si haut.

Le soir même, et les jours suivants, après des orages particulièrement violents, la situation était bien différente. Mais beaucoup étaient encore loin d'imaginer la réalité. Les résultats sont là : blé, moins 25 p. 100 ; pois, moins 40 p. 100 ; lin, de 15 à 20 p. 100 ont dû être brûlés sur place et autant qui ont été ramassés ne vaudront pas le teillage.

Une telle situation doit nous amener à réfléchir. Il nous semblait que les techniques modernes allaient nous permettre de maîtriser toutes les productions. La nature, de temps en temps, se rappelle à nous et nous prouve que nous ne les maîtriserons probablement jamais totalement.

La très faible teneur en sucre des betteraves sucrières aboutira à un tonnage payable à l'hectare relativement moyen. Si l'on ajoute à cela la répercussion de l'application des quotas laitiers, c'est dire combien la situation est difficile, voire dans certains cas catastrophique, pour bon nombre d'agriculteurs.

Il vous a été demandé, monsieur le ministre, de déclarer la région sinistrée. M. le Premier ministre, lors de son récent passage au Havre et à Rouen, nous avait indiqué que des mesures seraient décidées rapidement. Vous savez combien elles sont urgentes. Puis-je vous demander ce qu'il en est et si leur mise en place va pouvoir intervenir rapidement ?

Après avoir évoqué les problèmes des agriculteurs de Seine-Maritime dont vous comprendrez qu'ils me tiennent à cœur, j'en viens à ma réflexion sur l'avenir.

Préparer les échéances 1992-2000, c'est prendre en compte un certain nombre d'actions qui, toutes, sont liées et se complètent. Préparer 1992-2000, c'est d'abord apporter une solution à la situation - quelquefois, hélas ! irréversible - d'un grand nombre d'agriculteurs. Des mesures ponctuelles sont déjà intervenues à la fin de 1986 et au début de 1987 mais, pour beaucoup, malheureusement, le point de non-retour a été franchi.

C'est ce qui nous avait amené, il y a un an environ, à proposer dans un courrier adressé à M. le Premier ministre et à vous-même la mise en place d'un plan social en agriculture. Nous vous renouvelons avec encore plus d'insistance cette proposition. Il faut offrir à celles et à ceux qui sont confrontés aux difficultés les plus graves la possibilité soit de repartir sur des bases saines, par le canal d'un plan de redressement chaque fois que c'est réaliste et possible, soit, lorsqu'il est trop tard, de partir dignement, en leur proposant, comme cela se fait dans d'autres secteurs, un capital de départ assorti d'une formation de réinsertion.

Cela représenterait des dépenses importantes, certes, mais, monsieur le ministre, cela s'est fait ailleurs - et pour des sommes élevées. Et, comme le soulignait notre collègue François d'Aubert ce matin, et je souscris pleinement à son propos, serait-il anormal qu'une partie des sommes générées par la mutualisation du Crédit agricole soit utilisée à la mise en place d'un plan social en agriculture ?

M. Henri Nallet et M. Michel Lambert. Très bien !

M. Charles Revet. J'ajoute que les répercussions économiques ne seraient pas négligeables, par exemple sur les quotas laitiers ainsi rendus disponibles ou les surfaces de terre qui, libérées, permettraient l'installation de jeunes agriculteurs ou la restructuration d'exploitations.

M. Michel Lambert. En effet !

M. Charles Revet. Préparer l'échéance 1992-2000, c'est apporter une solution durable au difficile problème de la protection sociale en agriculture. Il est urgent, notamment, que le niveau des pensions servies aux retraités de l'agriculture rejoigne celui des pensions servies dans les autres secteurs. Dans le même temps, il nous faut mettre en place des bases de cotisation incontestables et fondées sur un principe simple : mêmes droits, mêmes devoirs.

Préparer l'échéance 1992-2000, c'est donner à celles et ceux qui seront les agricultrices et les agricultrices de demain ou qui travaillent dans le secteur para-agricole une formation de haut niveau. C'est nous donner les moyens techniques et humains qui permettront de dispenser un enseignement de grande qualité. C'est offrir à toutes ces personnes travaillant dans ou pour l'agriculture la possibilité de se perfectionner dans le cadre de la formation continue.

Préparer l'échéance 1992-2000, c'est faire en sorte que les femmes qui ont choisi le métier d'agricultrice puissent l'assumer d'une manière pleine et entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Préparer l'échéance 1992-2000, c'est développer une meilleure organisation économique en faisant participer davantage professions et interprofessions à la gestion des marchés, et je ne suis pas sûr que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui se seraient posés en termes aussi aigus si tel avait été le cas. C'est aussi tout faire pour transformer nos matières premières d'origine agricole qui deviendraient, ce faisant, plus facilement exportables, tandis que l'activité économique ainsi développée générerait des emplois dont nous avons bien besoin.

Préparer l'échéance 1992-2000, c'est réfléchir et décider les dispositions indispensables sans lesquelles demain des régions entières seront désertifiées. Monsieur le ministre, vous l'avez souligné : l'aménagement rural doit être l'une de nos priorités pour les années à venir.

Le groupe U.D.F., je vous l'ai dit, va voter votre budget. Nous savons que vous êtes préoccupé par tous les points que je viens de souligner. Nous souhaitons vous aider dans l'action difficile que vous menez.

Difficile, parce que vous avez à assumer cette mesure prise avant votre arrivée, les quotas laitiers, dont vous vous seriez et dont nous nous serions bien passés.

M. Noël Ravassard. Vous les avez accentués !

M. Charles Revet. Difficile, parce que la conjoncture économique pèse lourdement sur l'évolution des prix à la production.

Vous avez axé votre démarche sur une diminution des charges. Il faut poursuivre dans ce sens mais, en même temps, il faut préparer l'avenir. Nous voulons vous y aider et redonner à l'agriculture française toutes ses chances pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Nallet.

M. Henri Nallet. Monsieur le ministre, ce matin, en vous écoutant, il m'a semblé - mais peut-être étais-je distrait - que votre discours avait un ton quelque peu inhabituel. Nous avons, en effet, attendu pratiquement un quart d'heure avant que vous ne critiquiez l'action de vos prédécesseurs. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Léonard. Ça été dur !

M. Henri Nallet. S'il s'agit là d'un changement d'attitude de votre part, d'un désir de dialoguer avec l'opposition, cela mérite vérification immédiate et je vous en offre l'occasion. J'ai, en effet, quelques questions à poser à l'occasion de ce débat.

Lorsque, au printemps de 1986, vous êtes devenu membre du Gouvernement, l'ensemble de la classe politique a éprouvé à cette occasion quelque surprise, curieuse qu'elle était sans doute de voir comment s'opérerait la mue d'un syndicaliste en un homme politique responsable.

M. Gérard Léonard. Ça changeait. On avait affaire à un homme compétent !

M. Henri Nallet. Mais votre nomination a surtout fait naître un grand espoir chez les agriculteurs, qui voyaient enfin arriver aux affaires leur leader incontesté. Ils pensaient que celui-ci allait trouver la bonne solution à la surproduction, à la baisse des prix, à la stagnation des revenus, puisqu'il leur avait dit que cela était possible et qu'il connaissait les clés du mystère.

L'espoir que vous avez alors suscité, monsieur le ministre, je l'ai compris, car il faut bien reconnaître que vous aviez tous les atouts en main pour réussir non pas un bon parcours ministériel mais pour fonder une politique agricole qui romprait enfin avec tout ce que vous aviez si ardemment critiqué.

Oui, les fées étaient rassemblées autour de votre berceau ministériel ! Jugez-en :

Vous êtes un bon technicien de l'agriculture et reconnu comme tel.

Vous avez eu une carrière dans les organisations agricoles brillantissime : président du C.N.J.A., chargé des questions économiques à la F.N.S.E.A., puis président de cette même organisation.

Et à partir de 1981, vous avez fait preuve d'une détermination politique sans faille dans vos critiques à l'égard de l'action du gouvernement socialiste...

M. Philippe Auberger. Il y avait de quoi !

M. Henri Nallet. ... et même, vous appuyant sur l'organisation que vous présidiez, vous avez su organiser la première grande manifestation publique d'hostilité au gouvernement de l'époque, en rassemblant à Paris 100 000 agriculteurs.

M. Arnaud Lopercq. C'est ce que vous avez fait avec les anciens combattants il y a huit jours !

M. Henri Nallet. Vous en avez tiré un tel prestige que, depuis 1986, vous avez bénéficié d'un soutien constant de toutes les grandes organisations agricoles. Vous avez pu le maintenir, ce qui vous a permis de ramener chaque fois au bercail celui qui avait l'audace de ne pas penser comme vous.

Vous aviez enfin, en mars 1986, l'appui d'une majorité reconnaissante pour votre action entre 1981 et 1986 et le soutien d'un Premier ministre qui vous a toujours donné raison, même quand vos propositions ne faisaient pas l'unanimité au sein de la majorité.

Il me semble, si j'en appelle à mes souvenirs, que jamais ministre de l'agriculture n'avait eu la tâche aussi aisée que vous ! *(Ah ! sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Arnaud Lopercq. C'est nouveau ça !

M. Henri Nallet. Au point même qu'il m'a paru tout de suite qu'il fallait, sous de tels auspices, vous laisser faire vos preuves. Et vous me rendrez cette justice, monsieur le ministre, que je vous ai observé pendant de longs mois avant de vous critiquer.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est vrai !

M. Henri Nallet. Mais, aujourd'hui, un an et demi a passé et que voyons-nous ? Qu'entendons-nous ?

Si la classe politique vous juge quelquefois sévèrement le mercredi après midi...

M. Gérard Léonard. C'est vous, la classe politique ?

M. Henri Nallet. ... il me semble que le jugement que les agriculteurs portent sur votre action est beaucoup plus grave pour vous.

M. Arnaud Lopercq. Quels agriculteurs ?

M. Henri Nallet. Ceux que je côtoie, qui sont peut-être plus nombreux que vous ne le pensez, sont à la fois déçus et amers. Déçus de constater que depuis que vous êtes là rien de fondamental n'a modifié leur situation et amers peut-être de vous avoir trop cru, au point qu'aujourd'hui ils se taisent et que nombreux sont ceux qui abandonnent l'action collective. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Rien de passionnel à constater aujourd'hui, monsieur le ministre, que le miracle Guillaume n'a pas eu lieu. Le temps est venu de tirer un premier bilan de ces dix-huit mois d'action, de repérer les manques et de vous donner ainsi l'occasion de vous en expliquer.

Que vous reproche-t-on dans les campagnes ?

D'abord, on vous reproche un certain manque de cohérence entre le discours et l'action. Rassurez-vous, je n'aurai pas la cruauté facile de jouer avec vous au petit jeu des citations, mais il me faut bien rappeler tout de même que sur la préférence communautaire, l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, la contrainte budgétaire et sur les quotas laitiers...

M. Arnaud Lopercq. Vous pouvez en être fier, vous, des quotas laitiers !

M. Henri Nallet. ... la réalité a été avec vous bien sévère. Au point que, parfois, les agriculteurs devant ces changements de cap sont pris du mal de mer !

On vous reproche ensuite, monsieur le ministre, l'absence de perspectives claires et stables. Les agriculteurs sont prêts à faire des sacrifices, mais ils veulent aussi savoir pourquoi, comment et jusqu'à quand. Quel avenir voyez-vous pour l'agriculture française ? Quelles productions garderont des marges ? Dans quelles régions ? Qu'advient-il des terres libérées ? Comment s'installeront demain les jeunes ?

Vous êtes, monsieur le ministre, bien trop averti des réactions des agriculteurs pour ne pas ressentir, vous-même, ces difficultés. J'ai parfois le sentiment qu'imitant le Premier ministre vous tentez de dissimuler cette faiblesse un peu ondoyante de vos desseins par une débauche d'énergie, par

des charges aveugles contre les socialistes, par des projets si mal ficelés que vos amis, eux-mêmes, en font du petit bois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Soyez sûr que j'ai écouté ce matin avec un très grand intérêt ce que M. d'Aubert a annoncé à propos de la caisse nationale de crédit agricole.

Votre projet de budget est l'illustration de la situation dans laquelle vous vous débattiez.

Vous nous présentez un projet de budget pour 1988 qui, au moins en apparence, est des plus satisfaisants.

M. Gérard Léonard. Eh oui !

M. Henri Nallet. J'imagine que ce connaisseur de la chose agricole qu'est le Premier ministre vous a, en fidèle disciple d'Henri Queuille, apporté l'appui dont vous aviez besoin pour vaincre les faux libéraux et les vrais dirigistes de la direction du budget. Tant mieux pour vous !

Ce budget est donc en augmentation de 5 p. 100...

M. Gérard César. Voilà longtemps que l'on n'avait pas vu cela !

M. Henri Nallet. ... par rapport à la loi de finances pour 1987, soit une augmentation en valeur réelle d'un peu plus de 2 p. 100. Je rappelle, cependant, que votre budget de 1987 était lui-même en diminution de 1,67 p. 100 par rapport à celui que j'avais eu l'honneur, à votre place, de faire accepter par le Parlement : 33,4 milliards de francs en 1986 ; 34,9 milliards de francs en 1988. Cette progression de 4,5 p. 100 demeure donc inférieure au taux d'inflation pour la période pendant laquelle vous avez été aux affaires.

Ainsi, en deux ans, vous n'avez pas réussi à actualiser complètement le budget de l'agriculture. Vous n'avez pas apporté la manne exceptionnelle dont vous vous êtes réclamé. Vous êtes cependant parvenu - je le reconnais - à établir cette année un assez bon budget électoral. Plusieurs pourront y trouver ce qui leur convient. Les différents rapporteurs en ont déjà donné le détail ce matin.

Bien sûr, vous ne pouvez pas avouer qu'il s'agit d'un budget électoral. Vous nous affirmez que ce budget prépare l'avenir de l'agriculture et poursuit l'allègement des coûts. Ces objectifs sont louables. Je les partage. Mais nous retrouvons là ce décalage que j'indiquais tout à l'heure entre les intentions et les actes, et...

M. Gérard Léonard. Vous êtes orfèvre !

M. Henri Nallet. ... je n'en citerai que quelques exemples. Arrêtons-nous, par exemple, sur le chapitre 44-40, intitulé « modernisation de l'appareil agricole ». Les crédits de ce chapitre étaient de 121 millions de francs en 1986. Vous les avez ramenés à 115 millions de francs en 1987 et aujourd'hui vous nous proposez un montant de 103 millions de francs. Pourquoi cet abandon d'une action qui tend à moderniser l'appareil de production, action dont vous rappelez ce matin encore l'importance majeure ? Peut-être parce que vous ne croyez pas suffisamment au rôle de l'Etat ? Pensez-vous que les paysans pourront supporter seuls cet effort d'adaptation nécessaire pour répondre au défi mondial dont vous nous avez aussi parlé ?

Je rappelle à nos collègues que ces crédits concernent les actions en faveur du développement, de la modernisation des exploitations, de la relance agronomique, de la maîtrise des coûts de production, du développement des systèmes d'information en agriculture.

Le deuxième exemple concerne la recherche, qui relève manifestement du soutien de la puissance publique. Vous ajoutez cette année un peu plus de 84 000 francs pour atteindre le total prodigieux de 11 millions de francs ! Soit une augmentation de 0,77 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement pour la recherche !

J'ai décidément beaucoup de mal, monsieur le ministre, à voir dans cet effort une préparation efficace à la concurrence mondiale et européenne à cette échéance de 1992 dont votre majorité a voulu faire une date magique.

De même - troisième exemple -, il nous semblait qu'après vos voyages en Italie, en Afrique ou en Asie, et vos déclarations sur le tiers monde, la ligne relative à l'aide alimentaire et aux actions de coopération aurait changé. Or ces crédits demeurent fixés comme en 1987 à 242 millions, soit une diminution de près de 20 p. 100 par rapport au budget voté en 1986. Où est donc, monsieur le ministre, la cohérence ?

Derrière ce qui apparaît bien comme une difficulté à relier les actions aux déclarations - et je n'ai pris que trois exemples - il y a une question beaucoup plus fondamentale sur laquelle je souhaiterais que vous nous répondiez, monsieur le ministre.

A regarder en effet votre projet de budget dans le détail, à entendre aussi vos déclarations récentes au Sénat, quel rôle entendez-vous donc réserver à la puissance publique dans la modernisation de l'agriculture et quelle place attribuez-vous à l'activité agricole dans l'économie mondiale ?

Nous avons en effet - et certains l'ont rappelé ce matin - des motifs sérieux d'inquiétude au moment même où la politique libérale de dérégulation conduite aux États-Unis d'Amérique produit ses dramatiques résultats. Nous voulons donc en savoir un peu plus. Car un ministre aussi favorisé que vous l'étiez ne peut se contenter, comme vous l'avez peut-être fait trop longtemps ce matin, d'énumérer la distribution d'aides directes aux agriculteurs, lesquelles impressionnent certes l'opinion mais sont bien peu de chose quand on les rapporte à chaque exploitation.

Monsieur le ministre, vous devez dire haut et clair quelles sont les lignes directrices de votre action.

A quoi comptez-vous utiliser le projet de budget que vous nous avez présenté aujourd'hui non sans satisfaction ? Vous avez les moyens de votre action ; où voulez-vous donc mener l'agriculture française ?

Je suis bien certain que depuis dix-huit mois vous avez découvert qu'il est plus facile de revendiquer que de choisir. Et pourtant, vous ne pouvez pas y échapper. Des choix importants vous attendent. Il faut que vous vous prononciez plus clairement que vous ne l'avez fait ce matin par rapport aux propositions de la Commission européenne, et je suis prêt à vous y aider.

Acceptez-vous, comme vient de l'indiquer au début de la semaine le ministre chargé des affaires européennes, le principe de stabilisateurs budgétaires dans tous les secteurs de production ?

Vous nous avez fait part ce matin de votre hostilité aux quotas généralisés. J'en prends acte. Mais, dans ces conditions, comment comptez-vous limiter la croissance trop rapide de la production en Europe ?

Etes-vous favorable à une baisse généralisée des prix à la production ?

Etes-vous un partisan du gel des terres ?

Ou bien avez-vous l'intention de vous rallier à un système de prix différenciés ? Votre prédécesseur à la F.N.S.E.A., Michel Debatisse, vient de faire adopter au Parlement européen ...

M. Philippe Auberger. Avec l'appui des socialistes !

M. Henri Nallet. ... un rapport qui préconise comme la moins mauvaise des solutions d'avenir le double prix : prix garanti pour une quantité limitée, prix de marché au-delà. Que pensez-vous de cette proposition qui rejoint celle que j'avais formulée il y a maintenant un an pour sonrir des quotas laitiers ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Léonard. Après les avoir acceptés ! Il était temps !

M. le président. Mes chers collègues, n'interrompez pas l'orateur car il a déjà dépassé son temps de parole.

M. Henri Nallet. Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, de convaincre les organisations professionnelles majoritaires qui prêtent encore attention à votre opinion ? Car je voudrais rappeler à mes collègues que les organisations agricoles minoritaires, celles que vous avez si promptement chassées de la concertation, proposent cela depuis vingt-cinq ans. Il a donc fallu un quart de siècle à Michel Debatisse pour changer d'avis. Je l'en félicite néanmoins. J'ose espérer qu'il vous faudra moins de temps, monsieur le ministre, d'autant que votre ralliement à la politique des quotas laitiers me permet d'escompter une conversion plus rapide de votre part. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre, il ne suffit pas de fermer les portes. Il faut aussi ouvrir des perspectives, chercher à indiquer le chemin, même si celui-ci est escarpé et plein d'embûches. Dans le désordre international où se trouvent nos économies et particulièrement les marchés agricoles, il faudra bien,

en 1988, que le ministre de l'agriculture, quel qu'il soit, à quelque majorité qu'il appartienne, prenne en compte, dans son action quotidienne, les questions de fond qui sont posées à ce secteur :

Tout d'abord, quelle place voulons-nous pour l'agriculture française dans l'économie mondiale et quelle issue souhaitons-nous dans la négociation du GATT ? J'aimerais que vous nous en parliez.

Quelle analyse stratégique faisons-nous du conflit en cours entre l'Europe et les États-Unis et quelle position prenons-nous sur ses conséquences à l'égard du tiers monde ?

Quelle position prenons-nous sur la question centrale de l'alliance européenne ?

Comment cherchons-nous à résoudre le conflit d'intérêt qui nous oppose à la République fédérale d'Allemagne sur l'agriculture ?

Quelle réforme de la P.A.C. entendons-nous promouvoir qui consolide à la fois la construction européenne et qui sauvegarde les légitimes intérêts de l'agriculture française ?

Comment entendons-nous favoriser en France l'adaptation de l'appareil de transformation de la production agricole par rapport à sa vocation mondiale ?

Sommes-nous décidés à refuser ensemble d'exclure les moins défavorisés ? Car on ne fera pas disparaître 300 000 familles, 300 000 exploitants en omettant de les inscrire dans ce grand registre de l'agriculture que vous-même et votre majorité libérale, nous dit-on, vous apprêtez à instituer ?

Quelle solidarité avec les agriculteurs les moins bien placés ?

Quelle politique d'aménagement pour les régions les moins favorisées ?

Voilà, monsieur le ministre de l'agriculture, les questions que je vous pose avec gravité, car ce sont - et vous le savez très bien - les questions qui sont devant nous, les questions que se posent aussi les agriculteurs. Je souhaite que vous y répondiez complètement - ce que vous n'avez pas fait ce matin - et que vous acceptiez de faire ainsi de ce débat budgétaire ce qu'il devrait toujours rester : un vrai débat de politique agricole. J'espère que vous vous prêterez à ce dialogue dans cette enceinte.

Et pour vous y encourager plus encore, je voudrais vous rappeler que le souvenir que vous laisserez de votre passage ne se mesurera pas à la violence de vos attaques contre l'opposition, mais aux paroles que vous aurez prononcées, à l'action que vous aurez entreprise pour préparer l'agriculture et les agriculteurs français aux échéances difficiles mais inéluctables qui les attendent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, compte tenu du nombre d'orateurs inscrits, je vous prie de bien vouloir respecter les temps de parole qui vous ont été impartis.

La parole est à M. Jacques Bompard.

M. Jacques Bompard. Monsieur le président, mes chers collègues, lorsque le président de la F.N.S.E.A. est devenu ministre de l'agriculture, celle-ci était en train de mourir. La longue maladie qui la minait était parfaitement connue et due à de multiples facteurs : prix à la production insuffisants ; charges trop lourdes et par suite, impossibilité du monde rural à faire face à la concurrence des producteurs étrangers ; absence totale de soutien gouvernemental affirmé et volontariste vis-à-vis de la concurrence européenne et des pays non membres de la C.E.E. ; asservissement de la P.A.C. aux trusts agro-alimentaires internationaux ; structures de commercialisation rétrogrades.

Des promesses solennelles avaient été faites aux agriculteurs dans la plate-forme du Gouvernement de l'actuelle majorité, qu'il s'agisse de la renégociation de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, de la suppression des montants monétaires compensatoires ou de celle des quotas laitiers. Aucune de ces promesses - peu nombreuses ! - n'a été tenue ! Une fois de plus, les agriculteurs ont été trahis !

Les cultivateurs ont maintenant essayé l'ensemble du monde politique institutionnel : le parti communiste, le R.P.R., l'U.D.F., le P.S. Tous ont, tour à tour, sacrifié le monde agricole sur l'autel de l'affairisme international, les uns vis-à-vis des pays de l'Est, les autres vis-à-vis des trusts agro-alimentaires.

Le bon sens impose à tous ceux qui veulent assumer leurs responsabilités de producteur, de père de famille, en un mot de citoyen, de se tourner vers ceux qui ont non seulement le courage de dire, mais la volonté de faire.

J'ai noté dans l'ensemble des discours de mes collègues une erreur fondamentale qui contribue depuis trente ans à vider nos campagnes de leurs agriculteurs. En effet, le monde politique et certains hauts cadres du monde syndical affirment que c'est, non pas une politique de prix, mais une politique de revenus, qui peut sauver l'agriculture. Or c'est faux. Cette affirmation est un argument de guerre psychologique contre les agriculteurs. Je vais vous le démontrer.

Depuis 1960, certains syndicalistes agricoles, manipulés par des idéologies révolutionnaires et antipaysannes, ont d'abord lutté contre le système salvateur de l'indexation des prix agricoles, puis, ont joué à la baisse de ces prix, en particulier lors de la dévaluation de 1969. A cette époque, les prix agricoles auraient pu augmenter d'une manière mécanique de près de 14 p. 100.

Le refus de cette argumentation par certains leaders syndicalistes a permis la création de montants compensatoires monétaires, qui pèsent si lourdement sur notre agriculture depuis lors. A l'époque, on affirmait, pour faire avaler ces scandaleuses trahisons, que la solution des problèmes agricoles tenait aux structures. L'analyse *a posteriori* a montré l'erreur criminelle de telles affirmations.

Les agriculteurs qui, avant 1958, avaient une récolte sur pied, une récolte en grange ou en cave et une récolte en banque n'ont aujourd'hui, quand tout va bien, qu'une récolte sur pied, qui appartient d'ailleurs au Crédit agricole.

Plus l'Etat s'occupe des agriculteurs, plus ceux-ci souffrent.

Depuis 1970, leur revenu net est passé de l'indice 100 à l'indice 60, soit une perte de 40 p. 100. Dans le même temps, les prélèvements sur les recettes de l'agriculture sont passés de l'indice 100 à 250 pratiquement, soit une augmentation de 150 p. 100. Beau résultat !

Contrairement à ce qui se fait depuis trente ans, il faut conserver tous les agriculteurs existants, mais il faut, en plus, encourager et permettre un repeuplement du monde rural dans toutes ses composantes.

Permettons que les pluriactifs ne cotisent qu'une fois à la M.S.A. Ils ne sont remboursés et garantis que par une seule des caisses auxquelles ils apportent leurs cotisations. Pourquoi doivent-ils cotiser pour des assurances qui ne leur apportent rien ? Ils pourraient cotiser plus amplement à la seule M.S.A. tout en réalisant globalement une économie de cotisations.

Les solutions les plus simples sont les plus efficaces si elles sont étayées par la raison et par le bon sens.

Paradoxalement, j'ai pu apprécier durant le débat en commission qu'il existait un consensus parmi les rares députés intéressés par ces problèmes. Une large unité d'appréciation peut être constatée sur les causes de la destruction de l'agriculture. Mais, hélas ! comme en ce qui concerne l'ensemble des grands problèmes qui écrasent la France, si chacun les reconnaît en privé, la foi, la volonté, le courage manquent pour voter les lois salvatrices ou pour les faire appliquer si, par hasard, elles sont déjà adoptées.

Mes collègues exercent une auto-censure qui est habituelle à la V^e République. Cela explique que les parlementaires, quand ils sont présents, laissent faire tout, même le pire. Et, en agriculture, le pire continue.

Pour 60 ou 80 p. 100 des produits agricoles importés dans la C.E.E., aucune taxe n'est acquittée.

M. Arnaud Lopercq. C'est vrai !

M. Jacques Bompard. Ce seul élément suffit à détruire nos productions de céréales, de viande, de lait et de beurre, de fruits et de légumes, soit l'ensemble des secteurs les plus atteints de notre monde rural. Mais cette politique détruira à terme même ceux qui, aujourd'hui encore, se comportent honorablement.

Si le commerce des vins de table est malade depuis longtemps, celui de nos vins de qualité va, demain, être agressé par les importations espagnoles.

L'entrée de l'Espagne et du Portugal, avec des salaires horaires trois fois moindres que les nôtres, va ruiner toutes nos productions méridionales et même notre viticulture de qualité. Le rapporteur spécial nous a dit que cela allait se stabiliser et que d'ici à dix ou quinze ans les salaires espa-

gnols allaient monter. Mais, dans dix ou quinze ans, il n'y aura plus d'agriculteurs en France si cela continue ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Les gouvernements de la France ont trahi les agriculteurs français en légalisant cette concurrence illégale.

Les règles nécessaires à la survie de notre agriculture qui, je le rappelle, est indispensable à la fois à nos traditions, à l'équilibre écologique du pays, à la santé de notre peuple, à notre indépendance alimentaire, à l'équilibre de l'emploi, n'existent plus.

Ce budget n'apporte aucune possibilité de lutte contre l'ensemble des éléments qui détruisent notre monde rural. Le cautionner serait se comporter en complice de ce qui constitue une véritable trahison.

Certes, monsieur le ministre, vous n'êtes pas à l'origine de ce crime. Certes, le consensus politique est, au moins dans la forme, quasi total puisque seul mon groupe s'en exclut fondamentalement. Malgré tout, je vous demande de faire un geste pour l'agriculture : il faut que la France s'oppose à l'entrée sans taxes des produits de substitution céréaliers dans la C.E.E. ; il faut renégocier, conformément à vos engagements, les modalités d'entrée de l'Espagne et du Portugal ; il faut casser les privilèges totalement indus que détiennent les pays méditerranéens vis-à-vis de notre Europe commune et dont nous devons l'extension à M. Cheysson ; il faut moderniser drastiquement notre système de commercialisation de nos produits au niveau tant national qu'international ; il faut supprimer la taxe foncière, qui n'existe pas en Allemagne et qui est négligeable en Angleterre ; surtout, il faut instituer un moratoire pour les agriculteurs qui ne sont plus couverts par la M.S.A. - vingt mille familles d'agriculteurs n'ont plus de couverture sociale !

M. Arnaud Lopercq. Et qui paiera ?

M. Jacques Bompard. Je rappelle que les étrangers, même en situation illégale, même s'ils n'ont jamais cotisé à la sécurité sociale, bénéficient de la couverture sociale française.

Un député du groupe du Front national (R.N.). C'est scandaleux !

M. Jacques Bompard. Est-il juste, est-il équitable que nos concitoyens qui ont fait et qui font encore aujourd'hui la richesse de notre pays soient plus maltraités que ceux qui n'ont eu pour seul mérite que de rentrer frauduleusement chez nous ? (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Comment pouvez-vous accepter ce racisme anti-agriculteurs ? Comment pouvez-vous accepter ce racisme anti-Français ? Est-ce cela l'orientation vers l'avenir dont vous nous parliez tout à l'heure ?

Votre budget soutient la formation des jeunes agriculteurs. Vous avez raison de favoriser celle-ci, et c'est d'ailleurs le seul point que je trouve vraiment positif dans ce budget. Mais cela n'est vrai que dans la mesure où l'agriculture française a un avenir, sinon ce sera un piège de plus, un leurre de plus, contre l'avenir des enfants de France.

Messieurs les élus, arrêtez de jouer à faire semblant ! Cet avenir, à ce jour, est plus que compromis.

Mon groupe pense malgré tout que la perpétuation de la France passe par le développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans le pays. Les axes d'une révolution novatrice pour une agriculture vivante et puissante existent. Quand le Gouvernement aura-t-il la volonté de les mettre en place ?

Cette revitalisation passe par le retour au bon sens au lieu et place de l'obéissance à la technocratie.

Avant tout, il faut promouvoir la qualité. Une politique de qualité doit aller de pair avec des prix correspondants et une formation des consommateurs. Au lieu de tirer les acheteurs vers des prix de dumping qui sont la prime à une alimentation industrialisée, initiatrice des maladies modernes, informons, instruisons le consommateur, orientons-le vers des produits de qualité. Offrons aux Français et aux Européens le choix, par une politique de label généralisée, entre une alimentation saine, de prix élevé si nécessaire, et une nourriture conforme à la production internationale qui nous paraît devoir être orientée plutôt vers l'agro-industrie.

La qualité multiplierait nos potentialités d'exportation, surtout à l'intérieur de la C.E.E., à condition que nous mettions le prix à sa promotion. Au lieu de cela, les divers gouverne-

ments ont orienté les agriculteurs vers l'augmentation systématique des rendements alors qu'il aurait fallu les inciter à rechercher l'augmentation des qualités de nos produits.

Diminution des charges et des coûts, diminution de l'impact de la chimie lourde, recherche des moyens de traitements doux et atoxiques, libération du commerce mondial du monopole des supranationales, défense de nos prérogatives au niveau international, telle est la voie royale pour l'agriculture et pour la France !

L'histoire et les Français jugeront les ministres de l'agriculture de ces trente dernières années à l'aune de ces traitements de fond qui recueillent l'unanimité des hommes lucides et courageux de notre peuple. J'ai le regret de vous dire, monsieur le ministre, que je n'ai pas trouvé trace de ces orientations dans ce budget.

J'ai commencé mon intervention en rappelant qu'avant vous l'agriculture était en train de mourir. Je constate aujourd'hui, hélas ! bientôt au bout de deux ans de votre exercice, qu'elle continue sa descente aux enfers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le ministre, après deux années de stagnation, les crédits budgétaires de l'agriculture connaîtront en 1988 une croissance sensible et je voudrais vous en féliciter.

Je me limiterai à évoquer quelques problèmes du moyen terme, qui constitue le cadre obligé de réflexion sur l'avenir de notre agriculture.

Un des problèmes essentiels que rencontrent aujourd'hui la plupart des pays développés est probablement l'existence de stocks agricoles importants.

L'O.C.D.E., dans un rapport publié au début de l'été, et le Parlement européen, dans le rapport d'une commission *ad hoc* qui sera examiné lors de sa prochaine session, nous le rappellent fort justement.

Ces surplus de production, qui caractérisent tous les grands secteurs agricoles - céréales, viande bovine, sucre, lait - ne peuvent être écoulés facilement du fait de la stagnation des marchés demandeurs et de celle des budgets publics.

Aussi un resserrement des prix et des garanties de la politique agricole commune était-il inévitable.

Des baisses de prix, des quotas, hélas ! et des mécanismes de coresponsabilité ont ainsi été mis en place au fil des ans et la Commission des Communautés suggérait en juillet dernier de renforcer encore ces mesures restrictives.

Les réalités économiques et financières sont incontestables, mais si nous admettons tous la nécessité d'une politique rigoureuse, néanmoins, je m'élèverais contre une politique qui, au nom de la prise en compte des réalités, méconnaîtrait l'importance de l'agriculture et les devoirs que nous avons envers ceux qui en vivent.

Le poids de l'agriculture en termes de maintien de l'emploi, de préservation de l'environnement et de développement des exportations n'est plus à démontrer. En effet, le poids de la France, dans son activité européenne, dépend aussi de son agriculture. C'est sa spécificité et son originalité. C'est donc à une autre agriculture et non à un abandon de cette activité qu'il nous faut penser.

Quatre maîtres mots pourraient définir l'agriculture de demain : l'exportation, car elle correspond à nos traditions et à nos potentialités et qu'elle est essentielle, vu son poids, à nos équilibres ; l'efficacité, avec le développement des politiques de recherche et de formation - je regrette, sur ce point, la diminution des postes d'ingénieur de l'I.N.R.A. dans le budget - et la recherche permanente d'une baisse des coûts intermédiaires, en particulier financiers, des productions agricoles ; la diversification, celle des productions, celle des débouchés, celle aussi des types de production par l'extension de la pluri-activité ; l'aménagement enfin, celui de notre espace rural.

Sur tous ces points, nous avons des actions à conduire et de grands progrès à faire. Mais l'agriculture, ce sont d'abord les hommes et les femmes qui en vivent.

On oublie trop souvent, je crois, que les agriculteurs sont des entrepreneurs, qu'ils doivent programmer à moyen terme leurs activités, ce qu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui.

Les agriculteurs, monsieur le ministre, ont besoin de connaître le devenir du système des quotas laitiers, qui frappe souvent très lourdement nombre de nos producteurs, et de savoir quel mécanisme de stabilisation des marchés sera retenu prochainement dans le secteur céréalier.

Ils ont besoin de savoir, dans le grand marchandage, sinon la négociation, qui se prépare pour la réforme de la P.A.C., du moins quelle stratégie globale, quel type de politique agricole vont être retenus : politique d'autosuffisance alimentaire, comme le préconise la République fédérale d'Allemagne, ou agriculture d'exportation, comme le suggère la France ?

Dans ce contexte, il n'est pas équitable, donc pas tolérable, que, notre déséquilibre commercial avec l'Allemagne ayant atteint 39 milliards de francs en 1986, nous ne parvenions pas à infléchir la politique agricole de ce pays vers la nôtre ! C'est la seule façon de déterminer une stratégie agricole à moyen terme, donc de persuader les agriculteurs qu'ils ont un avenir.

Je terminerai en évoquant le problème du revenu des agriculteurs.

Un effort vigoureux devrait être entrepris pour réduire les fortes disparités de revenus et les situations d'injustice qui existent en France.

Une réflexion devrait être conduite afin d'élaborer une nouvelle politique budgétaire qui garantirait un revenu minimum à tous nos agriculteurs. Je souhaite, pour ma part, que cette question soit abordée lors de nos débats sur le projet de modernisation agricole que vous nous soumettez prochainement.

Se donner pour objectif une agriculture performante signifie se préoccuper de ceux qui, déjà, n'ont pu prendre le train de la modernisation, et défendre, contre les impératifs d'une politique qui serait imposée de l'extérieur, ceux qui ont su faire évoluer l'agriculture française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, votre prédécesseur rue de Varenne, mon ami Henri Nallet, vient, il y a quelques instants, de saluer en vous la mutation achevée d'un professionnel agricole ardent et compétent en un ministre plutôt chanceux. J'ajouterai à ce portrait flatteur un trait particulier auquel l'ancien professeur que vous vous plaisez à voir en moi ne peut qu'être sensible : vous savez être, quand il le faut, un élève appliqué et vous l'êtes à mes yeux dans une matière ô combien difficile, celle des échanges internationaux et du développement agricole mondial.

Vos débuts en la matière, il est vrai, n'étaient guère concluants.

Je vous ai entendu avec un mélange complexe de sympathie et de stupéfaction proposer sur Europe 1, en février dernier, un plan d'aide qui revenait, d'après vos propres paroles, à trouver dans le tiers monde des débouchés illimités pour nos produits agricoles. Quelque temps plus tard, j'avoue avoir été stupéfait de vous entendre évoquer la possibilité d'écouler des produits céréaliers qui ne peuvent trouver place sur les marchés mondiaux par la magie d'un financement gracieusement offert par les acheteurs les plus riches agissant sur les marchés.

Quel était alors votre objectif ? Empêcher les pays du sud de produire et leur interdire ainsi toute possibilité d'accès à l'autosuffisance, voire au marché international. Un tel projet, c'est évident, relève beaucoup plus du surréalisme que de l'économie politique.

Vous n'avez d'ailleurs pas tardé à vous rendre compte de ce qu'avait d'irréel et de nocif votre proposition première. J'espère pour vous, pour le gouvernement français et pour notre pays, que vous avez abandonné cette vision inacceptable lorsque vous avez présenté votre plan au pape Jean-Paul II et à différents dirigeants de pays du sud.

Vos dernières déclarations sur ce sujet sont aujourd'hui plus rassurantes. Il s'agirait, si j'ai bien compris, d'entreprendre une double action pour réguler les marchés internationaux et dégager, ce faisant, les fonds nécessaires à une forte relance de l'aide au développement.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Un peu de cohérence !

M. Yves Tavernier. Enfin un peu de cohérence dans vos propos ! Là, je suis d'accord avec vous. (*Sourires.*)

Vous évoquez même des actions qui nous tiennent particulièrement à cœur car vous parlez de renforcer la coopération, la formation et les jumelages des industries agro-alimentaires.

Nous voyons une fois de plus avec plaisir qu'en ce domaine dix-huit mois de responsabilités ministérielles vous conduisent à appliquer une politique que nous avons nous-mêmes définie et fait inscrire dans la loi.

Je rappelle, en effet, que les deux lois sur l'enseignement agricole public et privé votées à l'unanimité par cette assemblée considèrent expressément l'action de coopération internationale comme l'une des quatre mesures essentielles de ce système d'enseignement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Je suis vraiment heureux que le ministre de l'agriculture se propose d'appliquer pleinement la loi voulue par ses prédécesseurs. Là où je commence à m'inquiéter, c'est lorsque je ne trouve dans le document budgétaire qui nous est soumis aucune trace de ces généreuses dispositions.

Je m'étonne, en effet, qu'aucune mesure nouvelle ne soit prévue pour soutenir ce type d'action. La ligne budgétaire qui pouvait servir de support concerne le chapitre sur l'aide alimentaire et autres actions de coopération technique. Or, dans ce budget, je ne vois qu'une reconduction pure et simple des crédits de l'année dernière, ce qui correspond à une réduction de 20 p. 100 des crédits par rapport à 1986. En ce domaine, comme en beaucoup d'autres, nous constatons, hélas, le décalage qui existe entre le discours et la réalité.

Dc-is-je émettre l'hypothèse que vous ne comptez pas sur votre administration pour participer à la mise en place de votre propre plan ? Il me paraîtrait choquant que des allègements ministériels dans des domaines aussi importants touchant à la solidarité humaine et à la paix sociale entre les nations ne s'accompagnent pas d'engagements financiers avant les premiers mois de l'année 1989. A moins que le budget que vous nous proposez, ne prévoyant aucune dépense, ne soit qu'un miroir aux alouettes ?

Depuis le compromis que vous avez accepté au mois de janvier dernier sur l'entrée préférentielle de 2 millions de tonnes de maïs, de 300 000 tonnes de céréales fourragères et autres jus de fruits, jusqu'à votre responsabilité dans l'accord de Punta del Este, qu'avez-vous fait, sinon chaque fois capituler sous la pression américaine ?

Nous attendons du principal responsable de notre agriculture qu'il négocie avec réalisme, diplomatie et fermeté. Vous voilà une nouvelle fois au pied du mur, monsieur le ministre. La semaine prochaine s'ouvre à Genève la nouvelle phase de négociation de l'Uruguay Round. Les agriculteurs français, et les céréaliers en particulier, sont en droit de se demander si vous ferez preuve d'une détermination autre que verbale pour obtenir des garanties sur la part française dans le marché mondial des céréales. Je vous rappelle que c'est une question à 30 milliards de francs !

M. Charles Revet. Que ne l'avez-vous fait de votre temps !

M. Yves Tavernier. A Bruxelles, monsieur le ministre, quelle nouvelle surprise nous réservez-vous ?

En quelques mots, je vous poserai simplement deux questions et je vous demanderai de nous répondre, pour une fois, de manière précise, sans vous lancer dans vos plaintes habituelles sur l'incompétence des autres.

Dans le cadre des négociations qui se sont déroulées les 19 et 20 octobre, avez-vous accepté la mise en place des stabilisateurs monétaires sur toutes les productions ? Voilà une question claire, précise, qui appelle une réponse de même nature.

M. le président. Monsieur Tavernier, voulez-vous conclure ?

M. Yves Tavernier. Je vais conclure, monsieur le président.

Seconde question, monsieur le ministre, confirmez-vous la rumeur selon laquelle vous auriez proposé de prélever les sommes destinées au financement des aides directes aux revenus sur le budget du F.E.O.G.A. garanti, c'est-à-dire au détriment des aides au soutien des marchés ? J'attends des réponses.

Pour terminer, j'ai lu avec intérêt, monsieur le ministre, votre lettre insérée dans le bulletin d'information du ministère de l'agriculture, de juillet dernier : vous attribuez les erreurs d'appréciation sur votre action - par le milieu politique et professionnel - à une méconnaissance des réalités

quotidiennes européennes. Vous êtes décidément incorrigible ! Vous avez trop tendance à dire et à écrire : « Tous des nuls, sauf moi ! »

M. René Souchon. C'est tout à fait ça !

M. Yves Tavernier. Je tremble pour vous, car je crains que l'histoire toute proche ne montre la justesse des analyses de ceux qui ont l'audace de vous critiquer !

Les contraintes internationales et européennes ne sauraient être traitées à la légère : elles exigent davantage de compétence et de rigueur. Vous avez fait preuve en ces domaines, jusqu'à ce jour, d'une satisfaction à peu de frais. Nous attendons de vous des résultats à la hauteur du « contentement de soi » que vous pratiquez sans le moindre complexe : mais mes amis et moi-même sommes à votre égard sans illusion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je me permets d'insister de nouveau sur la nécessité absolue pour les uns et les autres de respecter les temps de parole, faute de quoi il deviendra totalement impossible d'achever l'examen de ce budget cette nuit. Par conséquent, désormais, je veillerai moi-même à ce que les temps de parole soient respectés.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. J'arrive au mauvais moment.

M. le président. Je n'y puis rien. Vous disposez de cinq minutes.

La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le jeu parlementaire est ainsi fait que nous sommes nombreux à dire sensiblement la même chose en un temps de plus en plus bref.

Cependant, il ne me paraît pas inutile de répéter encore une fois qu'après une baisse ininterrompue en francs constants pendant six ans, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Faux !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. ... le budget de l'agriculture progresse, pour la première fois, ...

M. René Souchon. Mais c'est faux !

M. Yves Tavernier. Il faut vous informer, madame.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. ... de 5,1 p. 100 par rapport à l'année dernière. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans un contexte de rigueur budgétaire, nous assistons à un effort important

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je voterai ce budget.

Tous les problèmes agricoles n'en sont pas réglés pour autant. En accord avec mes collègues du groupe U.D.F., je tiens à en évoquer brièvement quelques-uns.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, si j'affirme, une fois de plus, que les quotas laitiers basés sur la production laitière de 1983 ont créé, dans tous les départements français, de profondes injustices.

M. Charles Revet. C'est tout à fait vrai !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Des modifications successives de la réglementation, contrairement aux autres Etats européens, sont intervenues : elles sont regrettables et ont entretenu l'inquiétude.

Je n'en veux pour exemple que l'application différée de la pénalité pour les départements de plus de 20 000 litres en plaine et de 40 000 litres en montagne. La mesure ne sera effective qu'en novembre. La situation de la production laitière est aujourd'hui figée dans ses injustices parfois criantes.

La seule solution pour corriger ces dernières serait un plan plus audacieux de restructuration laitière. Seule une prime de cessation plus incitative permettra à tous ceux qui le veulent, et d'abord aux petits producteurs âgés, encore nombreux, d'arrêter leur production laitière tout en attendant la retraite dans des conditions matérielles décentes. Il faut repenser d'urgence les aides à la restructuration laitière. C'est la seule façon de libérer des quotas indispensables pour conforter trop de producteurs laitiers en grande difficulté et pour continuer à installer des jeunes, même s'ils seront demain moins nombreux qu'hier.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, j'aborderai aussi, sous deux angles, les problèmes auxquels les producteurs de viande bovine se heurtent : les charges financières et la sélection animale.

Alors que nous disposons en France du potentiel de veaux le plus élevé d'Europe et d'une technicité souvent supérieure à celle de nos voisins, notre balance commerciale en viande fraîche était, en 1986, déficitaire de trois milliards de francs. En douze ans, le nombre de bovins mâles engraisés en France a diminué de 10 p. 100, alors qu'en République fédérale d'Allemagne il a augmenté de 24 p. 100. Ces résultats désastreux sont dus à plusieurs distorsions de concurrence, notamment à des charges financières beaucoup plus lourdes pour les éleveurs français.

Une partie des difficultés des éleveurs de bovins tient au fait qu'ils ont souscrit des emprunts à court terme plus importants et à des taux plus élevés et très supérieurs à l'inflation. Il me paraît essentiel, monsieur le ministre, que l'Etat attribue, comme le propose l'ensemble de la profession, une aide conjoncturelle aux éleveurs de bovins sous forme de prise en charge par l'Etat des frais financiers des prêts à court terme d'engraissement, appréciés en fonction d'un indicateur de conjoncture.

M. Charles Revat. Très bien ! Tout à fait !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Je voudrais aussi, à mon tour, monsieur le ministre, appeler votre attention sur la diminution des crédits en faveur de la sélection animale dont l'essentiel a été répercuté sur la sélection bovine : 65 millions de francs en trois ans.

M. Charles Revat. Exact !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Le projet de budget pour 1988 prévoit une nouvelle réduction de 11,2 p. 100. J'affirmerai seulement, comme bien d'autres, et pour être brève, que le progrès génétique est une arme indispensable dans un marché européen et mondial de plus en plus difficile.

M. Charles Revat. C'est sûr !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est un facteur déterminant de la maîtrise des coûts et de la qualité des produits, en d'autres termes, de la compétitivité.

Les éleveurs ont augmenté leur contribution qui atteint aujourd'hui 70 p. 100 du coût total. Ils ne peuvent faire plus. Il est donc impératif de rééquilibrer la contribution de l'Etat pour 1988.

M. Charles Revat. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Je ne saurais terminer, monsieur le ministre, sans aborder en deux mots les problèmes de l'enseignement agricole privé.

Un amendement de la commission des finances nous laisse espérer que la prise en charge par l'Etat passe de 1 500 à 4 000 francs par élève. Je souhaite que cette mesure, soit appliquée comme prévu avec effet rétroactif, c'est-à-dire dès la rentrée de 1987.

Je souhaite enfin, monsieur le ministre, que le Gouvernement ne s'arrête pas là et que, progressivement, les élèves de l'enseignement agricole privé soient pris en charge au même niveau que ceux de l'enseignement agricole public.

M. Charles Revat. Tout à fait !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. En d'autres termes, il faut que l'Etat soit, dans ce domaine comme dans les autres, garant de la liberté de l'enseignement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Je vous remercie, madame, au nom des soixante-quatre orateurs inscrits après vous, d'avoir presque respecté les délais qui vous étaient impartis.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Nallet et M. Tavernier viennent, dans un réquisitoire sévère...

M. Yves Tavernier. Mais juste !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... de démontrer que vous vous étiez embourbé dans la gestion quotidienne des problèmes de l'agriculture.

M. Philippe Auberger. Ils n'ont rien démontré du tout !

M. Yves Tavernier. Ne serait-ce pas parce que vous n'avez pas compris ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Mais il m'apparaît plus grave, monsieur le ministre, que vous n'avez pas su prendre suffisamment de hauteur pour réfléchir à l'avenir de l'agriculture et des industries agro-alimentaires, ni donner une réelle priorité à la recherche.

Dès le mois d'avril 1986, vous avez rompu la dynamique que nous avions su créer. M. Balladur avait alors déclaré : « Il faut limiter les dépenses improductives. » Le conseil des ministres, au pas cadencé - M. Guillaume en faisait partie -, avait décidé de dépeupler le budget de la recherche de 1,8 milliard de francs de crédits, touchant lourdement l'I.N.R.A.

Mais aujourd'hui, vous êtes tous devenus amnésiques.

Amnésique, M. Chirac qui déclare donner priorité à la recherche mais qui avait lui-même ordonné le collectif budgétaire de 1986.

M. Gérard Léonard. Quel culot !

M. Jean-Louis Gossuff. On n'a pas le droit de dire n'importe quoi à cette tribune !

M. Jean-Yves Le Déaut. Si je suis interrompu, monsieur le président, je n'arriverai pas à respecter mon temps de parole !

M. le président. Je vous promets, mon cher collègue, de vous donner un léger avantage...

Mais poursuivez, ne vous interrompez pas spontanément.

M. Jean-Yves Le Déaut. Amnésique, M. Guillaume qui s'enorgueillit du programme « Aliment 2000 » mis en place par M. Nallet et M. Curien !

Amnésique, Mme de Panafieu, sur ces bancs, il y a quelques jours.

Votre politique est un peu celle d'un voleur qui, pris de remords, vient remettre en place l'objet de son délit, mais au lieu de le faire subrepticement, convoque la police et les témoins pour qu'on le félicite et qu'on le congratule ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Yves Tavernier. C'est la politique du coucou !

M. Jean-Yves Le Déaut. On pourrait en sourire si ce n'était aussi grave, car les discontinuités, monsieur Guillaume, en matière de recherche, accentuent les retards, et M. Cointat l'a dit lui-même.

Vous conjuguez sur l'« air prioritaire », monsieur le ministre, mais vous déclinez sur le « mode baisse budgétaire ». Voilà ce que vous faites en matière de recherche. Vous déclarez, en arrivant : « On va voir ce qu'on va voir quand je serai rue de Varenne ! » En matière de recherche, on a vu ! Les chercheurs ont compris. M. Cointat aussi : lisez son rapport de la page 41 à la page 44, c'est suffisamment clair. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

La fédération C.F.D.T. des salariés de l'agro-alimentaire demande même chez nous, en Lorraine : « Y a-t-il un pilote rue de Varenne ? »

M. Charles Revat. Ça vous étonne de la part de la C.F.D.T. ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Pourquoi, monsieur le ministre, avez-vous lu le rapport Cointat avec des œillères ? Ne l'avions nous pas remis au Premier ministre au mois de juillet dernier ? Pourquoi avez-vous cautionné la diminution des crédits de l'I.N.R.A. ? Pourquoi avez-vous mis ce matin la baisse sur le dos de M. Valade, en disant que les crédits avaient augmenté chez vous ?

J'ai repris les chiffres depuis ce matin : dix millions de baisse chez M. Valade, à la recherche, 400 000 francs d'augmentation chez vous : ce n'est pas du pareil au même ! Si vous pensiez qu'il s'agissait d'objectifs prioritaires vous auriez dû intervenir, monsieur Guillaume, en faveur de l'agro-alimentaire en conseil des ministres. Vous êtes un mauvais pilote, dit la C.F.D.T. Ne jouez pas en plus les « Poncs-Pilote » en vous déchargeant sur M. Valade, responsable de l'I.N.R.A. *(Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'ai prouvé qu'il existait un véritable déficit dans le domaine de la recherche française : dans l'agro-alimentaire, c'est bien pire ! Jugez vous-même : les industries agro-alimentaires représentent 13 p. 100 du P.N.B. ; elles réalisent 520 milliards de francs de chiffre d'affaires et dégagent 30 milliards d'excédent commercial. Mais elles emploient seulement 1 400 chercheurs sur les 270 000 chercheurs employés en France, soit 0,5 p. 100 de l'effectif de la recherche-développement - alors qu'il s'agit de 13 p. 100 du P.N.B. ! Ce n'est pas suffisant. Moins d'un milliard est consacré à la recherche agro-alimentaire en France !

Le secteur de l'innovation, monsieur le ministre, vous l'avez laissé en jachère. La R.F.A. lui consacre trois milliards quand nous lui en accordons un, le Japon, dix milliards. Les États-Unis construisent chaque jour de nouveaux centres de biotechnologie. A titre indicatif, le seul « centre de transfert » qui puisse être appelé ainsi - dans notre pays - c'est celui d'Elf-Aquitaine, près de Toulouse : or il n'a coûté que 50 millions de francs.

Les biotechnologies ne se développeront en France que si on s'attelle aux problèmes de l'insuffisance du nombre de chercheurs de haut niveau, de l'absence d'interface entre disciplines, de l'insuffisance des échanges universités-entreprises, notamment avec les P.M.E.

Voilà les objectifs que vous auriez dû vous assigner si vous aviez souhaité qu'il y ait des dividendes dans l'agriculture et dans l'agro-alimentaire, mais aussi dans le médicament, dans la filière bois, dans la chimie fine, dans la dépollution.

M. Gérard Léonard. Et les petits porteurs ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, je prendrai l'exemple de l'horticulture que je connais, et que vous connaissez sûrement. C'est 39 000 entreprises et 120 000 emplois, un chiffre d'affaires de 18 milliards en 1987, mais un solde commercial déficitaire de trois milliards, principalement avec la Hollande.

Ce marché a connu une expansion de 12 p. 100 par an depuis 1980, mais notre déficit commercial a été multiplié par quatre en sept ans. Que va-t-il se passer si on ne développe pas la recherche dans ce domaine ? Le secteur des semences, où nous sommes pour l'instant excédentaires dans l'horticulture, se heurtera à l'arrivée des vitro-plants. Or, vous le savez, c'est un des secteurs forts de l'université de Nancy. Si vous ne développez pas le secteur des vitro-plants, le déficit de l'horticulture, qui a déjà quadruplé, deviendra encore plus fort dans les prochaines années.

Enfin, je voudrais parler du problème du lait.

M. le président. Il vous faudra le faire très brièvement, mon cher collègue !

M. Jean-Yves Le Déaut. Très brièvement, mais j'ai été interrompu, monsieur le président !

M. le président. Je vous en prie, poursuivez, il ne vous reste que quelques secondes.

M. Jean-Yves Le Déaut. Dans le secteur du lait, il n'y a que 100 chercheurs dans le domaine public en France. Un seul centre en Suisse, celui de Lisenfeld, en compte 162 ; un seul en Hollande, celui de Nizo, en emploie 270 ! Dans ces conditions, nos performances tiennent du miracle.

Il faut donc qu'une dizaine de centres de biotechnologie soient construits de toute urgence en France.

Cela dit, au moins sur un point, on ne peut pas vous comparer à M. Valade. Jusqu'à présent, vous n'avez rien réussi à donner pour l'institut de biotechnologie de Nancy. De ce côté-là, vous êtes honnête et vous logez tout le monde à la même enseigne. M. Valade, lui, a distrait 124 millions de francs pour les universités de Gironde par le biais d'une charte pour les transferts de technologie en Aquitaine.

Enfin, pour terminer, j'observe que le marché des biotechnologies représentera, en l'an 2000, 350 à 700 milliards de francs. Si jamais, monsieur le ministre, nous arrivons à capter entre 5 et 10 p. 100 de ce marché...

M. Jean-Louis Gosseff. Vous avez vraiment envie de dire le maximum de bêtises ?

M. Jean-Yves Le Déaut. On m'interrompt, monsieur le président ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)* Si jamais nous arrivons à capter entre 5 et 10 p. 100 du marché en aval des biotechnologies, nous récupérerons entre 25 milliards

et 50 milliards de francs, c'est-à-dire l'équivalent de l'excédent actuel du commerce extérieur dans le domaine de l'agro-alimentaire. Voilà l'enjeu.

Qu'en est-il, enfin du plan « aliment 2000 » ?

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure réellement !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce plan sera-t-il poursuivi au-delà de 1988 ? Qu'allez-vous faire du Conseil national de l'alimentation ? Que devient la commission de réforme du droit alimentaire ? Autant de questions que je voulais vous poser.

M. Gérard Léonard. Il fallait les poser à M. Nallet !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je vous répète, monsieur le ministre...

M. le président. Je vous en supplie, ne répétez pas, mon cher collègue : concluez ! *(Sourires.)*

M. Jean-Yves Le Déaut. Je conclus !

Monsieur le ministre, si nous ne sommes pas persuadés que vous ayez été un ministre gestionnaire, les chercheurs sont certains que vous ne passerez pas à la postérité comme un ministre visionnaire.

Je dirai, plus crûment que M. Nallet, qu'au lieu de « manger » du socialiste chaque mercredi, lors des questions d'actualité, vous auriez mieux fait d'étudier tous ces problèmes, que certains, eux, connaissent bien, en vue de bâtir une plate-forme entre l'industrie agro-alimentaire, la recherche et les consommateurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Elie Marty.

M. Elie Marty. Avec une augmentation de 9,1 p. 100 des dépenses en faveur de l'agriculture et de 5,1 p. 100 pour le seul budget du ministère, ce secteur apparaît comme favorisé au sein du projet de loi de finances pour 1988. Je tiens, monsieur le ministre, à vous en remercier.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture, qui s'élève à 34,9 milliards de francs, fait apparaître deux axes prioritaires : la préparation de l'avenir de l'agriculture et l'allègement des coûts de production.

Si ce budget augmente de 5,1 p. 100 par rapport à 1987, la plus forte augmentation en valeur concerne le financement du B.A.P.S.A. puisqu'elle atteint 1 720 millions de francs. C'est un élément positif important. Il est à noter que les dépenses hors financement B.A.P.S.A. seraient stables en francs courants en 1988 par rapport à 1987.

Nous relevons un deuxième mouvement important : la baisse de 20 p. 100, soit 996 millions de francs, concernant la charge de la bonification. Nous devons souligner que ce chiffre est, en fait, le résultat d'un solde. La baisse des taux d'intérêt provoque une chute mécanique de 1 188 millions de francs qui est en partie compensée par une mesure nouvelle positive de 192 millions de francs résultant des effets de l'allègement des charges financières.

L'augmentation globale du budget ne cache pas, cette année, un sens différent de l'évolution des quatre titres qui le composent.

Au titre III, on note une progression de 6 p. 100 des efforts réalisés sur les statistiques de la forêt.

Au titre IV, les interventions publiques augmentent de 4,5 p. 100. La principale hausse, je l'ai dit, concerne le B.A.P.S.A., mais l'enseignement et les zones défavorisées font également l'objet d'un effort substantiel.

Aux titres V et VI, les autorisations de programme progressent de 3,1 p. 100 et les crédits de paiement de 14,6 p. 100. C'est la première hausse en francs constants depuis sept ans. Depuis 1982, en effet, les crédits de paiement ont chuté de près de 60 p. 100 en francs constants.

Ce budget est positif pour les agriculteurs, car les dépenses consacrées à l'agriculture augmentent plus vite que l'inflation, ce qui n'était pas arrivé depuis six ans.

Avant de conclure, je reviendrai brièvement au rapport consacré par M. Cointat aux zones d'entraînement où les potentialités géologiques et humaines sont insuffisantes pour aboutir à une agriculture moderne, équilibrée, et où la solidarité nationale mérite d'être maximale. L'objet de cette opération est d'adapter la production en fonction des besoins des marchés intérieurs et extérieurs et de créer une politique agricole commune coûtant 20 p. 100 de moins qu'actuellement.

Je rappelle que, dans plusieurs régions françaises, la production laitière ne coûte rien à la C.E.E. Les industries de transformation y fabriquent en effet des produits nobles, vendus sur le marché intérieur, ou exportés vers la C.E.E. et les Etats-Unis. De plus, ces régions, situées à proximité du marché espagnol, ont la possibilité d'exporter du lait cru dans ce pays. La production laitière y est un facteur important de l'économie rurale, car elle permet le maintien sur place d'un nombre important de salariés travaillant en aval de la production. Quant aux exportations, elles sont à l'origine d'une forte rentrée de devises qui contribue à réduire le déficit de notre balance commerciale.

Les producteurs de lait de ces régions sont inquiets. J'espère que vous les entendrez. Ils ont subi plusieurs années de sécheresse qui les ont pénalisés. Aujourd'hui, les conditions climatiques leur permettent de produire dans des conditions normales. Rendez-leur, monsieur le ministre, les références transférées les années précédentes aux régions excédentaires !

Ils en ont besoin. Il y va de leur survie, et vous savez comme moi que les producteurs de lait sont indispensables au maintien de l'activité en milieu rural, car ce sont souvent les éléments les plus dynamiques.

Monsieur le ministre, je sais votre opiniâtreté à défendre tous les agriculteurs de notre pays. Nous vous avons souvent sollicité. Vous nous avez toujours répondu favorablement. Aujourd'hui, vous pouvez compter sur nous pour vous soutenir et pour faire réussir le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Noël Ravassard.

M. Noël Ravassard. Vous vous targuiez naguère, monsieur le ministre, de vouloir engager l'enseignement agricole dans la voie d'un développement sans précédent. En vous fixant comme objectif l'horizon 1992, vous deviez installer 10 000 jeunes par an possédant au minimum le B.T.A. Vous vouliez développer l'enseignement agro-alimentaire, les filières T.S. et mettre en place des instituts agricoles et agronomiques de technologie. Vous avez même proposé la création de 246 postes d'enseignants et de 204 postes de non-enseignants, ainsi que la transformation de 251 postes de P.L.P. 1 en P.L.P. 2.

Tout cela était de bon augure. Qu'en est-il dans le projet de budget que vous nous présentez ?

Certes, vous n'avez pas manqué de souligner que les bourses de l'enseignement agricole sont mises à parité avec celles de l'éducation nationale et que 161 millions de francs sont affectés à l'enseignement agricole privé. Je note au passage que cela représente une progression de crédits de 17,6 p. 100 contre seulement 4,3 p. 100 pour l'enseignement public : on ne peut pas dire que l'équité saute aux yeux !

M. Jean-Louis Gosauduff. Il faut d'abord la rétablir !

M. Noël Ravassard. Mais, quoi que vous disiez, les prévisions budgétaires n'atteignent pas les sommets annoncés dans vos discours, et c'est bien dommage ! De 246 postes d'enseignants, on est passé à 80, gagés pour partie par 36 suppressions d'emplois d'ingénieurs-élèves dans les écoles de formation. De la création de 104 postes de non-enseignants, on arrive à 38 suppressions.

Pour former 10 000 jeunes au niveau B.T.A. il faudrait multiplier par cinq les capacités de formation actuelles d'ici à 1992. On est loin du compte !

Il est même à craindre que l'on n'en arrive à un redéploiement important du cycle court au profit du cycle long. Les premières cibles seront les filières E.F.R., les quatrièmes et les troisièmes, ainsi que les petits L.E.P.A. Sans compter que nous risquons fort d'aller vers une déqualification des enseignants de niveau IV, l'arrêt du concours de recrutement étant une première alerte.

Sans doute ira-t-on aussi vers l'abandon des élèves en difficulté en C.A.P.A. ou B.E.P.A. et - tant qu'on y est, pourquoi pas ? - vers la privatisation de certains services d'entretien, d'accueil et d'hébergement, ce qui serait, avouez-le, très critique, ne serait-ce qu'au regard de la notion d'équipe éducative.

Monsieur le ministre, vous aviez promis, pour 1987, de compenser 80 suppressions de postes de non-enseignants par l'affectation de postes de l'O.N.I.C. Le 30 octobre 1986, vous aviez ici même pris l'engagement de résoudre les problèmes

de titularisation des personnels de C.F.A. et de C.F.P.P.A. Hélas ! nous constatons que vous n'avez pas tenu vos promesses.

Vous piochez dans la loi de juillet 1984 : c'est bien ! Mais le tableau des mesures concernant le personnel nous montre clairement les restrictions que vous appliquez : rien pour les directeurs, rien pour la documentation, rien pour les personnels de laboratoire ! Pas de création d'un corps d'agrégé. Pas de mise en place des C.A.S.U. Les postes C.A.I. inscrits en 1985 ont même été supprimés.

Et puis, il faut bien évoquer le douloureux problème des vacataires d'enseignement. Vous embauchez des centaines de non-titulaires pour occuper les emplois permanents de l'Etat, à temps incomplet, voire à temps complet, sur des crédits de rémunération accessoire. C'est passer outre à la loi du 11 janvier 1984 et au décret n° 86-83 du 17 janvier 1986. C'est surtout manifester une sorte de mépris pour ce personnel qui ne bénéficie d'aucune des garanties sociales accordées à tout travailleur.

Et que dire des carences ? Un lycée que je connais bien - Cibeins, dans l'Ain - ne pourra plus assurer bon nombre de cours à partir de la Toussaint, en raison d'une insuffisance de crédits au chapitre 31-96, article 30.

S'agissant de la formation continue, je vous dirai mon inquiétude quant au financement de certains stages de préparation à l'installation, ceux de 40 ou 60 heures, mais aussi ceux de 200 heures. Pour les premiers, les crédits stagnent à 16,1 millions de francs ; pour les seconds, la seule progression de 0,5 million ne pourra suffire à ramener le taux de prise en charge de ces actions de 65 à 100 p. 100. Quant à la rémunération des stagiaires, que vous aviez amputée de 20 p. 100 en 1987, elle reste au même niveau. De telles insuffisances témoignent d'une volonté évidente de ne pas pérenniser ces stages destinés aux actifs agricoles. Ils étaient pourtant indispensables à la promotion des agricultrices.

Monsieur le ministre, vous ne pourriez pas nous éblouir par un micux apparent. C'est le rideau qu'on tire pour cacher ce qu'on n'ose pas montrer. Et ce que ne voulez pas, où plutôt ce que vous ne pouvez pas montrer, c'est sans doute une réelle volonté de préparer l'avenir dans le domaine de la formation. Il est vrai qu'il faudrait déjà savoir quel sera l'avenir de l'agriculture !

Au fait, et ce sera ma dernière question, votre grande loi de modernisation agricole, votre grande loi « peau de chagrin », qui retrécit de mouture en mouture, maintiendra-t-elle le fonds de formation agricole ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Le plus difficile, monsieur le ministre, ce n'est pas d'avoir à surmonter des temps qui sont rudes. Ils le sont aujourd'hui pour beaucoup de gens qui ne sont pas agriculteurs. Et les agriculteurs eux-mêmes savent, tout au moins le plus grand nombre d'entre eux, qu'ils ont été de tout temps confrontés à des successions de périodes qui n'étaient pas toutes marquées par la facilité.

Non, le plus difficile à affronter, c'est le sentiment que les dix-huit mois qui viennent de s'écouler ont conforté, dans l'esprit de beaucoup, le constat que les affaires vont plus mal, le sentiment qu'ils ne parviendront pas à surmonter les épreuves.

Lorsque, dans certaines zones, généralement d'élevage, les prévisions établies par la mutualité sociale agricole, par exemple, tablent de surcroît sur la réduction par deux du nombre des exploitations dans les dix ans qui viennent, alors, c'est l'esprit de renonciation qui gagne, comme si passait le message de l'inéluctable abandon d'une partie du territoire.

Monsieur le ministre, il ne suffit pas de dire : inacceptable le gel des terres ; inacceptables les limitations de production ! Il convient de mettre en place une politique qui soit une réponse à ce sentiment qui gagne le monde rural.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Martin Malvy. C'est sans doute là que certains vous attendaient. Vous le saviez et vous avez, ce matin, réservé une large part de votre propos à la progression des aides aux zones défavorisées.

Ces aides sont justifiées, mais pour atteindre leur montant actuel, permettez-moi de vous rappeler qu'il a fallu qu'elles progressent aussi dans le passé et que les zones concernées soient déjà étendues.

La question que nous devons nous poser n'est pas celle de leur justification ; il s'agit de savoir si elles constituent à elles seules une politique. La réponse est évidemment négative, car c'est en les prenant en compte et en prenant en compte leur progression dans le temps que les perspectives sont celles que j'évoquais il y a un instant.

Le 2 juillet dernier, à l'issue de la manifestation de Paris, le président de la F.N.B. nous confiait : « Il ne faut pas s'habituer à la situation dramatique de l'élevage sous prétexte qu'elle dure depuis longtemps. » Cette réflexion vaut également pour la production ovine.

Depuis votre arrivée rue de Varenne, les cours n'ont cessé de se dégrader, au mieux de se maintenir en francs courants. Nous sommes arrivés à un point où le solde du commerce extérieur se dégrade pour la plupart des productions animales, comme l'a constaté, la semaine dernière, le conseil de direction de l'office des viandes.

Monsieur le ministre, les mesures que vous annoncez ne sont pas suffisantes. Quelles décisions allez-vous prendre pour aider le secteur bovin à franchir le cap des difficultés actuelles, afin que nous ne nous retrouvions pas, dans trois ans, dans une situation déficitaire, après avoir perdu des parts de marché ?

Allez-vous accepter, par exemple, l'allègement des charges financières pour les éleveurs de bovins gras ?

Allez-vous faciliter une révision de la fiscalité locale allant vers la réduction du foncier non bâti, dont on sait combien il pèse sur certaines exploitations, notamment pour le développement du troupeau allaitant, et dont on sait qu'il pèse d'autant plus lourdement que la zéon est défavorisée ?

Pour ce qui est de la production ovine, alors que nous connaissons tous les conséquences dramatiques que le règlement de 1980 a entraînées pour l'élevage français, allez-vous exiger de nos partenaires que la renégociation débouche sur des mécanismes qui traitent équitablement les producteurs de la Communauté ?

Les professionnels français réclament l'application de la prime variable à l'abattage. Les discussions ne paraissent pas aller dans ce sens. Un seuil de garantie serait fixé, qui gélerait le cheptel communautaire à son niveau actuel de 87 millions de têtes. Cela induirait bien vite une diminution du prix garanti. Jusqu'où ira votre fermeté ?

Pour l'élevage ovin français, c'est-à-dire pour des régions entières, c'est la dernière carte, et vous le savez.

Vous avez longuement traité des aides aux zones défavorisées en matière d'élevage. Dans la zone du Massif central, la profession a déterminé que le prix de revient d'un porc était supérieur de 80 francs environ à la moyenne nationale. Au cours actuel, les coûts de production ne sont plus couverts. Au-delà des mesures plus générales qui vous sont demandées pour ce secteur, allez-vous répondre à la demande des producteurs de cette zone qui réclament la prise en compte de leurs handicaps naturels ?

Monsieur le ministre, la France peut, dans quelques années, retrouver une place de premier rang pour ce qui est de l'élevage bovin dans ses différentes composantes. L'élevage ovin peut reconquérir en Europe la place que le règlement Méhaignerie lui a fait perdre après les atermoiements des années 1972-1980. Un nouvel espoir pourrait gagner notre espace rural. Je ne l'ai pas aperçu dans ce budget ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. Monsieur le ministre, mon propos ne portera pas sur les aspects techniques de votre budget, dont mon ami Charles Revet, pour le groupe U.D.F., a excellemment parlé il y a quelques instants.

M. Charles Revet. Merci !

M. Gilbert Mathieu. Je me bornerai à dresser le constat de la situation des petits et moyens agriculteurs dans toute la France profonde et des risques que court la ruralisme au sens le plus large.

Sachant le combat que vous menez, un combat dont on s'accorde à dire - et j'en suis - qu'il est courageux, je n'ai la prétention de vous donner ici ni leçons, ni solutions. J'entends simplement vous faire part de l'expérience quotidienne d'un parlementaire représentant une région de polyculture que vous connaissez bien. Et chacune de mes remarques sera une question.

Je suis député d'une circonscription de 302 communes, qui en comptera 344 dans quelques mois ou dans quelques années, sur les 705 qui forment le département de la Côte-d'Or. Cette circonscription couvrira, à elle seule, 57 p. 100 de la superficie de ce département : c'est dire que je suis gâté !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il anticipe !

M. Gilbert Mathieu. On dénombre neuf habitants au kilomètre carré dans certains cantons avec, sur l'ensemble de ce vaste territoire, tout l'éventail des productions traditionnelles : les céréales du Châtillonnais, avec leurs inquiétudes ; la viande bovine dans l'Auxois et le Morvan, avec ses inquiétudes ; la viande ovine dans le même secteur, avec les difficultés qui sont les siennes ; enfin, sur toute l'étendue de ce terroir, la production de lait qui apporte l'argent frais de la maison, et dont on dit parfois qu'elle est un des piliers de l'exploitation polyculturelle.

Oui, monsieur le ministre, il y a le vin de Bourgogne, mais il y a aussi le lait de Bourgogne (*Sourires*) et les producteurs laitiers se trouvent durement confrontés à des quotas que vous n'avez pas inventés, mais que vous devez gérer. Ces producteurs sont dynamiques, mais ils se trouvent dans une situation économique difficile et ont besoin d'attributions supplémentaires. A cet effet, le conseil général et l'interprofession ont proposé une convention laitière, qui nous a été soumise et à laquelle nous devons très rapidement, les uns et les autres, adhérer.

De leur côté, les entreprises qui ont investi techniquement et commercialement sont, vous le savez, pénalisées par la diminution importante des approvisionnements. Pourtant la Côte-d'Or n'était pas une région excédentaire en lait, mais d'année en année, depuis le soir malheureux de 1983 et tous les prélèvements successifs - prélèvements « Nallet », prélèvements « Guillaume » - elle enregistre une perte de 11,5 millions de litres, ce qui est colossal. Une proportion infime, il faut l'admettre, est redescendue de la réserve nationale. Ces prélèvements mettent aujourd'hui, je vous l'ai dit, les entreprises en difficulté. C'est pourquoi il est vital - et c'est le syndicaliste qui vous le demande - qu'une aide à la trésorerie soit débloquée pour ces producteurs qui animent le milieu rural et qui maintiennent ces entreprises transformant le lait en produits à forte valeur ajoutée dans les zones difficiles.

Les particularités climatiques de l'année font, que, déjà, les quotas sont atteints, vous le savez, monsieur le ministre, et certaines entreprises abandonnent le ramassage, ce qui oblige les petits producteurs à déverser leur lait dans le ruisseau !

Mais que devient dans tout cela le pain quotidien ? Que deviennent les remboursements du crédit agricole ? Que deviennent les cotisations à la M.S.A. ? Vous trouverez inexorablement la réponse à ces questions dans les pages d'annonces légales des journaux qui publient de plus en plus de ventes alors qu'il y a de moins en moins d'acheteurs.

M. Charles Revet. Tout à fait !

M. Gilbert Mathieu. Le résultat concret est l'effondrement des prix de la terre. Le drame pour le vendeur saisi est d'avoir bradé son patrimoine et hélas ! trop souvent de rester débiteur jusqu'à la fin de ses jours.

Le marasme général que connaît l'agriculture ravive une désertification, dont on a déjà parlé et que nous pensions pourtant stoppée, et entraîne l'abandon croissant des superficies de moyenne qualité et difficiles à traiter mécaniquement. Avec un tel processus, que deviendront le ruralisme et le tissu rural de la France ? Les jardiniers de l'espace s'en iront. Les friches et les bruyères s'étendront. Les maisons se fermeront. Les ruines apparaîtront. Et la solitude s'installera.

Quel intérêt peut avoir pour le vacancier ou le citadin une résidence secondaire dans un désert ?

Qui produira la fiscalité minimale nécessaire à nos communes ? Le fermier est en passe de ne plus pouvoir payer son fermage. Comment le propriétaire paiera-t-il son impôt ?

M. Yves Tavernier. Quelle apocalypse !

M. Gilbert Mathieu. A ce sujet, je souhaite que vous poursuiviez dans votre intention d'alléger les taxes sur le foncier non bâti. Dans le même ordre d'idées et en raison des superficies importantes qui vont se geler ou se reboiser, que pensez-vous, monsieur le ministre, d'une compensation qui viendrait de l'Etat ?

L'agriculture de la Communauté est faite de distorsions, chacun le reconnaît. Certaines sont naturelles et consécutives à la vocation d'origine des différents pays. Les autres ont été créées par ou contre la volonté des gouvernements. Elles sont plus fiscales, financières et concurrentielles que structurelles. Hélas ! elles vont trop souvent à l'encontre des revenus de l'agriculteur français et c'est bien là que se situe tout le problème.

Que faire, monsieur le ministre ? Quelles productions ? Quelle commercialisation ? Quid des charges ? Quid du revenu qui n'existe plus ? Quid du crédit agricole, de la M.S.A. ? Il reste hélas ! un endettement certain et ses conséquences tragiques...

M. Henri Nallet et plusieurs députés du groupe socialiste. En effet !

M. Gilbert Mathieu. Je vis sur le terrain, monsieur Nallet. Vous me connaissez, tout comme je vous connais.

M. Michel Lambert. Mais ce que vous dites est exact !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est à M. Guillaume qu'il faut le dire !

M. le président. Continuez, monsieur Mathieu !

M. Gilbert Mathieu. Le repli financier de la Bourse vient de faire couler beaucoup d'encre. Il n'est heureusement que passager. En revanche, la crise agricole dure. On n'en parle pas suffisamment et, pourtant, elle met la France en danger. Or, quand la patrie est en danger, on mobilise.

Pour vous, monsieur le ministre, mobiliser consiste à engager la solidarité nationale par tel ou tel plan, comme c'est souvent le cas dans d'autres secteurs, en évitant d'opposer le rat des villes et le rat des champs. Cette solidarité aurait pu se manifester davantage dans votre projet de budget. Comme certains orateurs, je reconnais qu'il est bon, mais à défaut d'un budget meilleur encore, cette solidarité doit se traduire par une bonne loi de modernisation allant au-delà des théories et prenant en compte le quotidien d'aujourd'hui et celui de demain. Cette loi, vous nous l'avez annoncée ce matin, monsieur le ministre. Vous pouvez compter sur nous pour vous aider à faire en sorte qu'elle soit bonne. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Si vous êtes de toute évidence plutôt satisfait de vous-même, monsieur le ministre, les agriculteurs français, eux, sont-ils satisfaits de leur syndicaliste reconverti en ministre ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Non !

M. Jean-Pierre Balligand. Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler vos discours critiques et vos engagements d'hier sur les quotas laitiers quand on sait ce qu'est aujourd'hui la situation de la collecte. De même, Martin Malvy vient de rappeler votre opposition systématique à la demande de la fédération nationale ovine à propos des primes variables allouées en Angleterre qui permettent un développement du cheptel anglais, alors que, chez nous, le nombre des producteurs ovins ne cesse de diminuer !

Je n'aurai pas non plus la cruauté d'aborder la question du sabotage de la politique d'aménagement rural. Vous permettrez cependant au rapporteur de la commission des finances pour le budget de l'aménagement du territoire de vous demander quels ont été les prolongements de la première conférence d'aménagement rural, à Besançon, les 24 et 25 juin dernier, qui... ne s'est jamais tenue !

Mon intervention portera sur les questions céréalières.

Les céréaliers ont été souvent considérés comme les grands bénéficiaires de la politique agricole commune. Leur situation s'est très sensiblement détériorée, essentiellement pour deux raisons. La première est la baisse continue du prix des céréales - moins 7 p. 100 par an en francs constants au cours des dernières années - alors même que les gains de productivité s'accroissaient d'environ 3 p. 100. Seconde raison : depuis la récolte du siècle, celle de 1984 dont tout le monde se souvient, le revenu céréalier n'a cessé de chuter, en particulier en 1986 : 16 p. 100 par rapport à 1985.

Du fait d'une très mauvaise année climatique, les producteurs du Nord-Pas-de-Calais, de Champagne-Ardenne - mon collègue Revet, député de la Seine-Maritime, y a fait allusion - et de Picardie ont vu leur rendement à l'hectare diminuer de 18 à 20 quintaux.

Pour l'ensemble des producteurs français, la diminution conjuguée des prix et du volume des récoltes va situer le revenu des céréaliers en 1987 au même niveau qu'en 1986.

C'est la raison pour laquelle, les céréaliers se posent de nombreuses questions auxquelles vous devez de répondre, monsieur le ministre.

Je vous rappelle le congrès de la F.N.S.E.A., le 10 avril 1986, où vous déclariez : « Nous sommes réservés à l'égard d'une taxe de coresponsabilité sur les céréales dont les modalités d'utilisation nous paraissent discutables ».

France Inter, 28 avril 1986 : « Il n'y aura pas de quotas sur les céréales. J'ai fait inscrire dans le document final que l'objectif de cette taxe de coresponsabilité était la recherche de débouchés tant internes qu'externes ».

Aujourd'hui, M. Nesser parle de quantum, M. Debatisse parle de double prix. De quoi parlez-vous, monsieur le ministre de l'agriculture ?

Toutes les organisations professionnelles se prononcent contre les propositions de Bruxelles. Vous aussi ! Cela signifie-t-il que les prix vont encore baisser ou bien le ministre reprend-il à son compte les idées lancées par divers responsables ? Quelles idées allez-vous défendre à Bruxelles ? Vous avez accepté un seuil de garantie sur le colza l'an dernier. Allez-vous accepter la même chose pour le soja alors que nous sommes extrêmement loin de l'autosuffisance ?

On ne sent pas de volonté de la part de la France de faire taxer les P.S.C., ou tout au moins de faire ouvrir ce dossier à Bruxelles. La France ne fait rien pour débloquer les dossiers sur la taxation des matières grasses importées.

M. René André. Ce n'est pas si facile !

M. Jean-Pierre Balligand. Première question : quelle est votre position à propos de la coresponsabilité souhaitée par la commission ?

Deuxième question : quelle attitude adopterez-vous au sujet des pénalités que les producteurs de céréales devraient payer en cas de dépassement d'un seuil de production que la commission de Bruxelles a fixé à 150 millions de tonnes pour l'année 1988-1989 ?

Troisième question : le monde agricole attend beaucoup de la transformation de ses productions en produits non agro-alimentaires, usine d'éthanol, d'amidon, etc. Mais la puissance publique a des responsabilités. Le Gouvernement doit dire la vérité. A quel prix seront payées aux producteurs les céréales qu'ils livreront pour fabriquer de l'éthanol ?

Cette question n'est pas neutre : toutes les expériences en cours montrent, en effet, que le coût de revient atteint 3 francs à 3,5 francs le litre, alors que le prix de l'éthanol est d'environ 0,6 franc. En outre, quel volume de céréales sera nécessaire à ce type de transformation ? Peut-on dire, monsieur le ministre de l'agriculture, aux céréaliers que leurs problèmes de surproduction seront résolus par les transformations non agro-alimentaires des productions agricoles ?

De nombreux agriculteurs sont dans l'expectative. La responsabilité de tout pouvoir politique est de préparer l'avenir et si possible sans rupture trop forte. Il faut donc dès maintenant dessiner les contours de l'agriculture de demain : baisse des prix ou baisse des productions, quantum ou quota, intensification ou extensification, foncier non bâti ou nouvel impôt économique local afin de permettre l'extensification ? C'est à ces questions que votre budget ne répond pas. C'est à ces questions que toute la profession doit se préparer sans avoir malheureusement une seule ligne directrice de la part du ministère.

Vous vous devez à votre fonction de ministre : dire la vérité, assumer vos responsabilités. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Régis Barailla.

M. Régis Barailla. Monsieur le ministre, depuis 1971, date de l'ouverture du marché commun viticole essentiellement entre la France et l'Italie, le marché viticole a donné le spectacle des pires désordres. Tout cela devait déboucher sur les événements regrettables du 4 mars 1976.

Le marché des vins de table est marqué par des excédents structurels en France et dans la C.E.E. et seule une organisation contraignante du marché peut permettre de le maîtriser et de maintenir le prix du vin à un niveau acceptable pour le viticulteur, d'où les règlements viticoles de 1982 et de 1984 fixés lors des accords de Dublin, qui ont introduit le principe d'une recherche d'équilibre du marché.

La viticulture a accepté le principe des accords de Dublin ; vous les avez critiqués, monsieur le ministre. Vous deviez renégocier les traités sur l'élargissement. Vous ne l'avez pas fait, et pour cause ! Personne ne peut nier, devant les excédents structurels, la nécessité d'une recherche de l'équilibre du marché qui ne peut se faire que par des mesures contraignantes.

Les prix moyens des vins de table en Languedoc-Roussillon pendant les campagnes 1978-1979, 1979-1980, 1980-1981 se sont situés aux alentours de 140 francs l'hectolitre. En 1982-1983, le prix moyen, tous vins de table confondus, était de 189 francs l'hectolitre, en nette augmentation, pour atteindre le prix moyen de 214,91 francs en 1985-1986, références Onivins.

Le prix du vin, très bas jusqu'en 1981, a augmenté d'une façon très sensible à partir de 1982.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas vrai !

M. Régis Baraille. Pour la campagne 1986-1987, c'est à nouveau l'effondrement. Les prix des vins de table se situent à 180 francs, quelquefois 175 francs, l'hectolitre.

Devant ce fait, une question et un impératif se posent. Une question : pourquoi l'effondrement des cours en 1987 ? Un impératif : rétablir le revenu du viticulteur.

Pourquoi l'effondrement des cours ? Indiscutablement, il y a eu une mauvaise application des mécanismes communautaires.

M. Jacques Blanc. Dublin !

M. Régis Baraille. Ces mécanismes ne jouent pas ou jouent mal, ou bien ils ont joué cette année au profit des producteurs italiens ou espagnols par le biais des transferts. Par les transferts, la viticulture méridionale française des vins de table a été durement pénalisée. Par contre, un cadeau royal de 2 700 000 hectolitres a été fait à l'Espagne.

Les transferts ont contribué ainsi à dégrader le marché.

Plusieurs députés du groupe U.D.F. Vous êtes des spécialistes !

M. Gérard Kueter. Qui les a négociés ?

M. Régis Baraille. De plus, la solidarité nationale qui doit jouer sur l'assainissement du marché a été mise à mal par des surplus de vin d'appellation vendus à des prix très bas concurrençant les vins de table.

En ce qui concerne la distillation obligatoire, la France a été trop taxée par rapport aux autres pays de la Communauté, comme le prouvent aujourd'hui les quantités distillées dans les autres pays et dénoncées par les mécanismes des transferts. L'Espagne a ainsi distillé 2,7 millions d'hectolitres de plus que ses excédents prévus. Il en est de même pour l'Italie. Il y a des excédents français, certes, mais ils sont moins importants que chez nos voisins italiens ou espagnols.

Oui, les mesures contraignantes prises par les accords de Dublin et recherchant l'équilibre du marché ont été acceptées par les viticulteurs ; elles sont nécessaires.

Restent leurs applications, auxquelles il ne faut pas déroger sans conséquence grave. Les transferts en sont un exemple aujourd'hui. Et la viticulture des vins de table est à nouveau devant de graves difficultés.

Le revenu du viticulteur producteur de vin de table baissera en 1987-1988 dans des proportions considérables. Nombreux sont ceux qui ne pourront plus faire face à leurs charges et à leur endettement, en particulier les jeunes agriculteurs. Dès maintenant, dans le département de l'Aude, de nombreuses exploitations ne peuvent plus faire face à leurs engagements et sont menacées de saisie par le Crédit agricole. Les paiements seront diminués ou suspendus par de nombreuses caves coopératives. L'année 1988 sera des plus difficiles, insupportable pour certains. Le Midi viticole risque à nouveau de vivre des événements graves.

M. Jacques Blanc. A cause de Dublin !

M. Régis Baraille. Cette situation exige en faveur des producteurs de vins de table des mesures exceptionnelles, immédiates et rapides. Quelles que soient les causes de leurs difficultés, quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour rétablir les cours des vins de table et pour aider les viticulteurs en difficulté ?

Dans le contexte difficile d'aujourd'hui pourquoi, monsieur le ministre, n'avez-vous prévu de financer dans votre budget les contrats de stockage à court terme que pour une durée limitée à deux mois et demi ?

Votre budget, caractérisé par l'absence de perspectives d'avenir pour l'agriculture en général et aussi pour la viticulture, ne va pas dans le bon sens et ne peut qu'augmenter l'inquiétude et le désarroi des viticulteurs devant les menaces de plus en plus précises que les mesures envisagées par la commission de la C.E.E. font peser sur eux.

La garantie de bonne fin déjà fortement diminuée à 10 p. 100 risque d'être supprimée.

Le prix de la distillation obligatoire serait revu en baisse sans tenir compte des quantités distillées par chacun en fonction du rendement.

L'harmonisation de la fiscalité directe sur les vins ferait que celle-ci, pour les droits de circulation, passerait de 0,22 franc par litre à l'heure actuelle à 1,18 franc.

Il est question de favoriser toujours plus l'arrachage de la vigne.

Devant toutes ces menaces pour la viticulture, quelle est votre position, monsieur le ministre ? Que comptez-vous faire pour les éviter et rendre les décisions de la Communauté économique européenne conformes à l'intérêt de nos producteurs ?

L'enrichissement est aussi un des problèmes mis à l'étude par la commission et sur laquelle cette dernière prendra très prochainement position.

C'est le problème le plus important qui est posé demain à la viticulture. Le Midi viticole pense que la loi unique au niveau de la Communauté est nécessaire pour éviter les distorsions de concurrence. Nous nous devons d'éviter les fraudes, de maîtriser les excédents. En ce sens, l'utilisation des moûts concentrés et plus particulièrement des moûts concentrés rectifiés, est un des moyens. Il reste que la fabrication des moûts concentrés rectifiés ne doit pas permettre l'installation d'une viticulture industrielle à sens unique et dangereuse pour l'avenir.

Par contre, la plupart des appellations d'origine contrôlée demandent l'enrichissement par saccharose. Elles doivent être sauvegardées, protégées, et tous les moyens leur permettant de s'adapter aux éventuelles mesures prises par la C.E.E. doivent être prévus et dégagés. Sur ce problème aussi important et lourd de conséquences pour l'avenir de toute notre viticulture, monsieur le ministre, avez-vous arrêté votre position ? Et si oui, quelle est-elle ?

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Régis Baraille. La viticulture a plus que jamais besoin d'être défendue. Dans l'immédiat, le revenu des viticulteurs producteurs de vins de table doit être sauvegardé. Demain, les orientations et les décisions prises par la Communauté économique européenne feront que notre viticulture pourra vivre ou devra disparaître.

Cela exige des réponses aux questions que je vous ai posées. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous y répondiez. La viticulture inquiète pour son avenir, et qui connaît pour les vins de table à nouveau des difficultés, attend avec impatience vos propositions et vos solutions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, même notre collègue M. Baraille vous demande de venir réparer les dégâts des socialistes...

M. René Souchon. Vous êtes un démagogue !

M. Jacques Blanc. ... car chacun sait bien que c'est à la suite des accords de Dublin que nous sommes dans cette situation difficile dans le domaine du vin. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Alain Bruno. On voit bien que vous avez le soutien du Front national !

M. Jacques Blanc. Vous me permettez, monsieur le ministre, de vous présenter une demande. Je le fais en tant que président de la région Languedoc-Roussillon car il n'est pas possible que des engagements qui ont été pris par l'Etat et par le Gouvernement, et contractualisés avec la région, ne soient pas tenus ; je veux parler des programmes intégrés méditerranéens et des mesures connexes.

Nous avons négocié dur. C'est là aussi un héritage difficile qui nous avait été légué. Nous avons obtenu de la Communauté ces engagements. Il faut, par exemple, que dans le cadre des mesures connexes, qu'il s'agisse du barrage de La Borie ou de celui de Caramany, nous puissions engager les travaux en 1988.

Mais je voudrais limiter mon propos à un sujet qui préoccupe gravement la montagne. Là non plus vous n'êtes pas le coupable mais vous êtes aujourd'hui le ministre et il faut que vous répariez les dégâts des socialistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Il s'agit des quotas laitiers.

M. Jean-Pierre Belligand. C'est bien le Front national qui applaudit !

M. René Souchon. Regardez, monsieur Blanc, qui applaudit ! Vous n'avez pas honte ?

M. Jacques Blanc. En parlant des dégâts des socialistes, je sais de quoi je parle. On a porté un coup dramatique à la montagne en laissant s'instaurer des quotas dans les zones de montagne. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Belligand. Ne dites pas n'importe quoi !

M. Jacques Blanc. En 1977, mes chers collègues, j'étais avec Pierre Méhaignerie en charge de l'agriculture. Nous nous étions battus : il n'y a pas eu de taxe de coresponsabilité appliquée à la montagne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Rocard n'a pas été capable de défendre les intérêts de la montagne. C'est un sujet difficile, monsieur le ministre, mais il vous appartient, en liaison avec les professionnels et avec tous les élus sérieux de permettre que la montagne vive !

Je sais que compte tenu des engagements acceptés par M. Rocard, il va être excessivement difficile de sortir de la situation actuelle.

M. Henri Nallet. Non, on le pourra en 1989 !

M. Jacques Blanc. Je sais, qu'alors que l'Irlande et que d'autres pays obtenaient des réserves pour des zones données, M. Rocard a été incapable de les obtenir pour la France.

Je compte sur vous, monsieur le ministre, non pas pour arracher d'un coup tout ce dont la montagne a besoin, mais pour faire passer à Bruxelles le message de la montagne. Aussi, je vous fais une proposition. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si vous ne pouvez obtenir pour la campagne en cours des quotas supplémentaires - et cela, je le répète, c'est la faute à vos prédécesseurs -...

M. Rémy Auchédé. La proposition !

M. Jacques Blanc. ...tentez avec nous de lancer une expérience dans des zones précises. Ces zones échapperaient au système de quotas. Elles s'engageraient certes dans la voie de la maîtrise, de la stabilisation de la production laitière, mais elles ne feraient aucun obstacle à la nécessaire modernisation des exploitations agricoles, à l'installation des jeunes et à l'octroi de suppléments pour les prioritaires.

Pourquoi ne pas proposer à Bruxelles qu'un département soit considéré comme un laboratoire expérimental pour une politique nouvelle de la montagne ?

M. Henri Nallet. Par exemple la Lozère !

M. Jacques Blanc. Oui, par exemple ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais au-delà, je vous propose de lancer une opération « lait » dans le triangle profond du Massif central, c'est-à-dire ce cœur du Massif central que constituent les départements du Cantal, de l'Aveyron, de la Haute-Loire et de la Lozère.

M. René André. Et la Manche ? (*Sourires.*)

M. Jacques Limouzy. Et le Tarn !

M. Jacques Blanc. Cela permettrait de tester en vraie grandeur l'efficacité d'un système résolument tourné vers la stabilisation de la production grâce aux programmes de restructuration, aux incitations au départ des personnes âgées, aux reconversions d'exploitations laitières qui pourraient faire de la viande s'il y avait une action conjuguée de l'Etat et des régions.

Le problème des quotas laitiers préoccupe aussi mon éminent collègue président de la région Auvergne, et le président de la région Midi-Pyrénées. Ensemble, nous sommes prêts à participer au financement d'un programme qui permettrait de récupérer un certain nombre de potentialités de production par le départ volontaire de certains exploitants qui ne peuvent pas bénéficier des mesures, pourtant d'une large portée, que vous avez mis en œuvre, ou qui permettrait la reconversion de certaines exploitations.

Qu'a-t-on décidé il y a quelques années ? On a « gelé » la production de ceux qui font en moyenne 40 000 litres par an dans leur exploitation. C'est ce que vous avez fait, messieurs les socialistes, et je vous accuse d'avoir voulu tuer la montagne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Restez calme, monsieur Blanc !

M. Jacques Blanc. Nous, nous voulons sauver cette montagne. Donc, monsieur le ministre, par un système de prélèvement qui pourrait être dégressif en fonction des quantités produites, qui ne serait pas appliqué à ceux qui produisent moins de 60 000 litres par exploitation agricole mais qui serait très fort pour ceux qui produisent plus de 150 000 ou 200 000 litres, on démontrerait à l'Europe notre volonté de maîtriser le problème laitier et également d'élaborer une véritable politique régionale.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Blanc !

M. Jacques Blanc. L'Europe nous explique tous les matins qu'il faut avoir une politique régionale. Chacun sait bien qu'en montagne on ne produit pas de stocks de beurre, de poudre de lait, qu'on consomme moins de soja que de produits des pâturages. La montagne peut donc parfaitement faire l'objet d'une politique nouvelle et positive dans le domaine du lait.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'étudier le dossier que les élus de la Lozère iront vous porter mardi prochain, pour tenir compte de cette réalité d'une montagne qui veut vivre et qui, pour cela, a besoin de ses agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. René Souchon.

M. Jacques Blanc. C'est lui le coupable !

M. Jean-Pierre Belligand. Non ! Il va avoir, lui, des paroles sensées.

M. René Souchon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France est aujourd'hui confrontée à un problème majeur : celui de l'avenir de son espace rural et tous les orateurs qui sont intervenus depuis ce matin sur ce thème l'ont bien montré.

Des décennies d'exode rural, la mutation douloureuse de notre agriculture qui va accélérer la désertification, font que de vastes zones du territoire français sont actuellement vouées à l'abandon, à la friche. C'est inacceptable et c'est coupable, par rapport aux générations futures...

M. Jacques Blanc. Qu'avez-vous fait ?

M. René Souchon. ... et par rapport à l'économie tout entière de notre pays.

Devant un tel problème, on entend de tous côtés un discours curieusement affecté par un phénomène de mimétisme, encore que, monsieur le ministre, ce mimétisme ne vous ait pas atteint personnellement. Bref, j'ai le sentiment, en ce qui me concerne, d'avoir fait, à propos de ce problème, beaucoup d'adeptes sur les bancs de la majorité, ce dont je me réjouis.

M. Jacques Blanc. Il est gonflé !

M. René Souchon. Mais il faut s'interroger pour savoir si, au-delà des discours, il y a une réalité politique. Autrement dit, le Gouvernement de la France est-il aujourd'hui décidé à mener une politique dynamique pour venir en aide aux zones fragiles comme la montagne que M. Blanc évoquait à l'instant, aux zones en voie de désertification, etc. ?

M. René André. Et le bocage ?

M. René Souchon. Je voudrais d'ailleurs dire à M. Blanc que la Lozère n'a pas eu besoin des socialistes pour se désertifier car, que je sache, il n'y a pas eu de parlementaire socialiste dans ce département depuis bien longtemps, s'il y en a jamais eu un jour ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Belligand. Blanc ! c'est l'Attila de la Lozère !

M. Jacques Blanc. Vous avez voulu la tuer !

M. René Souchon. Je peux d'autant plus en parler que, comme vous le savez, j'y suis né.

J'ai voulu savoir, monsieur le ministre, si, au-delà du présent, vous aviez une véritable politique d'avenir pour le monde rural. J'ai choisi de le faire à travers les actions concernant la forêt car celle-ci joue, et jouera plus encore demain, un rôle essentiel dans l'économie rurale.

Les actions budgétaires en faveur de la forêt peuvent être regroupées en trois catégories. D'abord, les actions de protection de la forêt qui paraissent en hausse sensible. C'est le cas de la restauration des terrains en montagne. Je m'en félicite. C'est encore le cas de la défense des forêts contre les pluies acides. Mais le gros morceau de ces actions de protection est bien entendu constitué par la préservation des forêts méditerranéennes, et notamment le conservatoire de la forêt méditerranéenne.

Le temps pluvieux de l'été vous a beaucoup aidé, monsieur le ministre, et je pensais, ce matin, quand vous évoquiez le fait qu'il y ait eu peu d'incendies cet été, que vous manquiez sérieusement de modestie. Vous avez eu, en fait, beaucoup de chance.

Mais sur le fond, concernant ce problème, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à M. Carignon, j'aimerais être sûr qu'il y ait lieu de se féliciter de ce qui a été fait depuis un an.

M. Jacques Blanc. Oui !

M. René Souchon. A qui doit-on adresser les critiques ? Au ministère de l'environnement ou à celui de l'agriculture ? Le fait même que la question puisse se poser est révélateur ; je me bornerai à regretter que l'agriculture ait été peu présente dans l'élaboration des dispositions introduites cet été sur le débroussaillage et à formuler quelques remarques.

Les décrets d'application de la loi du 5 décembre 1985 sur la gestion et la valorisation de la forêt n'ont toujours pas été pris pour ce qui concerne le débroussaillage et les mesures législatives, votées en juillet dernier, au mieux n'apportent rien, au pire peuvent avoir un effet négatif. Je m'étonne qu'au cours de ce débat, monsieur le ministre, vous ayez laissé M. Carignon repousser certains amendements de bon sens, purement techniques et intégrant des préoccupations agricoles élémentaires.

La dimension de ce problème comme le symptôme d'une crise d'un milieu rural frappé par la déprise agricole n'a pas non plus été perçue. Il est vrai qu'en juillet dernier on était au lendemain de l'annulation de la conférence de Besançon - M. Belligand nous le rappelait il y a un instant - et que votre gouvernement ne parlait plus guère d'aménagement rural.

Je voudrais enfin dire, avant de finir sur ce point, que je crois profondément qu'il faut aller au-delà de ce qui a été fait jusqu'à maintenant et envisager une politique globale de mise en valeur de nos espaces méditerranéens, qui permette non seulement de les protéger mais de leur redonner une vie.

Nos régions méditerranéennes ont un potentiel de production qui ne doit pas être négligé. Le mettre en valeur, c'est les sauver définitivement. L'idée d'un conservatoire de la forêt était probablement bonne, sa mise en œuvre paraît manquer de souffle et d'ambition.

Les aides aux investissements forestiers sont le deuxième volet d'une politique forestière. Je constate avec satisfaction que les crédits destinés à financer les actions prévues aux

contrats de plan 1984-1988 sont renforcés. Oserais-je souligner que les responsables qui ont mis en place ces procédures ont eu là une action particulièrement heureuse ? Il est d'ailleurs rassurant de voir que ce gouvernement a fini par décider de reconduire ces procédures.

Peut-être, à l'occasion de ce débat, allez-vous pouvoir nous éclairer sur vos priorités forestières en termes d'actions régionalisées et d'engagements budgétaires. Le long terme de la politique budgétaire, l'imbrication complexe et étroite des différentes industries du bois, leur forte intensité capitaliste également font de la forêt et des industries du bois un secteur où une planification régionale est particulièrement opportune.

Ces quelques caractéristiques de l'investissement forestier ont justifié la création d'un instrument spécifique de financement des actions forestières. Il s'agit du fonds forestier national. Ce fonds a permis l'extraordinaire effort de reboisement des quarante dernières années. Le gouvernement qui, en 1946, l'a créé doit en être félicité mais, monsieur le ministre, vous pouvez difficilement vous glorifier d'une hausse du budget pour la forêt dont l'essentiel proviendrait du fonds forestier national. C'est là un artifice de présentation qui, pour la deuxième année consécutive, ne trompera personne puisque le fonds forestier national est alimenté par une taxe additionnelle sur les transactions dans ce secteur. J'ai toutefois deux questions à vous poser au sujet de ce fonds.

En 1981, le produit de cette taxe était lourdement grevé par de multiples exonérations octroyées par le gouvernement d'alors sous la pression de divers lobbies. Un effort de remise en ordre a été entrepris dès décembre 1981 par le ministre de l'agriculture. La seule exonération subsistant doit disparaître au 31 décembre de cette année ; tout nouveau décret la reconduisant serait d'ailleurs en outre illégal. Je serais rassuré si vous pouviez m'assurer qu'aucune tentative ne sera faite pour reconduire une telle mesure qui ne profite qu'à certaines catégories de bois importés.

Ma seconde question porte sur la préparation de 1992. Le fonds forestier national n'a pas son équivalent dans les autres pays de la Communauté. Avez-vous entamé une réflexion sur les adaptations nécessaires de cet outil indispensable de la politique forestière : modalités techniques de perception, taux, destination des recettes, extension à d'autres pays de la Communauté économique européenne ?

Avant de terminer sur les investissements forestiers, je voudrais vous faire part de mes inquiétudes sur la stagnation, dans ce budget prétendument en hausse, des crédits alloués aux groupements de producteurs et aux centres régionaux de la propriété forestière dont le développement est nécessaire à l'organisation de la mise en valeur des petites forêts qui seront demain un élément important de l'activité de nombreuses régions rurales aujourd'hui en situation difficile.

Au terme de ce survol, je crois pouvoir dire que, par-delà l'apparence des chiffres habilement présentés, je ne vois ni la marque ni la volonté - peut-être une velléité - d'une politique forestière. Il n'y a d'ailleurs plus d'unité de la politique forestière, puisque M. Carignon s'occupe des problèmes de la forêt méditerranéenne et M. Madelin des industries du bois - et comment ! « La route des subventions est fermée », disait-il il y a peu ; vos propres crédits de primes d'orientation agricole forestière sont en baisse de 11,4 millions de francs. Vous me direz peut-être : « Mais il y a les aides du fonds forestier national ! » J'ai déjà répondu : elles ne sont de toute façon pas en hausse pour l'exploitation forestière et pour la scierie.

Est-il bon que, dans un secteur qui relève de votre responsabilité, vous laissiez M. Madelin jouer avec les engagements de l'Etat comme il le fait aujourd'hui avec La Chapelle-Darblay... (*Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F et Front national [R.N.]*)

M. René André. C'est de la provocation ! Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Louis Goasdouff. Pas vous !

M. René Souchon. ... Oui La Chapelle-Darblay est un élément essentiel dans le dispositif français de production de la pâte à papier, que cela vous plaise ou non. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Aubarger. C'est du gaspillage ! Du gâchis !

M. René Souchon. Et ne craignez-vous pas les conséquences, pour des dizaines d'exploitants forestiers, qui, en quelques mois, avaient su substituer des approvisionnements en bois nationaux à des importations ?

M. Gérard Fraulet. C'est de l'amnésie totale !

M. René Souchon. Va-t-on voir un pan stratégique de notre industrie tomber aux mains de concurrents étrangers ? Messieurs, quand nous couvrons simplement 52 p. 100 de nos besoins en pâte à papier...

M. Jean-Louis Goasduff. C'est une honte ! Vous avez ruiné l'économie française !

M. René Souchon. ... on n'a pas le droit, même si cela coûte cher, de se passer d'un outil comme La Chapelle Darblay ! On en a d'autant moins le droit qu'on vient d'orienter la production forestière française vers l'alimentation de cet ensemble, alors qu'auparavant on importait des bois ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Louis Goasduff. Vous avez ruiné l'agriculture française, monsieur Souchon ! Taisez-vous !

M. René Souchon. Monsieur le ministre, le principal mérite de votre absence de politique forestière est de n'avoir pas remis en cause les actions de vos prédécesseurs, quitte à vous en attribuer le mérite.

M. Gérard Kuster. Vous ne pensez vraiment qu'à justifier votre portefeuille.

M. Jean-Louis Goasduff. Qui a bradé l'agriculture française à Bruxelles ? Qui a fixé les paramètres des quotas laitiers ? C'est vous !

M. René Souchon. Je ne vois ni approfondissement des actions antérieures ni actions nouvelles. Cette situation ne pourra durer longtemps.

M. Charles Revet. Qu'avez-vous fait ?

M. René Souchon. Je vais y venir.

Permettez-moi d'être inquiet pour l'avenir. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)* Notre forêt est un atout pour notre pays par son importance. Elle peut être aussi et d'abord un atout décisif pour le monde rural, en emplois, en valeur ajoutée. Les secteurs où l'on peut créer des emplois sont rares aujourd'hui. La forêt, la filière bois, fait partie de ces secteurs.

M. Gérard Fraulet. Si vous alliez prier à La Chapelle ?

M. René Souchon. Ce budget forestier, en fait, illustre bien votre politique générale pour l'espace rural : un discours qui manque d'originalité - et pour cause, vous allez le chercher ailleurs -, des actions budgétaires à court terme, une absence totale de vue à long terme et de véritable politique.

M. le président. Mon cher collègue, veuillez aborder votre conclusion, s'il vous plaît !

M. René Souchon. J'y arrive.

M. le président. Il le faut, vous parlez depuis onze minutes.

M. René Souchon. Je voudrais vous demander, pour la énième fois, monsieur le ministre, quelle politique vous comptez mener à propos de la production laitière en montagne dont M. Blanc parlait il y a un instant.

M. Jacques Blanc. Nous y tenons, nous, à la montagne !

M. René Souchon. Quelles solutions la France préconise-t-elle pour l'après 1989 ? Voilà ce qui est important aujourd'hui. Il est trop facile de dire que « c'est la faute aux autres ».

M. Jacques Blanc. Eh oui !

M. René Souchon. ... M'sieur, c'est pas ma faute, c'est la faute à lui. » *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)* J'ai connu cela à l'école, vous aussi.

M. Philippe Auberger. C'est la vôtre, de faute ! *(Sourires.)*

M. René Souchon. Les quotas laitiers sont renégociables en 1989. Nous voulons savoir aujourd'hui quelle est la position de la France sur ce problème. Qu'est-ce que vous proposez pour que la montagne jouisse demain d'un régime différencié...

M. René André. Qu'est-ce que vous avez fait ?

M. René Souchon. ... celui que nous avons mis en place dans le cadre de la loi montagne ?

M. Jacques Blanc. Du pipeau, la loi montagne !

M. René Souchon. Ce n'est pas vous qui l'avez faite, monsieur Blanc, mais le gouvernement socialiste. Et force est de constater que, aujourd'hui, elle n'est pas appliquée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gérard Léonard. C'est indécent !

M. René Souchon. En ce qui concerne la solution pour les quotas, nous socialistes, nous pensons qu'il n'y a que deux formules, ou les prix garantis jusqu'à une certaine quantité, ou le quota individuel, ou encore un mélange des deux.

M. Jacques Blanc. Les quotas, c'est vous !

M. René Souchon. C'est à cette condition que l'on permettra à des petits et moyens producteurs qui ont un potentiel d'arriver à un niveau de production correct, alors qu'aujourd'hui vous vous embourbez dans une gestion des quotas en regardant dans le rétroviseur au lieu de regarder devant vous. Et vous allez manquer le virage ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Monsieur Souchon, j'insiste pour que vous terminiez votre intervention.

M. René Souchon. J'ai terminé, monsieur le président.

Monsieur le ministre, l'espace rural français a besoin de solutions, pas de discours !

M. Charles Revet. Vous ne faites que cela !

M. René Souchon. Et c'est cela que nous attendons de vous et de vos collègues du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Quel culot !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue pour quelques minutes.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt, est reprise à dix-sept heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble des interventions, et j'ai noté que, d'une manière générale, l'ensemble des parlementaires de notre majorité saluaient l'effort du Gouvernement en faveur d'un secteur agricole qui se trouve actuellement dans une situation particulièrement difficile.

M. Guy-Michel Chauveau. Pourquoi vingt-neuf députés du R.P.R. souhaitent-ils alors poser une question ?

M. le ministre de l'agriculture. J'ai observé par ailleurs que les critiques proférées par l'opposition étaient mal étayées. Et, d'ailleurs, les orateurs se sentaient plutôt à l'aise dans la mesure où les chiffres sont les chiffres et où la reconnaissance de l'objectivité de ces chiffres est une nécessité pour qui veut faire preuve de bonne foi.

Je vais redonner quelques précisions qui me paraissent indispensables.

Je rappelle que le budget du ministère de l'agriculture - loi de finances initiale - est passé de 5,3 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat en 1981 à 3,3 p. 100 en 1986.

M. Gérard Kuster. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'agriculture. Notre effort depuis deux ans nous a permis de redresser la situation dans un contexte économique et budgétaire difficile, puisque nous sommes remontés, avec le projet de budget que nous proposons, à un pourcentage de 4,3 p. 100.

M. Gérard Kuster. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. En indice redressé, le budget du ministère était de 100 en 1982 et de 85 en 1986, soit une perte de pouvoir d'achat entre ces deux années de quelque 15 p. 100.

S'y sont ajoutées - je l'ai déjà indiqué ce matin - en 1982, 1983 et 1984 des annulations de 25 p. 100 en autorisations de programme, soit, en 1982, une diminution de 750 millions de francs de ces autorisations de programme, en 1983, de 697 millions de francs et, en 1984, de 489 millions de francs.

Ces précisions me paraissent utiles. Elles situent, d'une manière très claire et en peu de mots, l'effort que le Gouvernement a décidé de fournir en faveur de son agriculture.

Plutôt que de reprendre, ce qui serait peut-être un peu fastidieux, les interventions les unes après les autres, j'indiquerai, secteur de production par secteur de production, quelles sont les difficultés rencontrées - vous les avez d'ailleurs, mesdames et messieurs, signalées au passage - et comment le Gouvernement, depuis dix-huit mois, a réagi pour tenter de rétablir une situation très largement détériorée par des décisions antérieures.

Tout d'abord, examinons le problème des quotas laitiers, qui sont une réalité depuis 1984.

On a fait tout à l'heure allusion à certaines de mes déclarations personnelles. J'ai souligné à l'époque que c'était une erreur de donner à l'Etat le pouvoir de distribuer un droit à produire...

M. Arnaud Lepereq. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. ... et que c'était une autre erreur de prétendre rechercher par des voies administratives les moyens de répartir une production laitière sur un territoire particulièrement divers.

En effet, des situations particulièrement difficiles ont été totalement négligées. C'est ainsi que des départements, qui avaient un retard de productivité, ont été, par le système des quotas, empêchés de résorber ce retard, ce qui leur enlevait tout espoir de progresser durablement.

De même, je suis au regret, monsieur Souchon, de vous dire que vous avez complètement oublié les zones de montagne puisque, si certains pays de la Communauté ont bénéficié d'une réserve dite communautaire pour leurs régions - je pense tout particulièrement à l'Irlande avec 303 000 tonnes, à l'Irlande du Nord avec 65 000 tonnes et au Luxembourg avec 25 000 tonnes - la France n'a profité d'aucune répartition particulière en faveur de ses zones de montagne.

M. Jacques Blanc et M. Gérard Kuster. Très bon rappel !

M. Gérard Léonard. Mais cruel !

M. le ministre de l'agriculture. Chacun espérait que ce qui est appelé improprement réserve communautaire pourrait au cours des années être à nouveau réparti. Cela n'a jamais été le cas depuis 1984, et tous ceux qui ont participé à un débat communautaire savent parfaitement que lorsque certaines décisions sont inscrites dans les faits, elles ne peuvent plus être remises en cause.

C'est la raison pour laquelle il est aujourd'hui impossible, dans un contexte qui est devenu de plus en plus difficile, de prétendre à une nouvelle répartition de cette prétendue réserve.

Aussi nous faut-il, dans un cadre national, trouver les moyens d'une restructuration pour inciter un certain nombre de producteurs à abandonner la production laitière, afin de nous donner la possibilité de redistribuer des quantités supplémentaires aux petits et moyens producteurs et dans les zones de montagne...

M. Charles Revat. Et ailleurs !

M. le ministre de l'agriculture. ... dont les possibilités de production sont extrêmement limitées.

C'est tout le sens de l'action du Gouvernement de Jacques Chirac, qui, à partir de 1986, a décidé de mettre en place un programme de restructuration complémentaire à celui de Bruxelles pour 400 millions de francs. Un autre programme de 600 millions de francs, qui combine l'effort de la Communauté et celui du pays, fait suite aux décisions de la conférence annuelle de fin 1986. Au total, l'effort atteint quelque 2,4 milliards de francs.

Nous avons pu effectuer une répartition supplémentaire en faveur des zones de montagne. Alors que d'autres auraient pu, dans le passé, procéder à des transferts de livraison directe en livraison aux laiteries, nous avons pu, nous, obtenir - c'était quasi inespéré - le transfert de quelque 140 000 tonnes supplémentaires qu'il a fallu répartir de la façon la plus équitable possible.

A cet égard, la concertation, que j'ai remise à l'honneur, avec les organisations professionnelles nous a permis de prendre une décision sur laquelle tout le monde, pouvoirs publics et organisations, s'est mis d'accord.

Sur ces 140 000 tonnes supplémentaires, je l'ai indiqué il y a quarante-huit heures dans cette assemblée, plus de la moitié a été orientée vers les zones de montagne. Je sais que c'est insuffisant pour les zones de montagne et pour d'autres régions à vocation particulièrement laitière. C'est la raison d'être de notre programme de restructuration. Il est complété par des programmes départementaux et régionaux qui ont pour objet d'inciter un certain nombre de petits producteurs à abandonner leur production, incitation que n'apportent pas les règles générales, communautaires et nationales.

Un premier contrat a été passé avec la Manche. D'autres suivent, en Alsace par exemple, mais plus particulièrement en zone de montagne. Ainsi, pour le département du Cantal, le Gouvernement a décidé de compléter un premier effort de l'Etat de plus de 3 millions de francs, auquel s'ajoute celui de la région et de l'interprofession laitière, par une somme supplémentaire de 5 millions de francs. Nous négocions également avec d'autres départements de montagne, et tout particulièrement le vôtre, monsieur Jacques Blanc, des contrats complémentaires pour favoriser la restructuration de la production laitière.

J'ajoute que, grâce à nos efforts, à notre détermination, nous avons pu réduire et prévoir l'élimination complète à court terme des derniers montants compensatoires qui affectent encore la production laitière. Les décisions qui ont été prises au printemps de 1986 et au printemps de 1987 pour la fixation des prix nous ont permis d'obtenir de Bruxelles une augmentation, en monnaie nationale, de 2,34 p. 100 du prix du lait en 1986 et de 2,21 p. 100 en 1987. Compte tenu de l'abaissement des coûts de production, dont j'ai abondamment parlé dans mon propos initial, cette augmentation doit permettre aux producteurs de lait de voir leur situation s'améliorer.

J'ai bien entendu la proposition de M. Jacques Blanc. Toutes les propositions nous intéressent. Il nous faut, en effet, faire un effort d'imagination pour satisfaire tous nos producteurs en restant dans la limite des quantités qui nous ont été affectées, et je suis prêt à entendre tous les parlementaires, quelle que soit leur appartenance politique, pour trouver une solution à ce problème particulièrement angoissant dans les régions de production laitière.

A ce point de mon propos, je souhaite répondre à plusieurs questions qui m'ont été posées, notamment à celles de Mme Boisseau sur la sélection animale, visée au chapitre 44-50 de mon budget.

Déjà, en 1987, la dotation prévue au profit des contrôles laitiers avait été réduite de 20 millions de francs pour une demi-année, soit 40 millions en année pleine. Or, le contrôle laitier est incontestablement la base de la sélection animale. Aussi avons-nous obtenu de l'Association nationale pour le développement agricole que les sommes correspondantes soient versées par le Fonds national de développement agricole.

Pourquoi cette substitution ? Parce que, alors qu'ils paient des cotisations au profit de l'A.N.D.A., les producteurs de lait bénéficient assez peu, d'une manière générale, de l'effort de développement, qu'il soit réalisé par les services d'utilité agricole ou par d'autres services qui œuvrent dans le même domaine. Nous avons estimé plus équitable, dans le cadre d'un redéploiement de notre budget, de faire prendre en charge une partie des dépenses du contrôle laitier par le Fonds national de développement agricole. Le contrôle laitier n'y perdra rien, et les cotisations payées par les producteurs laitiers pour les actions de développement leur reviendront.

Après le contrôle laitier, d'autres orateurs ont évoqué l'amélioration génétique. Je rappelle que, dans le cadre d'un redéploiement du budget, il est essentiel de faire porter les dépenses à bon escient, et s'il est nécessaire que l'Etat fasse un effort financier, il est indispensable que les producteurs en consentent un eux aussi.

L'amélioration génétique concerne essentiellement les centres d'insémination artificielle ou des organisations telles que les U.P.R.A. Il nous paraît nécessaire de redéployer les crédits qui sont affectés à ces actions dans la mesure où on constate parfois une concurrence inutile entre, par exemple, les centres d'insémination, même si certains ont eu la sagesse de regrouper leurs activités pour limiter la dépense. Il faut donc, je le répète, un effort de redéploiement des moyens accordés par l'Etat, redéploiement qui passe par une meilleure coordination sur le terrain des actions de sélection animale.

De nombreux orateurs - Mme Boisseau, M. Goasduff et d'autres encore - ont parlé de la production bovine.

Je rappellerai simplement la réalité des chiffres : en 1987, le prix des gros bovins a, en moyenne, toutes catégories confondues, augmenté de 1,44 p. 100. Naturellement, nous ne considérons pas que cette augmentation soit suffisante pour faire face aux difficultés que connaissent les producteurs, mais je rappelle que différentes mesures ont été prises.

Ainsi, vous vous le rappelez, nous avons décidé en 1986 une mesure permettant de distribuer aux producteurs de taurillons quelque 124 millions de francs, à raison de 125 francs par tête. La distribution est intervenue en janvier 1987. Par ailleurs, à la conférence annuelle de 1986, 400 millions de francs ont été dégagés pour les producteurs de viande bovine et sont venus compenser les pertes entraînées par une certaine baisse des prix en 1986, baisse provoquée par l'abondance des mises sur le marché. Cette abondance, quelque peu artificielle, résultait de la nécessité d'abattre des vaches laitières pour répondre aux contraintes des quotas.

A ces aides, s'ajoutent les actions d'orientation de la production : les aides structurelles de l'O.F.I.V.A.L. pour 200 millions de francs par an, soit 150 francs par taurillon, les aides au fonctionnement des groupements de producteurs, les contrats de Plan enfin, pour 100 millions de francs.

Je rappelle également que, en dépit d'un dossier mal engagé, si nous avons obtenu en 1986 le maintien d'une intervention automatique sur la viande bovine, alors que tous nos partenaires étaient en désaccord avec nous et voulaient substituer à l'intervention une prime unique, nous avons obtenu aussi pour les années 1987 et 1988 une prime de vingt-cinq ECU pour les animaux mâles âgés de neuf mois, ou de six mois lorsqu'ils sont exportés vers l'Italie. Les versements déjà réalisés représentent quelque 230 millions de francs.

Je n'insisterai pas sur les décisions prises en ce qui concerne les montants compensatoires monétaires. Actuellement, il n'existe plus qu'un montant négatif d'un point pour la France, et de zéro point pour la République fédérale d'Allemagne, à laquelle on fait habituellement référence.

J'ajoute que nous avons pu obtenir une augmentation de dix ECU de la part communautaire de la prime à la vache allaitante, ce qui nous permet, pour les quarante premières vaches, d'arriver à une indemnité de 377 francs par unité de gros bétail, soit une augmentation de 31 p. 100 ; lorsque le nombre de vaches est supérieur à quarante, l'augmentation est de 57 p. 100.

Cela dit, il y a encore une distorsion de concurrence qui tient à l'augmentation de la T.V.A. allemande. A la suite de l'augmentation de son taux de T.V.A. de 8 à 13 p. 100, l'Allemagne, depuis le sommet de Fontainebleau, pratique un remboursement forfaitaire.

M. Arnaud Lopercq. C'est dommage !

M. le ministre de l'agriculture. Nous avons obtenu au printemps qu'elle abaisse de deux points au 1^{er} janvier 1989 ce remboursement, ce qui permettra de réduire quelque peu les distorsions de concurrence.

J'ai rappelé l'importance de l'effort que nous avons fait pour compenser les handicaps en zones de montagne. A titre d'exemple, grâce aux décisions qui ont été prises, pour une exploitation de quarante U.G.B. en zone de montagne qui se consacre aux troupeaux allaitants, la compensation des handicaps naturels représente une somme totale de 42 000 francs. J'ai également rappelé combien, en francs constants, nous avons revalorisé ces aides qui représentent une juste compensation des handicaps subis.

Ces rappels ayant été faits, j'en viens maintenant au problème des céréales. On m'a demandé quelle était la politique céréalière de la France et on a fait état de déclarations que je ne partage pas. J'ai, en effet, répété *urbi et orbi* que, tant que

j'aurai la responsabilité de ce ministère, il n'y aurait pas de quotas sur les céréales. Telle est la position du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Tout au long des dix-huit mois écoulés, nous avons tenté de développer les débouchés tant intérieurs qu'extérieurs.

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. En ce qui concerne les débouchés intérieurs, nous devons faire face à une concurrence anormale et abusive des produits de substitution des céréales.

Tout le monde sait que les négociations qui ont précédé la naissance de la Communauté ont débouché sur des accords qui ne nous permettent pas aujourd'hui de prélever des droits de douane sur ces produits. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la Communauté d'accorder des aides pour inciter à l'utilisation de céréales dans l'alimentation du bétail, de telle sorte que l'on renverse la vapeur et que, progressivement, nos céréales prennent la place des produits de substitution. Nous pensons que, au total, en résulterait une économie.

Vous savez aussi, mesdames, messieurs, que, grâce au Gouvernement de Jacques Chirac, les obstacles techniques et fiscaux à l'utilisation de l'éthanol dans l'essence sont levés. Reste l'obstacle communautaire. Mais je me fais fort d'obtenir dans les plus brefs délais (*Ah ! Enfin ! sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Oui, messieurs ! Cela ne vous fait pas plaisir parce que vous êtes pour une situation de catastrophe (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)...

M. Guy-Michel Chauveau. Nous nous félicitons de tout ce qui fait avancer le pays !

M. le ministre de l'agriculture. ... mais je me fais fort d'obtenir des aides en vue de favoriser la production d'éthanol à partir de céréales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et socialiste.*)

Cela dit, nous avons aussi le souci de maintenir nos parts de marché sur le plan international, en dépit de la guerre commerciale que nous livrent les Etats-Unis. Vous aurez pu observer qu'à cet effet, la Communauté, à notre instigation, a, chaque fois que cela a été nécessaire, suivi l'attitude américaine. Je me félicite de cette fermeté. Il faut qu'elle continue, car nous devons absolument maintenir nos parts de marché sur le marché mondial des céréales.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est très bien, cela !

M. le ministre de l'agriculture. La viticulture a été évoquée par plusieurs orateurs, pour les appellations d'origine, mais aussi pour les vins de table. On a parlé d'enrichissement, mesures communautaires, etc.

Chacun le sait ici, la situation que nous devons affronter se caractérise, au niveau de la consommation, par un double mouvement : d'une part, une assez forte baisse de la consommation, de 4 à 5 p. 100 par an pour les vins de table, et, d'autre part - je dirai fort heureusement, même si l'une ne compense pas l'autre - une augmentation de la consommation de 2 p. 100 environ par an des vins d'appellation d'origine contrôlée.

A partir de ce constat, il est simple de définir une politique : c'est une politique de qualité qu'il nous faut mettre en place. Nous la poursuivons avec persévérance. Il faut continuer la restructuration des vignobles, la promotion des vins de pays. Il faut en même temps faire un effort de promotion de nos vins, y compris des bons vins de table, à l'étranger. D'intéressantes performances ont été réalisées aux Etats-Unis, par exemple ; il faut poursuivre dans cette voie. Il faut pénaliser les hauts rendements et, s'il y a distillation obligatoire, ce sont eux qui doivent être visés en premier lieu.

Il faut aussi - et nous y avons veillé, en dépit des accords de Dublin - que chaque pays soit justement pénalisé. Nous avons, fort heureusement, pu obtenir une dérogation aux décisions prises à Dublin et faire porter la distillation beaucoup plus sur les Italiens et les Espagnols que sur nos propres producteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Pour améliorer la qualité, notre objectif est de relever les degrés minimum, et ce dans toutes les régions. Naturellement, le relèvement sera substantiel dans les zones A et B, les plus septentrionales, et plus limité dans les zones C où le degré minimum naturel se situe déjà à quelque 9 p. 100.

Pour l'enrichissement, j'ai obtenu de Bruxelles de ne pas précipiter le débat. Nous devons, en liaison avec les professionnels, définir la position de la France.

J'en viens maintenant à l'enseignement agricole privé, sujet qui a été abordé notamment par M. Goasduff et M. Revet. Je vous rappelle, mesdames, messieurs les députés, que, en mars 1986, aucune des mesures réglementaires ou financières nécessaires à l'application de la loi de 1984 n'avait été prise.

M. Charles Ravet. C'est honteux !

M. le ministre de l'agriculture. De plus, les crédits destinés à appliquer les dispositions de cette loi étaient notoirement insuffisants.

M. Charles Ravet. Bien sûr !

M. le ministre de l'agriculture. C'est pourquoi nous avons augmenté les crédits alloués à l'enseignement agricole privé de quelque 60 millions de francs dès le collectif budgétaire de printemps. Nous avons également pris des décisions, que je ne rappellerai pas dans le détail, mais qui nous permettent d'annoncer aujourd'hui, sans risque d'être démentis, que, depuis 1986, nous avons augmenté de 35 p. 100 les crédits budgétaires. Cela représente une somme de 277 millions de francs. L'enseignement agricole public a eu sa part, puisque quatre-vingts postes y ont été créés.

Les mesures que nous avons prises en faveur de l'enseignement agricole privé ont permis aux maisons familiales d'obtenir une prise en charge à 100 p. 100 des salaires des formateurs.

Quant au C.N.E.A.P. - conseil national de l'enseignement agricole privé - qui a retenu une possibilité différente que celle choisie par les maisons familiales, il disposera d'une couverture, non seulement de l'ensemble des salaires, mais également d'une dotation de fonctionnement de 4 000 francs par élève à compter du 1^{er} octobre 1988. M. Goasduff a souhaité que cette date soit avancée. Nous y réfléchissons.

M. Philippe Auberger. Avant mars, monsieur le ministre ! (Sourires.)

M. le ministre de l'agriculture. S'agissant des crédits d'équipement pour l'enseignement agricole privé, il est vrai qu'ils sont quelque peu limités. Je vais vous en donner les raisons.

En 1987, nous disposions d'une somme de 6 millions de francs, laquelle avait été répartie en enveloppes régionales au prorata du nombre d'élèves, soit 100 000 francs pour les petites régions et 1 million de francs pour la Bretagne qui compte près de 16 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole privé.

Nous n'avons pas les moyens de poursuivre l'effort cette année car nous avons décidé de privilégier les crédits de fonctionnement.

C'est ainsi que les maisons familiales reçoivent une enveloppe globale représentant la valeur des salaires qu'elles peuvent utiliser à leur guise. Quant au C.N.E.A.P., je le rappelle, il a été convenu que l'ensemble des salaires sera payé directement et qu'il disposera d'une enveloppe de fonctionnement.

Ces dispositions permettront de prendre en charge non seulement les dépenses quotidiennes, mais aussi les dépenses d'amortissement.

Voilà pourquoi nos crédits d'équipement en faveur de l'enseignement agricole privé sont relativement limités.

J'en viens aux calamités agricoles. M. Revet a évoqué celle qui vient de frapper la Seine-Maritime. Ce matin, j'ai indiqué les mesures que nous comptons prendre à la suite de la catastrophe qui a frappé la Bretagne et la Normandie. Personne ne s'y est opposé dans cette Assemblée.

M. Michel Lambert. En effet !

M. le ministre de l'agriculture. A côté de ce genre de catastrophe, il y a les calamités de type classique qui, malheureusement, reviennent plus fréquemment dans les cycles de la production agricole. C'est ainsi que dans certaines régions, on espérait des récoltes de très bonne qualité. On pensait, au 15 juin, que le rendement de blé atteindrait celui de 1984, année record. Il a fallu, hélas, déchanter. Les aléas

climatiques ont été tels qu'au lieu des 64 quintaux de blé à l'hectare, le rendement tourne autour de 57 quintaux à l'hectare - il s'agit d'une estimation globale sur l'ensemble du territoire français.

En matière de calamités, il faut prendre un certain nombre de précautions. Je rappelle à cet égard qu'il existe une procédure : d'abord, il est procédé à des expertises au niveau départemental et ensuite une commission nationale prend les décisions. Les agriculteurs qui enregistrent un certain pourcentage de pertes sur leur production peuvent obtenir des prêts calamités et, éventuellement, des indemnités si les pertes sont élevées.

S'agissant de la dernière catastrophe - et sans préjuger d'ailleurs ce que peuvent faire dès maintenant les caisses régionales à leur propre initiative - je ne peux pas me substituer aux commissions d'expertise pour prendre une décision. D'ailleurs, vous ne me le demandez pas.

Je voudrais faire une réflexion d'ordre général : j'estime - et c'est un paysan qui parle - qu'il faut faire attention à ne pas banaliser les calamités agricoles. En effet, comment sont indemnisés les agriculteurs ? A partir d'un fonds qui est alimenté pour moitié par l'Etat et pour moitié par les agriculteurs par le moyen des taxes supplémentaires sur les primes d'assurances. Ce système, qui fonctionne à la satisfaction générale, est actuellement en difficulté...

M. Guy-Michel Chauveau. Il est à sec !

M. le ministre de l'agriculture. ... dans la mesure où nous avons subi au cours des années 1985 et 1986 deux sécheresses importantes qui ont entraîné une utilisation assez forte du fonds national des calamités agricoles.

M. Guy-Michel Chauveau. Et les crédits des caisses régionales !

M. le ministre de l'agriculture. En fait, toute utilisation abusive du fonds de calamités obligerait nécessairement à augmenter ses ressources. Si pour celles venant de l'Etat, je suis persuadé qu'il y aura peu de protestations, en revanche je suis convaincu que ce ne sera pas le cas pour celles venant des agriculteurs. Tout agriculteur qui recevrait indûment des indemnités de calamité pénaliserait en quelque sorte injustement son voisin. C'est la raison pour laquelle nous réfléchissons avec les organisations professionnelles à une réforme du fonds des calamités afin de mieux l'ajuster aux réalités actuelles. Dans la mesure où le métier d'agriculteur est un métier à risque, il est essentiel que les agriculteurs supportent la part normale - je dis bien normale - du risque qui s'attache à leur métier. En revanche, pour tout ce qui va au-delà, la solidarité professionnelle et nationale est nécessaire.

Je vous ai écouté, monsieur Nallet, avec une grande sérénité et parfois avec un certain plaisir car vous en savez un peu trop pour croire aux critiques que vous avez émises.

Je vous ai écouté avec une grande sérénité car je n'ai pas vraiment le sentiment qu'il y a divorce entre mes actes d'aujourd'hui et mes discours d'hier.

M. Marcel Rigout. Il n'y a que vous qui le pensez !

M. le ministre de l'agriculture. D'ailleurs, l'année dernière, dans cette enceinte, j'ai mis un de vos collègues au défi, sur quelque sujet que ce soit, de mettre en opposition mes écrits d'hier et mon action d'aujourd'hui. Pour l'instant, on ne m'a présenté aucun document qui permette de justifier cette critique. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Guy-Michel Chauveau. Et la retraite à soixante ans !

M. Alain Bruna. On va en donner quelques exemples, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. Mais, monsieur Nallet, je vais vous faire une concession. En effet, c'est un pari osé que d'avoir prétendu vous succéder, tant vous aviez contribué à détériorer la situation (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), que ce soit en tant que ministre de l'agriculture ou que conseiller spécial du Président de la République.

Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler Fontainebleau, la concession faite aux Allemands sur la T.V.A...

M. Henri Nallet. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Alain Brune. Il a peur qu'on l'interrompe !

M. le ministre de l'agriculture. ... la discipline budgétaire, la décision définitive d'accorder aux Anglais un chèque, non plus à la fin de l'année, ce qui nous permettait d'avoir sur eux une certaine prise, mais par préciput, sur le budget initial...

M. Henri Nallet. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Alain Brune. Le ministre a peur du dialogue !

M. Yves Tavernier. Il est dégonflé ! Il ne veut pas le dialogue. C'est un soliloque !

M. le ministre de l'agriculture. ... les quotas laitiers, Dublin, l'élargissement de la Communauté et ses conséquences que nous subissons encore aujourd'hui !

M. Henri Nallet. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Qu'avais-je effectivement souhaité, monsieur Nallet ?

Un rétablissement de la concertation que vous aviez interrompue. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je l'ai restaurée et rétablie !

Vous souhaitiez, monsieur Nallet, que l'on conduise une politique ferme à Bruxelles. Convenez avec moi que nous avons remporté un succès en obtenant la suppression des M.C.M. sur le porc et la volaille et l'établissement d'un système agri-monnaire qui prévoit leur démantèlement automatique selon un calendrier.

M. Henri Nallet. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Yves Tavernier. Et M. Guillaume se prétend homme de dialogue !

M. le ministre de l'agriculture. Pourquoi, monsieur Nallet, n'avez-vous pas obtenu de telles mesures en 1985, alors que vous en aviez la possibilité ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Henri Nallet. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Pourquoi pas ?

M. le président. La parole est à M. Henri Nallet. avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Henri Nallet. Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre !

Je voudrais simplement apporter à nos collègues une petite précision.

M. Henri de Gastines. Avec un papier préparé ? C'est une intervention spontanée préparée !

M. Henri Nallet. Non, il s'agit d'un texte émanant des chambres d'agriculture.

Monsieur le ministre, je voudrais que vous rectifiiez une fois pour toutes vos considérations sur le sommet de Fontainebleau. Et pour cela, je vais vous donner lecture du texte final du conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement auquel participait Jacques Chirac le 30 juin 1987 :

« Le conseil des chefs de gouvernement demande au conseil des ministres » - c'est-à-dire à vous - « de préparer, sur proposition de la Commission, des dispositions juridiques et contraignantes pour établir la discipline budgétaire, tant pour les dépenses agricoles que pour les dépenses non obligatoires, de renforcer le dispositif décidé à Fontainebleau, de renforcer les règles de gestion budgétaire, en incluant les mesures complémentaires nécessaires pour la P.A.C. »

Je tenais simplement à vous faire remarquer, monsieur le ministre, que vous-même et M. le Premier ministre avez endossé les conclusions du sommet de Fontainebleau. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Alors, monsieur le ministre, assurez au moins la continuité de l'Etat, c'est tout ce qu'on vous demande. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arnaud Lopercq. Le passif de l'héritage !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. M. Nallet aura sans aucun doute remarqué que je l'avais écouté avec beaucoup de patience lorsqu'il était à la tribune, que je ne l'avais pas interrompu...

M. Henri Nallet. Je vous en remercie !

M. le ministre de l'agriculture. ... et que je viens de lui donner l'occasion de m'interpeller sur un point très précis.

Je vais immédiatement lui répondre. M. Nallet doit savoir ce qu'est le langage diplomatique. Certes, les accords de Fontainebleau prévoyaient une diminution dans le temps des taux de T.V.A. injustement accordés à l'Allemagne. Mais le libellé du texte de ces accords permettait toutes les interprétations possibles. D'ailleurs, M. Delors lui-même - qui a été mis à la tête de la Commission par les socialistes - a reconnu que ce texte ne permettrait pas d'obtenir immédiatement une baisse des taux de T.V.A. Ce n'est qu'après une longue discussion que nous avons pu arracher une diminution de la T.V.A. de 2 p 100 au 1^{er} janvier 1989 ; nous avons également prévu qu'il serait désormais interdit de mettre en place, dans un cadre national, des aides de caractère économique ou fiscal. Désormais, les Allemands ne pourront donc plus accorder à leurs agriculteurs de telles aides. Dont acte, monsieur Nallet ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous avez réclamé aussi des mesures pour réduire les coûts. La liste de celles que nous avons arrêtées est impressionnante. Je ne vous les cite pas. Mais vous auriez tellement aimé pouvoir les prendre ! D'ailleurs, pourquoi ne l'avez-vous pas fait quand vous étiez aux affaires ?

Vous avez demandé des perspectives claires. Je les ai indiquées ce matin. Mais peut-être ne m'avez-vous pas entendu. Nul doute qu'en lisant mon intervention, vous comprendrez la signification des mesures décidées. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Nous sommes prêts à relever le défi de 1992, tout en manifestant notre solidarité pour ceux qui se trouvent moins bien placés. C'est le sens des aides que nous avons décidées, notamment au bénéfice des plus défavorisés.

J'en viens aux problèmes communautaires, sur lesquels un certain nombre d'orateurs m'ont interrogé.

Quelle stratégie le Gouvernement français va-t-il adopter face aux propositions du président de la Commission, M. Jacques Delors ? Il est parfaitement clair, et, à cet égard, je rassure les parlementaires de la majorité que nous ne voulons pas déshabiller le F.E.O.G.A. - garanties pour nourrir le F.E.O.G.A. - orientations, ni distribuer des aides directes. D'une part, ces aides ne donneraient pas satisfaction aux agriculteurs des régions en difficulté et, d'autre part, elles auraient l'inconvénient d'accroître, par la diminution du soutien des marchés, le nombre des agriculteurs candidats aux aides directes. C'est un cercle vicieux dans lequel nous ne voulons pas entrer.

La Commission propose aussi de faire des économies budgétaires. Nous ne sommes pas contre, mais à condition que ces économies ne portent pas atteinte au revenu des agriculteurs et à notre effort d'exportation. On peut à la fois mieux gérer le marché et réaliser un certain nombre d'économies.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est la langue de bois !

M. le ministre de l'agriculture. Il est en revanche impossible de réaliser des économies sur les dépenses liées à la baisse du dollar et à la baisse corrélative des prix mondiaux. Face à cette baisse, il faut absolument disposer des moyens nécessaires pour accorder les restitutions complémentaires afin de nous permettre de conserver nos parts de marché.

Il est clair également que nous refusons qu'à l'occasion de cette négociation, on anticipe sur la fixation des prix et sur les organisations communes de marché.

Nous ferons des contre-propositions - nous en avons d'ailleurs déjà fait - en prenant soin de faire la différence, pour les productions végétales, selon que l'augmentation de la production résulte d'une amélioration de la productivité ou d'un accroissement des surfaces. Dans l'attente de jours meilleurs sur le plan mondial, nous avons proposé un système de jachères qui est tout à fait différent du système proposé par la Commission et que nous avons rejeté car il aboutirait au gel des terres dans un certain nombre de régions.

Telle sera notre attitude dans cette négociation. Mais de toute évidence, il n'est pas question de prendre des décisions anticipées dans la mesure où nous sommes en pleines négociations commerciales multilatérales. Nous ne voulons pas mettre en place des limitations de la production dès maintenant sans les avoir négociées au préalable avec nos partenaires du G.A.T.T. S'il est, éventuellement, nécessaire de mettre en œuvre quelques maîtrises de la production supplémentaires, il convient qu'elles soient partagées par l'ensemble des grands pays producteurs exportateurs.

Cela me permet d'aborder le problème des marchés mondiaux et le plan proposé par le Gouvernement français.

Je demanderai à M. Tavernier, qui a rappelé qu'il était professeur et qui se veut un donneur de leçons...

Un député du groupe socialiste. Il a raison !

M. le ministre de l'agriculture. ... de bien vouloir lire la déclaration que j'ai faite en 1977 alors que j'étais secrétaire général de la F.N.S.E.A. et qui précisait déjà les grandes lignes du plan que j'ai présenté. Il y retrouvera l'ensemble des dispositions qui ont été exposées aujourd'hui et que je n'avais cessé de faire connaître dans les milieux professionnels puisque c'était ma responsabilité. Aujourd'hui, j'use de ma responsabilité ministérielle pour tenter de faire partager à un certain nombre de pays la politique que nous proposons.

Quelle est cette politique ? Je vais m'efforcer de la détailler un peu puisque vous ne la connaissez pas.

M. Guy-Michel Chauveau. On en a vu les résultats ! Ce n'est pas brillant !

M. le ministre de l'agriculture. Elle consiste tout d'abord à préconiser une organisation des marchés mondiaux. En effet, la guerre commerciale que se livrent les grands pays exportateurs de céréales, pour ne prendre que cet exemple, conduit chacun d'eux, sauf l'Argentine qui ne le peut pas, à subventionner ses exportations. C'est vrai des Américains, des Européens, des Canadiens et des Australiens. Cela permet à des pays importateurs, qui ont les moyens de payer, d'acheter dans des conditions tout à fait exceptionnelles les produits alimentaires dont ils ont besoin et, par voie de conséquence, si je puis dire, de nous faire une concurrence beaucoup plus vive sur les produits industriels - je pense là particulièrement au Japon.

Il s'agit donc, pour éviter ce subventionnement qui ne fait que s'accroître, pour éviter ses conséquences sur les producteurs de tous les grands pays producteurs exportateurs, notamment de l'Argentine, de relever les prix mondiaux par le biais d'une organisation des marchés, marché par marché, après entente des pays exportateurs concernés. Là réside l'originalité de la démarche par rapport à tous les essais infructueux du passé, qui rassemblaient autour de la table de négociation les pays exportateurs et les pays importateurs. L'avantage financier qui en serait tiré devrait permettre de réduire subventions et restitutions. Il devrait en outre nous donner les moyens d'un plan d'aide aux pays en voie de développement.

M. Yves Tavernier. C'est incompréhensible !

M. le ministre de l'agriculture. Il s'agirait d'une aide « multifacettes », si je puis dire, qui permettrait aussi bien l'aide alimentaire que l'aide au développement. Si vous avez été des observateurs attentifs, mesdames, messieurs, vous avez pu vous rendre compte de ce que nous avons pu réaliser lors des voyages que nous avons effectués tant en Afrique qu'en Asie.

M. Michel Lambert. Qui paie tout cela ?

M. le ministre de l'agriculture. Vous n'auriez rien compris, monsieur Tavernier, si vous prétendiez...

M. Yves Tavernier. Je ne comprends toujours rien à ce que vous dites, parce que c'est incompréhensible !

M. Arnaud Lopercq. Retournez à l'école !

M. le ministre de l'agriculture. ... que l'essentiel de notre effort dégagé par notre plan...

M. Yves Tavernier. On ne comprend rien à ce que vous dites !

M. le président. Ecoutez donc et vous comprendrez !

M. Yves Tavernier. J'espère mais, jusqu'à présent, ça n'a pas été brillant !

M. Jean-Louis Goasduff. Il y a de bons médecins à l'Assemblée ! Vous devriez les consulter !

M. le ministre de l'agriculture. Je ferai, monsieur le président, observer à MM. les socialistes que je ne les ai pas interrompus et qu'ils pourraient bien avoir la politesse d'en faire autant à mon égard.

M. le président. C'est pourquoi j'exhorte nos collègues à vous écouter.

M. le ministre de l'agriculture. Je répondrai à une observation qui m'a été faite toute à l'heure, notamment par M. Tavernier. Celui-ci a affirmé que l'enveloppe des crédits consacrés à l'aide alimentaire en 1987 avait été réduite à 242 millions de francs contre 280 millions de francs en 1986.

M. Yves Tavernier. Ce n'est pas moi qui ai dit cela ! Il fallait mieux écouter les orateurs !

M. le ministre de l'agriculture. Dans votre déclaration, monsieur Tavernier, à moins que ce ne soit dans celle d'un de vos collègues, je relèverai une certaine contradiction : vous nous reprochez d'accorder une aide alimentaire pour nous débarrasser de nos surplus ; or je vous fais la démonstration que je diminue l'aide alimentaire pour faire un effort sur d'autres aides de coopération. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle mon collègue M. Aurillac, ministre de la coopération, a pu obtenir une augmentation de 11,5 p. 100 de ses crédits pour 1988...

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas ce que vous avez dit au pape !

M. le ministre de l'agriculture. ... pour orienter l'aide au développement de la France vers des actions permettant, dans les pays qui sont confrontés à une insuffisance de production agricole et alimentaire, un développement de cette production, et pour réduire de ce fait l'aide alimentaire qui, à certains égards, peut avoir des effets pervers.

M. Jean-Yves Le Déaut. Là-dessus, nous sommes bien d'accord ! Nous le disions d'ailleurs avant vous !

M. le ministre de l'agriculture. Tel est, mesdames, messieurs les députés, l'effort que nous souhaitons réaliser.

Je ferai observer au passage que notre proposition d'organisation du marché, reprise d'ailleurs dans un certain nombre de pays et dans des institutions européennes et internationales, est désormais partagée par le conseil des ministres de l'agriculture. La Commission de Bruxelles l'a intégrée à la position européenne qui sera défendue au G.A.T.T. et qui s'oppose à la proposition américaine, laquelle consisterait à supprimer dans les dix ans les subventions et les restitutions existantes. Si l'on procédait effectivement à cette suppression, on n'apporterait rien au marché mondial dont le déséquilibre entre l'offre et la demande est bien connu ; par ailleurs, on ne ferait qu'accroître les difficultés des agriculteurs, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, au Canada ou ailleurs.

Le deuxième volet de notre proposition, concernant la coopération avec les pays en voie de développement d'Afrique et d'Asie, sera pris en considération au moment où seront négociés les accords de Lomé IV, qui sont en préparation. Notre proposition se voit donc désormais avalisée par les instances communautaires.

Je crois, mesdames, messieurs, avoir répondu à l'essentiel de vos interrogations.

Après un certain nombre de membres de la majorité - M. Goasduff, M. Revet, M. Marty et d'autres -, je rappellerai que nous avons, dans le cadre de ce budget, manifesté la volonté de préparer l'avenir...

M. Jean-Yves Le Déaut. Et la recherche ? Vous n'en avez pas parlé !

M. le ministre de l'agriculture. ... puisque les orientations et les crédits dégagés pour l'enseignement, la recherche et l'investissement témoignent de notre volonté non pas simplement de gérer le présent mais, plus encore, de préparer l'avenir. Les agriculteurs y seront sensibles et les parlementaires de notre majorité, comme ils l'ont annoncé tout à l'heure, nous soutiendront sur ce terrain. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Guy-Michel Chauveau. Pour cela, il n'y aura pas de problème !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Arnaud Lepercq, pour poser la question de M. Gérard César.

M. Arnaud Lepercq. Mon collègue Gérard César, qui a dû prendre le dernier avion avant le week-end (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), m'a demandé de poser sa question, qui porte sur le financement des dotations pour les calamités agricoles.

Le projet de budget pour 1988 propose de reconduire la même dotation qu'en 1987, soit 260 millions de francs. Sur cette somme, 232 millions paraissent être affectés au Fonds national de garantie, qui, par la loi du 10 juillet 1964, instituait un financement paritaire Etat-profession.

La contribution professionnelle augmentant régulièrement, l'Etat a pris, de 1983 à 1987, un retard d'environ 250 millions de francs sur le financement assuré par les agriculteurs.

Hélas ! les nombreuses calamités de ces dernières années - notamment les sécheresses en 1985 et 1986, le gel de l'hiver de 1987 dans le vignoble girondin, la tempête de ces derniers jours en Bretagne - démontrent la nécessité qu'il y a pour l'Etat, premièrement, de procéder au rattrapage des 250 millions de francs de retard et, deuxièmement, de porter la subvention pour 1988 au moins à 300 millions de francs.

Ces mesures, acceptées par vous, monsieur le ministre, respecteraient ainsi la loi de juillet 1964.

Si M. César a voulu vous poser cette question, c'est d'abord parce qu'elle intéresse les agriculteurs sinistrés et, ensuite, parce que la réponse qui a été apportée à sa question écrite sur le financement des dotations pour les calamités était plutôt évasive, il vous le dit en toute amitié.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, j'ai déjà parlé tout à l'heure du fonds national des calamités. Je voudrais cependant apporter quelques précisions supplémentaires.

Ce fonds a versé 1 600 millions de francs à la suite de la sécheresse de 1985, et 2 500 millions de francs après celle de 1986. Aussi, malgré les aides exceptionnelles, et notamment les 600 millions de francs consentis en 1986 par le budget, le fonds a-t-il dû contracter un emprunt de 1 500 millions de francs auprès de la caisse nationale. Les contributions professionnelles, qui doivent représenter 50 p. 100 de l'alimentation du fonds, ont été étalées sur cinq ans par le biais de la majoration d'un certain nombre de taxes sur les primes d'assurance.

Il faut que les dotations nécessaires à l'indemnisation des sinistrés, ceux d'hier et, hélas ! les nouveaux d'aujourd'hui, soient suffisantes. Nous avons pris les dispositions pour qu'il en soit ainsi.

Vous pouvez donc être rassuré : les agriculteurs victimes de sinistres reconnus cette année pourront, dans le cadre des dispositions en vigueur, obtenir les indemnités auxquelles ils ont droit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Monsieur le ministre, mes collègues Pierre Godefroy et André Fanton se joignent à moi pour poser cette question, que nous avons déjà eu l'occasion de vous poser l'an dernier, à la même époque, alors que nous faisons part de l'inquiétude des agriculteurs, notamment des producteurs de lait.

Depuis lors, sous votre impulsion, de vigoureux programmes d'aides d'incitation à la restructuration laitière ont été mis en place, souvent accompagnés de programmes départementaux, comme le plan Manche. Ces programmes n'ont pas encore produit tous leurs effets et doivent être améliorés.

L'inquiétude et l'incompréhension subsistent. Elles sont grandes en particulier chez les petits producteurs et chez les éleveurs de bovins.

Le succès des plans de restructuration est lié, à mon avis, à trois conditions au moins, qui font l'objet de ma question.

Il faut absolument renforcer la transparence dans la redistribution des quantités de lait libérées. Que comptez-vous faire pour cela ?

Il faut également, et c'est aussi important, que la restructuration laitière soit l'affaire de tous les paysans sur le terrain. Aucun de ceux-ci ne doit se sentir exclu. Or force est de constater que ce n'est pas toujours le cas. Comment envisagez-vous, dans cet esprit, la mise en œuvre de la restructuration ?

Enfin, pour dégager les références laitières qui sont nécessaires à l'installation des jeunes, indispensables pour assurer la dignité et une vie décente à ceux qui n'ont pas assez de droits à produire et qui ne sont pas non plus en âge de bénéficier du plan de cessation d'activité, ainsi que pour limiter la désertification rurale, il vous est absolument indispensable de rendre plus attractifs les plans de cessation et d'élargir leur application, notamment à ceux qui ne relèvent pas de l'A.M.E.X.A.

Nous sommes persuadés que, pas plus que nos partenaires allemands, nous ne ferons l'économie d'un nouveau train d'aides à la cessation et d'un nouveau train d'aides aux personnes. Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, d'agir en ce sens ? Et si, on ne sait jamais, le produit obtenu de la mutualisation du Crédit agricole dépassait le produit attendu, pensez-vous pouvoir affecter une partie de ce produit aux petits producteurs et à la restructuration laitière ?

M. Michel Lambert. Ce n'est pas une mauvaise question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, au-delà de ce que j'ai déjà annoncé tout à l'heure et de l'explication que j'ai donnée sur la politique de restructuration laitière mise en place, je voudrais vous préciser que celle-ci a pour objet de dégager cette année quelque 900 000 tonnes de lait dont la redistribution sera effectuée dans les conditions les plus équitables. Tout un processus permet de prendre en compte les prioritaires et c'est à partir de méthodes déjà testées dans le passé que nous procéderons à la répartition.

Il n'en reste pas moins que, comme vous, nous étions quelque peu inquiets sur l'efficacité du dispositif. Nous avons donc proposé - votre département a d'ailleurs été le premier à accepter notre proposition - que soient ajoutés des programmes départementaux ou régionaux et nous avons décidé d'y apporter un financement en même temps que les collectivités locales et territoriales et les interprofessions laitières concernées, naturellement dans le souci de pousser des producteurs qui considéraient peut-être, compte tenu de la faiblesse de leur production, que les incitations étaient trop faibles, à adhérer au programme.

Il n'en reste pas moins que, pour accélérer le processus de libération des quantités, nous avons tout récemment décidé de majorer de 10 p. 100 la première annuité de l'indemnité constante pour toute cessation effective de livraison avant le 15 décembre 1987, d'assouplir les conditions d'accès au programme et de supprimer l'abattement de 30 p. 100, sauf pour les agriculteurs qui bénéficient, en tant que chefs d'exploitation, d'une allocation de vieillesse à titre personnel.

En ce qui concerne les moyens financiers, le Gouvernement a prévu ceux qui sont nécessaires à la mise en œuvre de cette politique de restructuration et nous n'avons de ce point de vue pas de souci : nous pouvons faire face à toutes les demandes.

M. le président. La parole est à M. Gérard Léonard.

M. Gérard Léonard. Monsieur le ministre, vous avez évoqué ce matin les mesures exceptionnelles décidées par le Gouvernement pour venir en aide aux agriculteurs des départements sinistrés de l'Ouest de la France. Nous devons vous en féliciter car elles répondent à un impératif de solidarité nationale.

Moins notoires parce qu'étant survenues moins brutalement, mais d'une gravité indiscutable, les calamités qu'ont subies les agriculteurs d'autres régions, et en particulier ceux de mon département, que vous connaissez bien, appellent de votre part la même considération.

La Meurthe-et-Moselle, comme d'autres départements, a été durement touchée par les conditions climatiques de cet été et de cet hiver. Ainsi, à l'heure du bilan, on peut chiffrer sans exagération à 100 millions de francs les pertes de l'agriculture départementale dans le secteur céréalier.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés du secteur laitier puisque vous avez répondu par avance à la question que je voulais vous poser sur ce point. Mais permettez-moi d'évoquer le problème délicat de l'installation des jeunes agriculteurs.

Les procédures d'aide à la cessation d'activité - vingt-sept dossiers sont déposés au titre de 1987 - ne semblent pas permettre la réalisation des installations de production laitière, pourtant nécessaires au maintien du potentiel dans notre région.

C'est ainsi que l'on n'arrive pas à satisfaire, et il s'en faut de beaucoup, les 93 p. 100 des objectifs prévus par les plans de développement ou autres études prévisionnelles.

Ma question est simple : qu'entendez-vous faire, monsieur le ministre, pour remédier à cette situation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, nous connaissons aussi bien l'un que l'autre la situation dans le département de Meurthe-et-Moselle, notamment après les gels qui ont détruit une partie des semis de céréales et de colza au mois de janvier dernier et les pluies abondantes de cet été qui ont provoqué des dégâts et qui ont fait baisser les rendements de 20 p. 100, et même dans de plus grandes proportions dans certains cas.

Qui plus est, la récolte ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions, ce qui est le cas général du Nord et de l'Est de la France.

Une demande a été faite pour que certaines productions de ces départements puissent bénéficier des possibilités offertes par le fonds national de garantie des calamités agricoles. Un rapport a été examiné par la commission nationale des calamités agricoles lors de sa séance du 16 septembre dernier. Cette commission a jugé qu'il ne lui était pas possible de se prononcer dans l'immédiat et qu'il lui fallait pour cela attendre le résultat définitif des récoltes.

Nous allons donc, à partir de ces éléments nouveaux, pouvoir recueillir l'avis de la commission nationale et, si les normes prévues sont effectivement constatées, votre département, comme d'autres, pourra naturellement bénéficier de l'application des mesures d'indemnisation.

Pour ce qui est des installations dans le secteur laitier, à partir du moment où la politique des quotas est mise en œuvre, on ne peut plus désormais, c'est clair, s'installer en production laitière si l'on n'a pas repris une exploitation bénéficiant d'un quota laitier. Cette situation est de caractère général. Elle n'est particulière ni au département de Meurthe-et-Moselle ni à la région.

J'en viens à ces priorités que sont notamment les jeunes agriculteurs. Nous y avons pensé, vous l'avez constaté lors de la distribution à laquelle nous avons pu procéder à partir des 140 000 tonnes obtenues de Bruxelles par des transferts de livraison directe en livraison laitière. Nous avons ainsi dégagé une quantité représentant 55 000 tonnes pour faire face aux besoins des prioritaires.

Telle est donc la façon dont nous pensons régler le problème, monsieur le député. Chaque opération de restructuration qui dégage des quantités est suivie immédiatement d'une répartition qui s'appuie naturellement sur les critères définis par les pouvoirs publics en parfaite concertation avec la profession.

M. le président. La parole est à M. René André pour poser une seconde question.

M. René André. Monsieur le ministre, je voudrais vous entretenir du pommeau. Certains collègues ne savent peut-être pas ce que c'est.

M. Michel Lambert. Un bon apéritif !

M. René André. Le pommeau est au calvados ce que le pineau des Charentes est au cognac !

M. Michel Lambert. Exactement !

M. René André. A cette heure, le pommeau est un sujet qui devrait réjouir cette assemblée ! (Rires.)

M. le président. N'en abusez pas, monsieur André ! (Rires.)

M. René André. A une époque où l'on parle beaucoup de diversification, la production de pommeau, apéritif à base de cidre, se doit absolument d'être soutenue.

Envisagez-vous, monsieur le ministre, une réglementation des conditions de production de pommeau et donc un élargissement des compétences de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie aux apéritifs à base de cidre ? Si vous acceptiez, ce serait un grand bien pour le pommeau et pour notre région de Basse-Normandie. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Michel Lambert. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je crois que vous allez pouvoir emporter immédiatement une belle satisfaction.

M. René André. Je vous remercie.

M. le ministre de l'agriculture. En effet, les compétences de l'I.N.A.O. s'étendent déjà aux produits alcoolisés élaborés à base de pommes : il a en charge les questions relatives à l'appellation d'origine contrôlée « eaux-de-vie de Calvados ».

Le comité national de l'I.N.A.O. examine actuellement un projet de décret relatif au pommeau élaboré par les services de l'institut en liaison avec les professionnels concernés.

Je n'ai, donc pour ma part, aucune objection de principe à formuler contre cette démarche à laquelle nous pouvons parfaitement souscrire. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Gérard Bordu.

M. Gérard Bordu. Monsieur le ministre, l'enseignement et la formation seraient partie de vos priorités. Les actions prévues devraient nous conduire au seuil de 1992 à installer les jeunes avec le B.T.A. comme niveau de formation.

L'intention est tout à fait louable : malheureusement, elle ne semble pas suivie des actes nécessaires à sa mise en œuvre. En effet, pour permettre à l'enseignement agricole d'amener au B.T.A. un nombre d'élèves suffisant à la fois pour les installations et les débouchés traditionnels, soit 5 000 à 6 000 élèves, il aurait fallu créer 350 postes. Vous n'en avez que 64. Les autres sont affectés à l'enseignement supérieur. Comment, avec si peu de postes, pensez-vous faire face aux retards déjà accumulés ?

Une observation semblable peut être faite à propos du privé. Les moyens nouveaux qu'il détient de par la loi ont été quasi-exclusivement utilisés pour son expansion plutôt que pour l'amélioration du niveau de la formation dispensée. Après ces deux observations, sans parler des pressions dans certains établissements à propos du contrôle des connaissances et de la collation des grades, nous pouvons craindre que vous ne choisissiez d'abaisser le niveau du B.T.A. pour permettre à un nombre suffisant d'élèves de l'obtenir, au lieu de doper l'enseignement pour lui donner la force d'atteindre ses objectifs.

Autre tâche sur votre tableau : l'appel à environ 500 vacataires, en toute illégalité, dans l'enseignement public. Le statut de ce personnel, payé à l'heure, et mal, incertain de la durée de son contrat, ne peut être considéré comme un gage de la qualité de notre enseignement.

Monsieur le ministre, en réponse à une question de M. Jean Jarosz, lors du débat budgétaire l'an dernier, vous avez déclaré, parlant des personnels des C.F.A. et des C.F.P.A. que vous aviez chargé vos services « de faire des propositions pour résoudre ce problème l'année prochaine ». L'an prochain ? Nous y sommes.

Sachant que ce problème n'est pas réglé, malgré un arbitrage favorable, je vous demande si les propositions de vos services sortiront des cartons avant les élections présidentielles.

Je tiens également à vous demander si vous avez l'intention d'appliquer la disposition, votée à l'unanimité par notre assemblée, tendant à établir la parité entre les enseignants de l'éducation nationale et ceux de l'agriculture et ainsi faciliter la mobilité entre les deux ordres d'enseignement ? Où en est concrètement la mise en place du C.A.P.E.T. et du corps des agrégés ? Il semble, en outre, que les dossiers concernant le

statut des directeurs et des documentalistes, notamment, rencontrent quelque obstacle dans votre ministère. Vous êtes qualifié pour nous en expliquer les raisons.

Enfin, les suppressions de postes de non-enseignants à la suite des départs à la retraite créent des situations ingérables dans nombre d'établissements. Certains sont déjà obligés de faire appel au privé pour diverses tâches. Dans d'autres, le laisser-aller finit par l'emporter sur la bonne volonté. Comment, dans ces conditions, pouvez-vous parler, monsieur le ministre, de priorité de l'enseignement agricole et de la formation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, j'ai donné précédemment des chiffres significatifs. Vous seriez le seul à ne pas reconnaître, si vous étiez dans ce cas, le grand effort qui a été consenti en la matière : l'augmentation des crédits réservés à l'enseignement sur les années 1986 et 1987 a atteint 35 p. 100 sans parler de la hausse substantielle des bourses, 37 p. 100, afin d'aligner les avantages dont bénéficient des élèves de l'enseignement agricole sur ceux de l'enseignement général.

Nous avons accru le nombre des postes d'enseignants, à raison de quatre-vingts postes. C'est la première fois depuis bien longtemps. Vous en réclamez 350 ? Si vous aviez commencé à faire un effort lorsque vous étiez aux affaires, le rattrapage serait, incontestablement moins lourd à assumer.

M. Marcel Rigout. Changez de disque !

M. le ministre de l'agriculture. S'agissant des différentes filières, j'ai indiqué que nous avions opéré un redéploiement et développé les filières B.T.A. et B.T.S., non seulement dans le secteur de la production, mais aussi dans ceux de la transformation, de la commercialisation et de toutes les activités annexes à l'agriculture.

En ce qui concerne les personnels, compte tenu de l'effort que vous n'avez pas fait et du réajustement que nous devons assumer aujourd'hui, nous sommes bien obligés de maintenir des vacataires, l'objectif étant la meilleure formation possible pour nos agriculteurs. Mais il y a des limites, voyez-vous, monsieur le député, à ne pas franchir : jusqu'à présent l'enseignement agricole n'a jamais fabriqué de chômeurs. Il ne faudrait pas que, à cause de mesures non justifiées et mal contrôlées, il se mette à en fabriquer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Monsieur le ministre, dans la présentation de votre projet, vous reconnaissez que la baisse des crédits affectés à la dotation jeunes agriculteurs prend acte du recul du nombre des installés, au moins pour une part. Le fait que certains s'installent sur des surfaces supérieures au plafond de la D.J.A. ne modifie pas un constat dramatique.

Actuellement, pour environ 35 000 exploitations qui disparaissent, moins de 10 000 jeunes s'installent. C'est inacceptable, sauf pour ceux qui s'inscrivent dans la perspective de 200 000 à 300 000 exploitations dans notre pays, avec d'immenses régions totalement dépourvues d'activité agricole. En acceptant ce processus, vous confirmez que les orientations du rapport Guichard constituent bien une ligne politique délibérément choisie par votre Gouvernement.

Face à cette situation, nous vous demandons de prendre des initiatives offensives pour vous opposer à un recul aussi radical du nombre des exploitations. La D.J.A. doit être révalorisée : selon une étude récente, un quart des jeunes agriculteurs disposent de ressources inférieures à un demi-S.M.I.C., et 50 p. 100 ne gagnent pas plus qu'un S.M.I.C. et demi, alors que 14 p. 100 ont en quelque sorte un revenu négatif. Elle doit aussi être adaptée aux conditions actuelles d'installation. Il faut la rendre plus progressive, mieux l'adapter aux surfaces réelles mises en œuvre et l'appliquer aux agriculteurs - ce qui va enfin être fait.

D'un autre côté, le parcours de pré-installation mérite des aides et des encouragements spécifiques pour venir en aide non seulement aux jeunes, mais aussi à l'exploitant en place.

Enfin, le financement des nouvelles installations appelle des solutions novatrices, évitant l'endettement et les frais financiers. Deux mesures sont, à nos yeux, essentielles. D'une part, les taux d'intérêt ne devraient pas dépasser les taux

d'inflation, le financement privilégiant la participation aux fonds propres plutôt que l'endettement. D'autre part, s'agissant du foncier, il est paradoxal de constater qu'il existe des candidats à l'installation et que, dans le même temps, les terres ne trouvent pas preneur. Quand allez-vous mettre en œuvre la seule solution possible et réaliste : ouvrir aux S.A.F.E.R. la possibilité de louer des terres en créant les conditions pour qu'elles disposent de moyens financiers suffisants ?

Monsieur le ministre, une autre politique d'installation est possible. Allez-vous explorer une voie nouvelle ou accepter le déclin ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous avez vous-même apporté certains éléments de réponse en indiquant que le nombre des installations était moins grand que par le passé.

De ce fait, tout naturellement, l'enveloppe pour les dotations aux jeunes agriculteurs est moins importante, d'autant plus que nous attendons un certain nombre de retours du F.E.O.G.A. Croyez-moi, il y aura des crédits suffisants : si, par hasard, ce que je ne crois pas, il fallait de nouveaux moyens financiers, ils seraient apportés sous notre responsabilité dans un collectif budgétaire.

En faveur de l'installation des jeunes, vous savez bien quels efforts nous avons faits. Nous avons abaissé les taux d'intérêt de deux points pour les agriculteurs en zone de montagne et en zone de plaine, alors que ces taux avaient été relevés en 1982 sous votre responsabilité. Nous, nous les avons abaissés ! Pour tous les prêts souscrits par les jeunes agriculteurs entre 1982 et 1986, nous avons même décidé de prendre en charge deux points de taux d'intérêt pour l'année 1987 et 1,75 point pour l'année 1988.

Il s'agit ainsi de faciliter une installation qui doit se réaliser d'ailleurs sur des structures plus grandes que par le passé. Personne ne le conteste. Je ne déplore pas un manque d'installations dans certaines régions, mais je suis effectivement préoccupé, pour des régions plus difficiles, où les possibilités d'installation existent et où elles ne sont pas utilisées par des jeunes agriculteurs. C'est la raison pour laquelle nous devons rechercher des politiques - y compris la possibilité de développer une agriculture extensive - pour favoriser les installations dans ces régions.

Enfin, l'an dernier, nous avons pris une disposition dite de pré-installation qui permettra les installations progressives sur une exploitation et facilitera la transition entre les générations descendantes et les générations montantes.

M. le président. La parole est à M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Monsieur le ministre, le rapport sur la situation de la campagne sucrière à la Réunion, établi le 4 septembre 1987 par la direction de l'agriculture et de la forêt fait état d'une baisse du prix des engrais, sur les deux dernières campagnes, de l'ordre de 35 p. 100. Il en tire la conclusion que cette baisse engendre une hausse du revenu brut du planteur de l'ordre de 5 à 6 p. 100.

Vérifications faites, à partir des données officielles du service statistique de l'agriculture et de la forêt, il s'avère que, sur les deux dernières campagnes, la baisse de l'engrais « canne » le plus répandu, le 15-7-24, n'a été que de 17 p. 100.

Est-il possible, monsieur le ministre, de demander à votre administration à la Réunion un peu plus de sérieux et de cohérence dans les informations qu'elle porte à la connaissance du public ?

Par ailleurs, la loi de programme relative au développement des D.O.M. prévoyait pour ces derniers l'alignement des conditions d'attribution de la D.J.A. sur le régime le plus favorable en vigueur en métropole, à savoir celui qui appliqué en zone de montagne où la D.J.A. varie de 108 000 francs à 162 000 francs. A la Réunion, elle varie de 67 200 francs à 100 800 francs dans les bas et de 108 000 francs à 162 000 francs dans les hauts.

Un arrêté interministériel du 9 septembre 1987 vient de fixer les nouvelles conditions d'attribution de la D.J.A. : elle varie désormais ; dans les bas comme dans les hauts, de 52 000 francs à 162 000 francs.

Ma question est la suivante, monsieur le ministre, pensez-vous que lorsque la D.J.A. accordée aux jeunes agriculteurs des D.O.M. passe d'une fourchette de 67 200 francs à 162 000 francs à une fourchette de 52 000 francs à 162 000 francs, cela constitue une évolution dont pourraient se féliciter les jeunes agriculteurs des D.O.M. ?

Une telle décision pouvait-elle légitimement susciter le triomphalisme dont on a fait preuve lors de votre dernière visite à la Réunion ?

Enfin, monsieur le ministre, voulez-vous préciser à notre assemblée si vous persistez dans votre intention de favoriser l'installation d'agriculteurs réunionnais à Madagascar, comme vous l'avez annoncé lors de votre passage à la Réunion, et ce en dépit de l'expérience malheureuse de la Sakay et de ses conséquences pour les fermiers qui s'y étaient installés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je me trouvais il y a peu de temps dans votre département où j'ai rencontré des représentants de toutes les organisations professionnelles, y compris des jeunes agriculteurs : la question très technique que vous m'avez posée n'a pas été abordée. Pourtant, j'ai pris le temps nécessaire pour écouter les uns et les autres.

Alors, je demande à voir : quoi qu'il en soit, une décision a été prise et elle sera respectée. La dotation jeunes agriculteurs dans votre département aura une valeur représentant le régime le plus favorable en métropole, étant entendu, vous le savez, qu'à l'intérieur même des départements existe la possibilité d'une certaine répartition de la D.J.A., notamment dans les zones de montagne, entre haute montagne, montagne et piémont. Les situations sont fort diverses sur l'ensemble du territoire national.

Naturellement, je vais examiner de très près les chiffres que vous avez cités, de façon à vous fournir une réponse plus circonstanciée et plus précise ultérieurement - dès que j'aurai examiné votre demande.

Par ailleurs, je crois que vous faites une erreur, monsieur le député, car je n'ai jamais dit que j'avais l'intention d'aider l'installation d'agriculteurs réunionnais à Madagascar : simplement, interpellé par le président de la S.A.F.E.R. qui m'a demandé s'il était possible d'envisager des installations de jeunes agriculteurs réunionnais en métropole et dans certains départements qu'il m'a cités, j'ai répondu qu'il n'y avait aucun obstacle et que j'étais prêt à envisager la chose et les moyens pour atteindre ces résultats.

Il m'a demandé aussi s'il était possible d'installer de jeunes agriculteurs à Madagascar - et je connais le précédent auquel vous avez fait allusion : je n'ai pas indiqué que j'y étais opposé. Il faut voir si les conditions d'installation sont possibles et si la sécurité est suffisante dans l'immédiat et à terme avant de pouvoir le faire. Mais je n'ai pris, en ce qui me concerne, aucune décision en la matière - d'ailleurs, de telles décisions ne m'appartiennent pas.

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le ministre, l'évolution prévisible de notre agriculture - telle que vous l'avez évoquée au cours de ce débat, ainsi qu'un certain nombre d'orateurs - laisse craindre un appauvrissement humain continu de nos campagnes.

Dans de nombreux cantons de toutes les régions agricoles françaises il existe toujours un risque de déperissement, voire de désertification. Il faut y prendre garde et veiller à ce que les cantons qui aujourd'hui ne se trouvent pas dans cette situation critique ne soient pas bientôt touchés à leur tour. Or l'agriculture seule ne suffira pas à garantir la prospérité économique et à fixer la population dans ces cantons.

Nous devons donc autour de l'agriculture favoriser davantage le développement d'autres activités. Notre politique agricole doit être mise en harmonie avec une politique globale d'aménagement du territoire rural.

Certes, des éléments de réponse figurent dans votre budget, mais je constate que la conférence prévue cette année sur l'aménagement rural n'a pu avoir lieu. Puisqu'il paraît que ce sujet sera assez peu traité dans la loi de modernisation agricole que nous examinerons prochainement, je souhaite, monsieur le ministre, que vous me fournissiez quelques indications dans trois domaines essentiels de l'aménagement rural.

Premièrement, comment envisagez-vous de renforcer les équipements et les services publics dans les zones rurales, de façon à leur donner un niveau de qualité équivalant à celui des zones urbaines ?

Deuxièmement, je crois indispensable de mettre en place un système très incitatif de dégrèvements fiscaux particuliers pour favoriser, en zone rurale, les investissements dans l'artisanat, la petite industrie, le commerce et les services, notamment les services liés au tourisme. Quelle est votre orientation en la matière ?

Troisièmement, afin de donner aux agriculteurs et aux enfants d'agriculteurs qui le souhaiteraient les meilleures chances de participer au développement de ces activités, comment vous semble-t-il possible de leur proposer de nouveaux programmes de conversion, d'adaptation et de formation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous abordez à votre tour un vaste problème maintes fois évoqué aujourd'hui : l'aménagement de l'espace rural. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté puisque cette préoccupation s'inscrit tous les jours dans les décisions des divers ministères, et tout particulièrement du ministère de l'agriculture.

La compensation des handicaps naturels fait naturellement partie de la politique d'aménagement de l'espace rural, qui a pour objet de maintenir des agriculteurs dans les régions difficiles afin d'éviter la désertification. Mais il est clair que, par-delà l'action quotidienne des ministères, une réflexion s'impose, une réflexion qui doit, si je puis dire, se décentraliser. Il appartient aux hommes politiques et aux professionnels des régions concernées de rechercher les voies et moyens de revivifier un territoire menacé de désertification. A cet effort de réflexion personne ne peut se substituer : ce sont vraiment les acteurs locaux qui sont le mieux à même de définir quel peut être l'avenir de leur territoire.

Il n'en reste pas moins que la politique du Gouvernement en ce domaine, dont j'aurai l'occasion de préciser les grandes orientations lors d'une prochaine communication au conseil des ministres, comportera tout d'abord la promotion de nouveaux systèmes d'exploitation agricole et forestière aptes à assurer la gestion des espaces. Nous avons trop souvent, dans le passé, utilisé indifféremment sur l'ensemble du territoire des modèles identiques de production, généralement repris des régions les plus fertiles et les plus prospères. Or il est clair que les régions difficiles ne peuvent se satisfaire de ces schémas. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà travaillé sur le problème de l'agriculture extensive à partir d'orientations reposant sur une meilleure structuration des exploitations ainsi que sur une diminution des charges, sociales et foncières.

Deuxièmement, il faut favoriser l'organisation des services publics et privés indispensables au développement. Là encore, à n'en pas douter, la réflexion sur la meilleure répartition des services nécessaires aux populations d'un territoire donné doit être celle des élus et des animateurs socio-économiques. Pourquoi, à l'image de ce qui existe dans les villes, ne pas instituer des districts ruraux au sein desquels on pourrait répartir l'implantation de ces services, en évitant ainsi les doubles emplois ?

Troisièmement, il s'agit d'améliorer les ressources des collectivités locales dont le potentiel fiscal est le plus faible. Une réforme du financement des collectivités locales est actuellement envisagée. La taxe sur le foncier non bâti est d'ailleurs un des éléments qui ont fait avancer l'idée d'une telle réforme. Comme vous l'avez souligné, il est essentiel, plus encore peut-être aujourd'hui, qu'une certaine solidarité s'exprime entre les communes les plus riches et celles qui éprouvent le plus de difficultés à boucler leur budget, fût-il modeste.

Enfin, naturellement, il faut renforcer les entreprises. A cet égard, une réflexion sur les aides actuellement distribuées mérite sans doute d'être conduite en vue de les adapter aux conditions très particulières de certains espaces ruraux.

De même, le développement des savoir-faire locaux doit être favorisé en même temps que le soutien aux opérateurs de terrain qualifiés.

Tel est, monsieur le député, l'essentiel des orientations qu'il convient de retenir pour procéder à un meilleur aménagement de l'espace rural. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jacques Blanc. Nous ferons cela avec les régions !

M. le président. La parole est à M. Charles Revet, pour poser la question de M. Chollet.

M. Charles Revet. Monsieur le ministre, cette question de notre collègue Paul Chollet, à laquelle j'adhère pleinement, porte sur l'évolution des crédits de subvention aux établissements privés d'enseignement agricole.

S'agissant d'abord des subventions de fonctionnement, les crédits inscrits au chapitre 43-22, article 20, font apparaître, par rapport à 1987, une forte augmentation de 161 millions de francs, soit 17,52 p. 100, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, il faut souligner que cette augmentation comprend les 50 millions de francs votés lors du deuxième collectif budgétaire de 1986 et qui ont été reportés sur 1987. L'augmentation des crédits au titre des mesures nouvelles pour 1988 est donc en réalité de 111 millions de francs, c'est-à-dire de 11,45 p. 100.

Cette progression, certes non négligeable, ne permettra pas une application correcte de la loi du 31 décembre 1984.

En effet, cette ligne budgétaire concerne à la fois les établissements relevant de l'article 4 et ceux relevant de l'article 5. Or il ne nous est pas possible, au vu du « bleu » budgétaire, de savoir comment va s'effectuer la répartition des crédits de fonctionnement entre ces deux types d'établissements.

Toutefois, nous avons noté avec satisfaction l'engagement pris par le Gouvernement d'allouer, au titre du dernier alinéa de l'article 4, une subvention de fonctionnement par élève et par an d'un montant de 4 000 francs. Si nous nous réjouissons de cette mesure, dont nous souhaitons qu'elle s'applique à la rentrée de 1987 ou au moins au 1^{er} janvier 1988, on peut se demander quels crédits resteront disponibles pour les établissements visés à l'article 5, notamment pour les maisons familiales rurales, auxquelles nous sommes tous, sur ces bancs, très attachés.

En effet, nous entrons, en 1988, dans la première année d'application définitive de la loi du 31 décembre 1984 et le mode de financement des établissements privés d'enseignement agricole va être désormais totalement différent. Les établissements de l'article 5 n'auront plus, pour seules ressources, que la subvention globale unique forfaitaire, puisqu'ils ne bénéficient pas de la subvention par élève. Or les dernières évaluations des maisons familiales rurales font apparaître un besoin de financement, pour 1988, de 415 millions de francs, soit une augmentation de 120 millions par rapport à 1987, compte tenu du critère retenu par la loi de 1984 pour l'évaluation de la subvention globale, à savoir le nombre et le coût des formateurs nécessaires à la mise en œuvre des filières.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment comptez-vous assurer de manière effective l'application définitive de la loi du 31 décembre 1984 ?

S'agissant maintenant des subventions d'investissement, un autre problème reste en suspens. Le chapitre 66-20 du projet de budget manifeste un changement d'orientation de la politique de l'Etat. En termes d'autorisations de programme, les crédits d'équipement destinés à l'enseignement supérieur agricole privé s'accroissent. En revanche, les autres subventions sont supprimées. Leur montant s'élevait, cette année, à 6 millions, ce qui représentait déjà un recul.

Ce désengagement complet de l'Etat préoccupe vivement les représentants de l'enseignement technique agricole. Leurs besoins d'équipement sont tels qu'ils risquent, pour financer leurs investissements, d'avoir à prélever sur leurs budgets de fonctionnement. L'Etat, en se retirant, s'enferme dans une impasse, puisque, aux termes de l'article 8 de la loi n° 84-1285 du 31 décembre 1984, la compétence pour contribuer à leurs frais d'investissement appartient à l'Etat et à lui seul.

Vous êtes vous-même convenu de la réalité du problème le 8 octobre dernier, devant la commission de la production et des échanges, en indiquant qu'avec la décentralisation l'Etat centrera son action sur les dépenses de fonctionnement et que

d'autres sources de financement devaient être trouvées en matière d'investissement. Ces relais pourraient être les régions.

Quels sont aujourd'hui vos projets en la matière ? Avez-vous, en particulier, l'intention de modifier l'article 8 de la loi de 1984 pour permettre à de nouveaux relais d'intervenir ? Un amendement d'origine parlementaire en ce sens pourrait se voir opposer l'irrecevabilité. L'initiative vous revient donc.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous savez que la loi de 1984 prévoit deux régimes, celui qu'ont adopté les fédérations et les établissements liés au C.N.E.A.P. et celui qu'ont retenu les maisons familiales rurales.

Le C.N.E.A.P. reçoit une dotation pour le paiement direct des maîtres et il est prévu, de par la loi, une subvention de fonctionnement que le projet du budget porte à 4 000 francs par élève et par an.

Pour les maisons familiales, le système est différent puisqu'elles ont souhaité se rattacher à un autre article de la loi. En 1984, elles n'avaient obtenu qu'une prise en charge de 80 p. 100 de leurs enseignants, la dotation étant globale et la fédération étant chargée d'opérer la répartition entre les établissements. Dès 1986, nous avons fait passer à 90 p. 100 le taux de couverture, qui a été porté à 100 p. 100 en 1987. Cette progression correspond à une augmentation de 25 p. 100 de l'aide financière allouée à ces organismes.

J'ajoute que j'ai autorisé l'ouverture contractuelle, dans les maisons familiales rurales, de près de 90 formations nouvelles, à la rentrée de 1987.

Pour ce qui est de la période d'application définitive de la loi, la spécificité de la pédagogie de l'alternance a été largement prise en considération dans les projets de textes d'application. Cette prise en compte a reçu un écho très favorable dans les établissements concernés.

Les dispositions ainsi prises, tant pour le C.N.E.A.P. que pour les maisons familiales, nous semblent correspondre aux engagements que nous avons pris dès notre entrée en fonctions.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Michel Vauzelle.

M. Michel Vauzelle. Monsieur le ministre, les difficultés créées par l'actuel règlement ovin ont des conséquences très graves pour l'élevage ovin en Provence, activité qui occupe encore aujourd'hui 4 500 familles de la région, soit un agriculteur sur douze.

La forte dégradation provoquée par la dévaluation de la livre anglaise et par les importations massives de moutons du Royaume-Uni qui ont suivi, a été particulièrement ressentie en Provence. En effet, cette région tient non seulement la cinquième place dans la production nationale, mais elle constitue aussi le second pôle de consommation de viande ovine, après la région parisienne.

Il n'est pas admissible que, lors de la mise en vente de la production locale - dont la qualité est remarquable, avec l'agneau de Crau par exemple - le marché provençal soit déjà envahi par les importations étrangères dont les prix ne peuvent être aisément concurrencés.

Au-delà des difficultés de commercialisation qu'ils partagent avec tous les éleveurs français, les éleveurs provençaux ne sont pas satisfaits des conditions d'attribution de la prime compensatrice. En effet, ce système leur pose un sérieux problème de trésorerie et met en cause la viabilité de leurs exploitations. Il est particulièrement dommageable aux éleveurs de la Crau, qui assument aussi les très lourdes dépenses de la transhumance.

Cette situation entraîne, dans les Bouches-du-Rhône, une diminution des troupeaux les plus nombreux et, malheureusement, la disparition des troupeaux les moins importants. Il en résulte de très graves problèmes économiques et sociaux, qui s'étendent d'ailleurs aux producteurs de foin de Crau. Ces derniers tirent, en effet, une part substantielle de leurs revenus de la consommation de foin sur place et de la vente des herbages d'hiver sur pied. De plus, pour l'accueil des troupeaux, ils ont construit, en s'endettant, des bergeries dont la rentabilité est maintenant mise en cause.

C'est donc tout l'avenir agricole du pays de Crau, terroir vivant exclusivement des cultures fourragères et de l'élevage du mouton, qui est aujourd'hui menacé, en particulier celui d'une race de valeur reconnue, celle du mérinos d'Arles.

Il est urgent que des mesures soient prises pour remédier à cette situation. L'adoption de la prime variable à l'abattage en serait une.

Je voudrais donc connaître, monsieur le ministre, vos intentions en ce qui concerne ce secteur certes très particulier mais privé de toute possibilité de reconversion, ce secteur qui, au-delà des limites de la Provence, représente pour l'ensemble du pays non seulement un enjeu économique et social, mais également - je songe à la transhumance en particulier - un enjeu écologique et culturel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, tout au long de l'année 1986, le secteur ovin a traversé une crise aiguë à la suite d'une forte baisse de la livre qui a donné à la production britannique une marge de compétitivité très artificielle par rapport à la production française. Comme vous le savez, en effet, il n'existe pas de montants compensatoires monétaires sur les moutons. Comme vous le savez également, la Grande-Bretagne se refuse, depuis qu'elle fait partie de la Communauté, à entrer dans le S.M.E., ce qui fragilise sa monnaie et accroît les difficultés qu'elle rencontre pour en assurer la stabilité.

Fort heureusement, le règlement ovin contient une disposition qui permet aux producteurs, en fin d'année, sur le constat d'une évolution des marchés par rapport à un prix d'objectif, de bénéficier d'une indemnité compensatrice. Celle-ci s'est élevée, l'an dernier, à 120 francs de la brebis. Compte tenu des problèmes que posait l'attente de cette indemnité compensatrice, nous avons immédiatement réagi et obtenu une aide de 82 francs qui a permis aux exploitants, non seulement dans les régions défavorisées mais également dans les zones de plaine, d'assurer provisoirement leur trésorerie. Cette opération s'est renouvelée cette année puisque, cette fois encore, l'insuffisance des prix justifiera, en fin de campagne, l'octroi d'une indemnité compensatrice dont le montant devrait avoisiner 170 francs de la brebis. Pour 1987, nous avons réitéré notre demande et obtenu de Bruxelles une indemnité d'attente qui est également de l'ordre de 80 francs.

Cette situation mérite bien entendu un traitement plus approfondi que celui qui consiste chaque année à soutenir la trésorerie des producteurs dans l'attente de l'indemnité compensatrice. Nous avons donc obtenu que le règlement ovin puisse être modifié, et cette modification interviendra même un an avant l'échéance initialement retenue. Elle fait actuellement l'objet d'une concertation avec les professionnels. Ceux-ci nous invitent naturellement à rechercher des mécanismes adaptés au marché et au territoire français et qui ne soient pas forcément la reprise textuelle de dispositions jouant en faveur des Britanniques.

Je pense, monsieur le député, que cette concertation nous permettra d'élaborer un règlement ovin mieux adapté, afin de maintenir, dans des régions comme celle que vous évoquez, une activité essentielle.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, nous observons que le projet de B.A.P.S.A. ne remet pas en cause l'abaissement de l'âge de la retraite, mesure que nous avons adoptée il y a quelques années.

M. Arnaud Lepercq. Sans la financer !

M. Guy-Michel Chauveau. Ainsi, l'âge de la retraite sera de soixante-deux ans en 1988. Nous nous en félicitons. A l'époque vous aviez déclaré que c'était une loi de régression sociale. Je constate que vous avez changé d'avis sur ce point. Je m'en félicite. Je serais tenté de dire que ce que vous faites de mieux, monsieur le ministre, c'est ce que nous avions engagé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Tavernier. Très bien !

M. Guy-Michel Chauveau. Vous aviez déclaré à l'époque que la revalorisation des retraites serait votre priorité. Or j'ai l'impression que vous avez oublié cette promesse faite devant une fédération d'agriculteurs importante que vous connaissez bien. C'est regrettable.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous faire part de notre préoccupation concernant la couverture sociale des agriculteurs en difficulté, notamment de ceux victimes aujourd'hui de la baisse des cours, durable pour certaines productions, et auxquels on ne cesse de répéter que leur exploitation est viable.

Au 1^{er} janvier 1987, on dénombrait 11 678 assurés déçus de leurs droits aux prestations d'assurance maladie. Le crédit de 50 millions de francs dégagé à la conférence annuelle n'a pas réglé cette situation dramatique. J'ai reçu, comme beaucoup de mes collègues, des agriculteurs. Il y a huit jours, j'ai reçu un producteur de viande de porc qui, après avoir subi le prélèvement à la source de ses fournisseurs, de son groupement et de son organisme financier, ne peut plus financer sa protection sociale. Dans le même temps, son centre de gestion lui confirme que son exploitation est viable.

Il y a un problème, monsieur le ministre. Vous avez dit que la loi de modernisation le réglerait. Mais elle n'est pas votée. J'ignore quand elle sera soumise à l'Assemblée mais, de toute façon, elle ne sera pas appliquée, au plus tôt, avant la fin de l'année prochaine.

Je vous demande, en attendant, monsieur le ministre, quelles sont les dispositions rapides que vous entendez prendre pour régler la situation de ces agriculteurs en difficulté.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. En ce qui concerne la retraite, je répète que les agriculteurs auraient préféré une augmentation substantielle du montant de leur retraite plutôt que l'abaissement de l'âge de la retraite,...

M. Françoise Patriat. Ils la prennent tous !

M. Alain Brune. Pourquoi la prennent-ils alors ?

M. le ministre de l'agriculture. ... disposition que vous avez prise dans la précipitation au début de janvier 1986 pour des raisons électorales évidentes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Dans une telle précipitation, vous n'avez même pas remarqué que les agriculteurs qui avaient soixante-cinq ans en 1985 pouvaient continuer à exploiter tout en bénéficiant de leur retraite,...

M. Arnaud Lepercq. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture. ... alors que ceux qui avaient eu la malchance d'avoir soixante-cinq ans en 1986 se voyaient certes octroyer la retraite, mais ne pouvaient plus continuer d'exploiter ! Voilà deux situations tout à fait injustes ! C'est la raison pour laquelle nous allons tenter dans la loi de modernisation de rectifier cette erreur.

M. François Patriat. Mettez la retraite à soixante-dix ans !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous fais observer que si nous avons procédé à l'abaissement de l'âge de la retraite, nous avons en même temps, contrairement à ce que vous affirmez, revalorisé la retraite...

M. François Patriat. De 0,2 p. 100 !

M. le ministre de l'agriculture. ... et ce, dès juillet 1986. L'objectif recherché est de permettre aux agriculteurs d'obtenir une retraite de base équivalente à celle des autres secteurs d'activité.

M. Charles Revet. Equivalente !

M. le ministre de l'agriculture. Les efforts que nous avons développés permettent désormais à 75 p. 100 de ces agriculteurs d'avoir cette retraite de base comparable.

Je vous signale que le relèvement des retraites en 1986 était le premier intervenu depuis 1981. Si vous estimiez qu'un effort était nécessaire en la matière, pourquoi ne l'avez-vous pas fait pendant les cinq ans où vous étiez au pouvoir ?

M. François Patriat. C'est vous qui êtes au pouvoir !

M. le ministre de l'agriculture. En ce qui concerne les agriculteurs en difficulté, je vous ai dit deux choses ce matin.

Premièrement, la conférence annuelle a décidé des prêts d'honneur dont ont d'ailleurs bénéficié 3 000 agriculteurs, pour les aider, dans des circonstances difficiles, à s'acquitter de leurs cotisations. Pour les autres qui, manifestement, ne pouvaient les payer ni dans l'immédiat ni ultérieurement, il a été prévu que leur dossier serait examiné par les commissions d'aide sociale.

Deuxièmement, la loi de modernisation, que je pense avoir le plaisir de vous présenter au cours de cette session, prévoit des dispositions comparables à celles applicables aux autres secteurs d'activité, par la mise en place d'un règlement amiable ou, à défaut de pouvoir le réaliser, d'une procédure de liquidation judiciaire, un fonds de reconversion intervenant de telle sorte que l'agriculteur qui aura dû abandonner son exploitation puisse se former et obtenir une qualification lui permettant de se reclasser dans un autre secteur d'activité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Métais.

M. Pierre Métais. Monsieur le ministre, il est facile de dire que toutes les difficultés du monde agricole sont dues à la mise en place des quotas laitiers.

MM. Jean-Louis Goeduff, Arnault Lopercq, Charles Mioassec et Charles Revet. Une grande partie !

M. Pierre Métais. Il est facile de dire que la gestion des quotas laitiers est avant tout bureaucratique.

M. Philippe Auberger. C'est vrai !

M. Pierre Métais. Il est facile de dire que les quotas laitiers ont été mis en place par les socialistes.

M. Philippe Auberger et M. Charles Revet. C'est vrai !

M. Jean-Louis Goeduff. Vous n'allez tout de même pas le nier !

M. Pierre Métais. Mais le bon sens des agriculteurs leur permet de faire, mes chers collègues, la différence entre la critique politicienne et la critique constructive.

Les agriculteurs savent que, lorsqu'il y a surproduction, les prix chutent et leurs revenus diminuent. Or, pour garantir les revenus des producteurs de lait, la mise en place des quotas laitiers est la seule solution réaliste.

M. Charles Revet. Ce n'est pas sérieux !

M. Pierre Métais. Tous les propos irresponsables qui ont été tenus à l'époque n'ont certainement pas servi les intérêts des agriculteurs. Leur laisser croire qu'ils pouvaient continuer à produire toujours plus, leur laisser croire qu'ils ne seraient pas pénalisés,...

M. Charles Mioassec. C'est ce que vous avez fait !

M. Pierre Métais. ... leur laisser croire qu'ils pourraient échapper aux contraintes communautaires, cette attitude n'est pas digne quand on s'adresse à une catégorie socio-professionnelle qui mérite notre respect et notre admiration.

M. Charles Mioassec. Il est temps !

M. Pierre Métais. Quand on connaît les conditions de vie de la majorité des agriculteurs,...

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Que vous avez laissé tomber !

M. Pierre Métais. ... toujours plus difficiles que celles des autres catégories de travailleurs, dire la vérité, telle doit être l'attitude des hommes politiques.

N'est-ce pas ainsi que nous pouvons convaincre pour ne pas avoir à contraindre ?

N'est-ce pas en disant la vérité à tous, en dialoguant de la base au sommet, que nous pourrions, tous ensemble, trouver les meilleures solutions, c'est-à-dire encourager une évolution, même si elle implique des choix difficiles, plutôt que mettre en place des pénalités ? Je suis convaincu que c'est par cette démarche que nous ferons évoluer les mentalités.

Ma question est simple, monsieur le ministre : existe-t-il un autre système que la limitation physique de la production pour garantir le prix payé aux producteurs ?

M. Guy-Michel Chauveau. Nos collègues de la majorité devraient lire l'interview de M. Méhaignerie dans *la Croix* !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je m'aperçois que, pas plus que M. Tavernier n'a lu mes écrits de 1977, vous n'avez lu mes écrits de 1981.

M. Guy-Michel Chauveau. Décidement, nous ne lisons rien !

M. le ministre de l'agriculture. En dépit des efforts de persuasion que j'avais développés auprès du ministre de l'agriculture de l'époque, je n'ai pas été entendu quand je proposais une solution, dont l'objet était précisément de nous éviter de mettre en place ce système de répartition, par les pouvoirs publics, de la production laitière.

Mais le passé est le passé, maintenant il faut bien gérer les quotas laitiers, tels qu'ils procèdent des décisions qui, comme vous l'avez rappelé, ont été prises en 1984.

M. Yves Tavernier. Que proposez-vous ?

M. le ministre de l'agriculture. Vous en connaissez les conséquences pour certaines régions et pour certaines productions, comme la viande bovine dont le marché a été très affecté par l'abattage des vaches laitières.

Dès lors, monsieur le député, au lieu de nous critiquer alors que nous nous efforçons de gérer une situation que vous avez provoquée, vous devriez rechercher activement, avec vos collègues de l'Assemblée et dans vos propres départements, les solutions nous permettant de respecter les engagements que vous avez pris ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. François Patriat. Quelles sont vos propositions ?

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture. - Budget annexe des prestations sociales agricoles (suite) :

Agriculture :

Annexe n° 6. - Dépenses ordinaires, M. Michel Cointat, rapporteur spécial.

Annexe n° 7. - Dépenses en capital, M. Jean Proriol, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome V, de M. Gérard Bordu, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 965, au nom de la commission de la production et des échanges ; tome I. - Agriculture, de M. Alain Mayoud ; tome II. - Industries agro-alimentaires, de M. Louis Lauga.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 44. - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome XII, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 965, tome XVII, de M. Marcel Rigout, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN